



COMPTES ANNUELS 2022

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022



GROUPE GRAINES VOLTZ
1 rue Edouard Branly
68000 COLMAR

Siret : 33382224500069



SOMMAIRE

1	COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ GRAINES VOLTZ SA AU 30 SEPTEMBRE 2022	4
1.1	Rapport de présentation des comptes	5
1.2	Comptes annuels	6
1.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	33
2	Comptes consolidés du groupe Graines Voltz au 30 septembre 2022	42
2.1	ETATS DE SYNTHÈSE	43
2.2	METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES EN NORMES IFRS	48
2.3	EVÉNEMENTS DE L'EXERCICE	56
2.4	LES POSTES DU RESULTAT GLOBAL ET DE L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE	58
2.5	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	88
3	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 MARS 2023 PORTANT RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES AN- NUELS ET RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS - Exer- cice clos le 30 septembre 2022	96
3.1	Informations générales	97
3.2	Modifications de présentation et d'évaluation des comptes	102
3.3	Filiales et participations	102
3.4	Aspects juridiques	104
3.5	Autres aspects juridiques	104
3.6	Répartition du capital social et actions d'autocontrôle	106
3.7	Autres informations	107
3.8	Conséquences environnementales et sociales de l'activité de la société	108
3.9	Procédures de contrôle interne	109
3.10	Conflits d'intérêts	115
3.11	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	122

4.1	Edito du Président et Fondateur	127
4.2	La DPEF et les engagements RSE de GRAINES VOLTZ	128
4.3	Présentation de GRAINES VOLTZ	129
4.4	Gouvernance opérationnelle et éthique	132
4.5	Cartographie des parties prenantes	134
4.6	Analyse des risques	135
4.7	Matrice de matérialité de GRAINES VOLTZ	140
4.8	L'amélioration continue au cœur d'une production intégrée	142
4.9	Des femmes et des hommes au cœur de la performance	144
4.10	Des consommations raisonnées pour protéger l'environnement	151
4.11	Des engagements sociétaux	155
4.12	Performances extra-financière de GRAINES VOLTZ en chiffres	157
4.13	Note méthodologique	158
4.14	Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant	160



1 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ GRAINES VOLTZ SA AU 30 SEPTEMBRE 2022

1.1	Rapport de présentation des comptes	5	1.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	33
1.2	Comptes annuels	6			
1.2.1	Bilan Actif	6			
1.2.2	Bilan Passif	7			
1.2.3	Compte de résultat	8			
1.2.4	Règles et méthodes comptables	10			
1.2.5	Faits caractéristiques	13			
1.2.6	Notes sur bilan	14			
1.2.7	Notes sur le compte de résultat	24			
1.2.8	Autres informations	26			
1.2.9	Tableau des cinq derniers exercices	28			
1.2.10	Dossier de gestion	29			

1.1 Rapport de présentation des comptes

1.1.1 Compte rendu des travaux du professionnel de l'expertise comptable

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société GRAINES VOLTZ SA relatifs à l'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	135 285 922
Chiffre d'affaires	108 405 845
Résultat net comptable (Bénéfice)	7 137 066

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à Colmar Le 21/11/2022

WEBER Sébastien
Expert-Comptable

1.2 COMPTES ANNUELS

1.2.1 Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2022	Net 30/09/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	2 187 002	1 501 147	685 855	319 118
Fonds commercial (1)	14 051 723	180 411	13 871 311	9 890 319
Autres immobilisations incorporelles	430 000	97 274	332 726	189 601
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	410 234		410 234	388 185
Immobilisations corporelles				
Terrains	617 453	98 786	518 667	482 853
Constructions	16 261 558	12 634 781	3 626 777	3 118 311
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 154 450	5 403 690	1 750 760	1 545 577
Autres immobilisations corporelles	7 858 423	5 138 479	2 719 944	1 772 178
Immobilisations corporelles en cours	76 354		76 354	219 615
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	13 596 640	161 510	13 435 130	10 713 767
Créances rattachées aux participations	5 922 691	583 837	5 338 854	1 349 999
Autres titres immobilisés	2		2	2
Prêts				
Autres immobilisations financières	488 202		488 202	289 225
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	69 054 732	25 799 916	43 254 816	30 278 749
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 444 179		1 444 179	906 227
En-cours de production (biens et services)	763 246		763 246	151 151
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	32 056 505	712 450	31 344 055	20 832 617
Avances et acomptes versés sur commandes	126 279		126 279	84 125
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	43 175 942	2 332 363	40 843 579	34 791 125
Autres créances	7 670 511	23 923	7 646 588	3 986 243
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	7 018 703		7 018 703	839 212
Charges constatées d'avance (3)	1 586 012		1 586 012	1 370 642
TOTAL ACTIF CIRCULANT	93 841 376	3 068 736	90 772 640	62 961 342
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations	1 258 465		1 258 465	1 556 900
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	164 154 574	28 868 652	135 285 922	94 796 990
(1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (brut) (3) Dont à plus d'un an (brut)			2 777 308	2 927 900

1.2.2 Bilan passif

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 480 265	1 295 197
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	29 538 789	812 014
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	137 000	137 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	33 167 700	26 664 194
Report à nouveau		-105 490
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	7 137 066	9 569 525
Subventions d'investissement	162 928	179 689
Provisions réglementées	26 060	38 852
TOTAL CAPITAUX PROPRES	71 649 808	38 590 982
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	1 258 465	1 556 900
Provisions pour charges	794 945	1 122 909
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 053 410	2 679 809
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	49 937 861	35 477 175
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 669 348	10 113 491
Dettes fiscales et sociales	3 964 764	5 346 707
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 700 000	2 550 000
Autres dettes	286 699	36 891
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	61 558 672	53 524 264
Ecart de conversion passif	24 032	1 936
TOTAL GENERAL	135 285 922	94 796 990
(1) Dont à plus d'un an (a)	19 746 816	10 904 161
(1) Dont à moins d'un an (a)	41 811 856	42 620 103
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	25 737 645	21 549 630
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

1.2.3 Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	30/09/2022	30/09/2021
Produits d'exploitation (I)				
Ventes de marchandises	70 234 847	36 747 981	106 982 828	100 004 806
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	594 370	828 646	1 423 016	1 183 336
Chiffre d'affaires net	70 829 218	37 576 627	108 405 845	101 188 142
Production stockée			140 730	94 261
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			22 371	5 061
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			2 355 146	1 364 394
Autres produits			4 395 697	3 488 935
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			115 319 788	106 140 792
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			60 430 871	54 692 587
Variations de stock			-9 963 341	-5 744 844
Achats de matières premières et autres approvisionnements			4 707 492	4 213 164
Variations de stock			-555 668	-241 748
Autres achats et charges externes (a)			25 287 947	17 942 344
Impôts, taxes et versements assimilés			963 631	887 357
Salaires et traitements			16 585 167	13 216 517
Charges sociales			6 133 749	5 484 157
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 016 628	1 641 989
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			881 504	1 385 248
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			14 794	112 729
Autres charges			5 028 232	3 927 821
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)			111 531 006	97 517 320
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			3 788 782	8 623 472
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			71 503	56 390
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			51 110	1 802 758
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			549 163	609 462
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			1 870 274	1 701 577
Différences positives de change			420	293
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)			2 470 966	4 114 090
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			1 294 967	1 737 020
Intérêts et charges assimilées (4)			592 328	221 511
Différences négatives de change			258	39 743
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			98 504	
Total charges financières (VI)			1 986 057	1 998 274
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			484 909	2 115 816
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			4 345 194	10 795 678

	30/09/2022	30/09/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	414 572	115 523
Sur opérations en capital	132 488	3 104 006
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	49 674	17 170
Total produits exceptionnels (VII)	596 734	3 236 699
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		1 504
Sur opérations en capital	78 575	2 357 499
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	36 764	784
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	115 339	2 359 787
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	481 394	876 912
Participation des salariés aux résultats (IX)		1 081 401
Impôts sur les bénéfices (X)	-2 310 478	1 021 664
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	118 458 990	113 547 971
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	111 321 925	103 978 446
BENEFICE OU PERTE	7 137 066	9 569 525
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	6 746	
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		-114 183
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		1 350
(3) Dont produits concernant les entités liées		1 802 758
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		5 399

1.2.4 Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA GRAINES VOLTZ

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 135 285 922 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 7 137 066 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG et des règlements modificatifs de ce dernier).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation des créances : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises et autres approvisionnements : ils sont évalués selon la méthode de premier entré premier sorti. La valeur du stock intègre les frais de transport liés à l'achat, les frais de manutention et les escomptes obtenus.
- Stocks de plants : ils sont évalués sur la base des coûts de production.

La Direction de Graines VOLTZ est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, les notes qui les accompagnent ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations significatives figurent notamment les provisions pour dépréciation des créances clients, les provisions pour risques et charges et les valorisations des immobilisations financières.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles :
Usufuit 16 ans
- Terrains et aménagements :
non amortissable
- Constructions : 10 à 30 ans
- Agencements des constructions : 7 à 20 ans
- Installations techniques : 3 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 ans
- Matériel de bureau : 2 à 10 ans
- Matériel informatique : 2 à 10 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet, pour partie, d'une mention dans la présente annexe et pour le complément d'une comptabilisation en provisions.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements correspondants font l'objet, pour partie, d'une mention dans la présente annexe et pour le complément d'une comptabilisation en provisions.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

1.2.5 Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

L'activité de notre société s'est traduite par une augmentation du chiffre d'affaires de ventes de marchandises de 6.98 % et une hausse de notre marge commerciale de 1.78 points.

Le chiffre d'affaires de ventes de marchandises hors ventes intra-groupe augmente de 15.4 %. Le résultat net s'établit à 7 137 k€.

Le résultat d'exploitation s'établit à 3 789 k€ contre 8 623 k€ l'exercice précédent. La variation de ce résultat est due essentiellement à :

- augmentation de la marge globale de 5 623 k€.
- augmentation des autres achats et charges externes de 7 405 k€ ;
- augmentation des charges de personnel de 4 018 k€ ;
- augmentation de la charge nette des clients douteux de 510 k€ ;
- diminution de la charge nette de dépréciation de stocks de 710 k€ ;
- augmentation de la charge nette liée aux amortissements 375 k€ ;
- diminution de la charge liée aux provisions pour risques et charges 507 k€
- augmentation de la charge liée aux impôts taxes 60 k€
- augmentation des autres produits nets 693 k€

Acquisitions, cession et autres opérations de l'exercice :

1) En date du 14 juin 2021, dans le cadre de la mise en conformité avec la législation algérienne sur la détention des sociétés par des investisseurs étrangers, le taux de participation de Graines Voltz SA dans la société TOPSEM est passé de 68 % à 49 %. Cette dilution s'est effectuée par une augmentation de capital des actionnaires minoritaires.

2) En date du 10 décembre 2021, le Groupe a acquis en numéraire 100% des titres de la société SCEH FROGER dont le siège est à Loire-Authion. L'activité de cette société est principalement la production de plants.

3) En date du 10 décembre 2021, le Groupe a acquis en numéraire 100% des titres de la société SCEA OLIVIER FROGER dont le siège est à Loire-Authion. L'activité de cette société est principalement la production de plants.

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 19/12/2021, la société Graines Voltz, a décidé la transmission universelle du patrimoine des sociétés SCEA OLIVIER FROGER et SCEH FROGER.

4) A effet du 28 février 2022, le groupe a acquis en numéraire 100% des titres de la société Progref, dont le siège est à Dampierre en Burly. L'activité de cette société est principalement la production de jeunes plants de pépinière. Le groupe s'est porté acquéreur afin de disposer d'un portefeuille de génétique propriétaire.

5) A effet du 28 février 2022 et via l'acquisition de la société André Briant Jeunes Plants, le groupe a acquis en numéraire 65.16 % des titres de la société Laboratoires Angevin des Plantes, dont le siège est à Saint Barthélémy d'Anjou. L'activité de cette société est principalement la production de jeunes plants de pépinière. Le groupe s'est porté acquéreur afin de disposer d'un laboratoire de production in vitro.

6) En date du 22 Aout 2022 et dans le cadre d'une restructuration interne destinée à permettre une simplification des structures actuelles, la société Graines Voltz a procédé à l'absorption par fusion de la société BALL DUCRETTET avec effet rétroactif au 1er octobre 2021.

7) En date du 7 septembre 2022, la société Graines Voltz a procédé à la cession de l'intégralité des parts détenues dans la société Graines Voltz Turquie (AGREVA).

COVID :

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. En dépit de l'épidémie de la Covid-19 qui a débuté au 1er trimestre 2020, les activités de l'entité n'ont pas été affectées.

A la date d'arrêté des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Il est précisé par ailleurs que la société n'a bénéficié, au cours de l'exercice, d'aucune aide mise en place par le gouvernement :

- pas de PGE ;
- pas de décalage d'échéances ;
- pas d'exonération de cotisations sociales ;
- pas de fonds de solidarité ;
- pas d'aides de la région Grand Est.

LITIGE AVEC LA SOCIÉTÉ PLAN :

La société Graines Voltz avait été mis en cause dans le cadre d'un litige concernant une société acquise et ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine depuis.

Ce litige avait fait l'objet d'une provision et d'une reprise de provision l'exercice précédent à la suite du paiement par Graines Voltz d'un montant de 2 133 105 €. La société Graines Voltz a saisi le Tribunal de Commerce afin d'obtenir de la part du cédant de la société réparation du préjudice.

En date du 23 novembre 2021, le Tribunal a donné gain de cause à la société Graines Voltz et a condamné la partie adverse à payer la somme de 2 133 105 €.

Au 30 septembre 2022, la société Graines Voltz a conclu une transaction avec la société Samen Mauser filiale de Blumen, à hauteur de 400.000 Euros, présenté dans le compte «produits sur exercices antérieurs».

CONFLIT ARME EN UKRAINE :

L'émergence d'un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine début 2022 a affecté les activités économiques et commerciales sur le plan mondial. Cette situation extrêmement volatile et évolutive, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation, a eu des impacts majeurs sur nos charges d'exploitation notamment les frais de transport sur ventes et les coûts de l'énergie (électricité et carburants).

1.2.6 Notes sur bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	9 890 319	4 161 404		14 051 723
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 164 369	862 868		3 027 236
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 054 687	5 024 272		17 078 959
- Terrains	482 853	134 599		617 453
- Constructions sur sol propre	5 946 148	1 091 081		7 037 229
- Constructions sur sol d'autrui	5 291 196	129 248		5 420 444
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 895 913	907 973		3 803 886
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 367 958	1 789 157	2 665	7 154 450
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 719 835	1 015 435		2 735 269
- Matériel de transport	2 815 104	1 081 106	386 328	3 509 882
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 446 762	166 510		1 613 272
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	219 615	141 836	285 097	76 354
- Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 185 383	6 456 945	674 090	31 968 238
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	13 082 655	9 280 264	2 843 587	19 519 332
- Autres titres immobilisés	2			2
- Prêts et autres immobilisations financières	289 225	239 559	40 582	488 202
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	13 371 881	9 519 823	2 884 169	20 007 535
ACTIF IMMOBILISÉ	51 611 952	21 001 040	3 558 259	69 054 732

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
Fichiers clients	8 146 796			8 146 796
Mali de fusion			5 724 516	5 724 516
Fonds commercial			180 411	180 411
TOTAL	8 146 796		5 904 927	14 051 723

Ces éléments correspondent à :

1) **fichiers clients pour 8 146 796 €.**

Les fichiers clients sont des éléments non dissociables ; en effet les clients provenant de ces fichiers sont totalement confondus dans l'activité de la société, tant par leur nature que par les produits qu'ils achètent. Aussi, ces fichiers ne sont pas dépréciés dans la mesure où l'activité de la société génère des flux de trésorerie nets suffisants pour justifier leur valeur nette comptable.

2) **le mali de fusion est réparti entre les sociétés de la manière suivante :**

PLAN ORNEMENTAL : 1 246 909 €

HORTIMAR : 405 421 €

SAULIMMO : 241 193 €

BALL DUCRETTET : 3 348 036 €

FROGER : 482 957 €

Dépréciation du fonds commercial : 180 411 euros

Les fonds de commerce, les fichiers de clientèle et les malis de fusion sont considérés comme fongibles et ont fait l'objet d'un test de dépréciation global au niveau de l'UGT Graines Voltz.

Immobilisations financières

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoire.

Des tests de dépréciation leur sont appliqués et une dépréciation est constatée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié du fait d'une valeur recouvrable inférieure à la valeur des titres.

La valeur recouvrable des titres est appréciée selon des projections de flux de trésorerie des filiales correspondantes sur une période de 3 ans puis extrapolées sur les années suivantes.

Le calcul prend en compte une valeur terminale correspondant à la capitalisation des flux de trésorerie générés la dernière année de prévision. Les hypothèses retenues en matière d'évolution des ventes et des dépenses sont déterminées par la direction en fonction des résultats passés et des tendances de développement des marchés concernés. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est un taux après impôt, appliqué à des flux de trésorerie après impôt et correspond au coût moyen pondéré du capital. Ce taux est la résultante de taux spécifiques pour chaque marché ou zone géographique en fonction des risques qu'ils représentent.

Les entités Topsem, GV Egypte et Iberia Seeds sont dépréciées à 100%.

Une reprise de provisions pour dépréciation a été enregistrée au 30/09/2022 pour un montant de 12 738 euros, suite à la cession des parts GV Turquie.

Le montant des dépréciations est de 113 977 € à la clôture de l'exercice.

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avalés donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales(détenues à + 50%)										
IBERIA SEEDS	6	18	100,00	6						-128
PROGREF	68	500	100,00	600	600			345		-68
SAS ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS	1 500	953	100,00	4 996	4 996	3 839		6 084		190
GV EGYPT			99,00	26		544				
GRAINES VOLTZ ITALIA SRL	90	1 518	100,00	2 373	2 373			4 797		-408
GV MAROC	9	1 437	100,00	9	9			5 982		573
HERMINA MAIER GmbH	1 000	1 823	100,00	5 500	5 500	1 500	3 000	24 481		266
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
TOPSEM	138	-461	49,00	82		40		641		-373
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Les comptes de la filiale Graines Voltz Egypte ne sont pas disponibles.

Amortissements des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 267 464	330 956		1 598 421
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 267 464	330 956		1 598 421
- Terrains		98 303		98 303
- Constructions sur sol propre	10 975 012	1 035 874		12 010 886
- Constructions sur sol d'autrui	39 935			39 935
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		493 715		493 715
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 822 381	1 545 826	403	5 367 804
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 203 971	572 689	61 172	1 715 488
- Matériel de transport	1 716 731	592 150	330 254	1 978 627
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 288 820	155 544		1 444 364
- Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 046 849	4 494 101	391 829	23 149 122
ACTIF IMMOBILISE	20 314 314	4 825 057	391 829	24 747 542

Actif circulant

Stocks

A compter du 1er octobre 2020, la société dispose d'informations comptables pour affiner la méthode de valorisation des stocks. Les informations complémentaires portent sur l'intégration dans les coûts des charges suivantes :

- Frais d'analyse complémentaires rattachés au stock ;
- Frais du service achat exclusivement rattachés aux semences ;
- Valorisation des sachets lors de la pesée ;
- Coûts de production.

Ces charges se rajoutent aux frais de transport liés à l'achat, aux frais de manutention et aux escomptes obtenus.

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 58 843 358 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	5 922 691		5 922 691
Prêts			
Autres	488 202		488 202
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	43 175 942	40 398 634	2 777 308
Autres	7 670 511	7 670 511	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 586 012	1 586 012	
TOTAL	58 843 358	49 655 157	9 188 201
Prêts accordés en cours d'exercice Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances clients ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu (voir détail provision pour créances douteuses).

Les avances aux filiales en monnaies étrangères ont été converties sur la base du cours de change de la date de clôture de l'exercice. Des écarts de conversion actifs ont été constatés pour 1 243 671 € et des écarts de conversion passifs pour 7 715 €.

Produits à recevoir

	Montant
RABAIS.REMISES RISTOURNES&AVOIRS A	46 529
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	41 705
BANQUES INTERETS COURUS A RECEVOIR	625
TOTAL	88 860

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		180 411		180 411
Immobilisations corporelles		163 379	36 764	126 615
Immobilisations financières	1 018 889	51 296	324 840	745 347
Stocks	1 228 094	712 450	1 228 094	712 450
Créances et Valeurs mobilières	2 479 471	339 796	462 981	2 356 286
TOTAL	4 726 454	1 447 333	2 052 679	4 121 109
RÉPARTITION DES DOTATIONS ET REPRISES :				
Exploitation		881 504	1 691 075	
Financières		51 296	324 839	
Exceptionnelles			36 764	

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 712 450 euros.

Les principaux risques qu'elle couvre sont ceux révélés par les tests de germination auxquels procède la société de manière régulière, ainsi que l'inadéquation des produits liée aux changements de consommation, de l'abandon de certains marchés géographiques et du risque politique et économique de certains pays.

Le principe de constitution des provisions couvrant le risque de non germination est le suivant :

Les semences conservées et inventoriées présentant un risque de non germination sont provisionnées à 100%.

Le principe de constitution des provisions couvrant le risque de non commercialisation a été fixé de la manière suivante : La provision pour dépréciation est déterminée par lot.

Les lots achetés depuis plus de 36 mois et n'ayant pas de mouvement de vente sur les 24 derniers mois sont provisionnés à 95 %.

Les lots achetés depuis plus de 36 mois et ayant des mouvements de vente sur les 24 derniers mois sont provisionnés de la façon suivante :

Si le rapport quantités en stock / ventes des 24 derniers mois est :

- Inférieur à 100 : le lot n'est pas déprécié ;
- Compris entre 100 et 200 : le lot est déprécié à 10 % ;
- Compris entre 200 et 300 : le lot est déprécié à 20 % ;
- Compris entre 300 et 400 : le lot est déprécié à 30 % ;
- Compris entre 400 et 500 : le lot est déprécié à 40 % ;
- Compris entre 500 et 600 : le lot est déprécié à 50 % ;
- Compris entre 600 et 700 : le lot est déprécié à 60 % ;
- Compris entre 700 et 800 : le lot est déprécié à 70 % ;
- Compris entre 800 et 900 : le lot est déprécié à 80 % ;
- Supérieur à 900 : le lot est déprécié à 90 %

Les lots achetés depuis moins de 36 mois ne sont pas provisionnés

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 2 356 286 euros.

Le principe de constitution des provisions pour créances clients a été fixé de la manière suivante :

Seules les créances contentieuses à savoir les créances entrant dans le cadre d'un redressement judiciaire ou d'une liquidation ou transmise à un avocat ou à une société de recouvrement de créances sont dépréciées. Ces clients ont été dépréciés à hauteur de 90 %.

Des garanties sont prises auprès de certains clients pour limiter les risques. Ces clients représentant un encours de 263 660 € au 30/09/2022 et pouvant présenter un risque ont donné lieu aux prises de garanties suivantes :

- hypothèque sur un bien immobilier (6 fois)
- caution hypothécaire (1 fois)

Globalement pour ces clients, les provisions sont de 224 162 €.

La charge nette du risque clients (dotations aux provisions + créances irrécouvrables - reprises sur provisions) s'élève à 569 k€ contre une charge nette de 59 k€ au cours de l'exercice précédent.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 480 265,00 euros décomposé en 1 480 265 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 295 197	1.00
Titres émis pendant l'exercice	185 068	1.00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 480 265	1.00

Le 21 février 2022, la société a procédé à une augmentation de capital par émission de 185 068 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 € représentant un montant d'augmentation de capital de 185 068 €, émises au prix de souscription unitaire de 145,43 €. Cette opération a eu pour effet de porter le capital de 1 295 197 € à 1 480 265 €. La prime d'émission de cette augmentation de capital s'élève à 26 729 371 €.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 21/02/2022.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-105 490
Résultat de l'exercice précédent	9 569 525
Prélèvements sur les réserves	
TOTAL DES ORIGINES	9 464 036
Affectations aux réserves	6 503 506
Distributions	2 960 530
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
TOTAL DES AFFECTATIONS	9 464 036

L'affectation en primes d'émission comprend :

- 26 729 371 Euros au titre de l'augmentation de capital, diminué de 929 560 Euros en constatation des commissions liés à l'augmentation de capital.
- 2 926 964 Euros au titre de la fusion de la société Ball Ducrettet.

Tableau des variations des capitaux propres

	Solde au 01/10/2021	Affectation des résultats	Augmentation	Diminution	Solde au 30/09/2022
Capital	1 295 197		185 068		1 480 265
Primes d'émission	812 014		28 726 775		29 538 789
Réserve légale	137 000				137 000
Réserves générales	26 664 194	6 503 506	6 503 506		33 167 700
Report à Nouveau	-105 490			-105 490	
Résultat de l'exercice	9 569 525	-9 569 525	7 137 066	9 569 525	7 137 066
<i>Dividendes</i>		2 960 530			
Subvention d'investissement	179 689		9 000	25 761	162 928
Provisions réglementées	38 852		118	12 910	26 060
TOTAL CAPITAUX PROPRES	38 590 982	-105 490	42 561 533	9 502 706	71 649 808

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Prêts d'installation	38 852	118	12 910	26 060
Autres provisions				
TOTAL	38 852	118	12 910	26 060
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles			12 910	

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	1 556 900	1 258 465	1 556 900		1 258 465
Pensions et obligations similaires	1 122 909	71 157	399 122		794 945
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	2 679 809	1 329 622	1 956 022		2 053 410
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		14 794	410 586		
Financières		1 243 671	1 545 435		
Exceptionnelles					

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 61 558 672 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant Brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	25 737 645	25 737 645		
- à plus de 1 an à l'origine	24 200 215	5 303 399	18 163 191	733 625
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 669 348	5 669 348		
Dettes fiscales et sociales	3 964 764	3 964 764		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 700 000	850 000	850 000	
Autres dettes (**)	286 699	286 699		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	61 558 672	41 811 856	19 013 191	733 625
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	15 000 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	4 730 342			
(**) Dont envers les associés				

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Celles en monnaies étrangères ont été converties sur la base du dernier cours de change précédant la date de clôture de l'exercice. Des écarts de conversion passifs ont été constatés pour 16 317 € ainsi que des écarts de conversion actifs pour 14 794 € au 30/09/2022.

Les opérations de couverture de change ne sont que peu utilisées par la société. Les flux en devises sont limités hormis avec nos filiales en Algérie, Turquie, Maroc et Egypte.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	16 647 091	16 647 091	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
TOTAL	16 647 091	16 647 091	

Les emprunts à moyen terme (3 à 7 ans) mis en place avec nos partenaires financiers sont exclusivement libellés en Euros. Les taux d'intérêts sont fixes.

Le solde restant dû sur l'ensemble des emprunts à moyen terme (3 à 7 ans) se chiffre à 24 193 942 € à la clôture de l'exercice.

Les emprunts sont en partie garantis par des sûretés réelles; le montant garanti par des sûretés réelles au 30 septembre 2022 est de 16 647 091€.

Charges à payer :

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	1 032 967
INT.COURUS/EMPRUNT ETABLIS.CREDIT	6 273
BANQUES INTERETS COURUS A PAYER	53 179
DETTES PROV. POUR CONGES A PAYER	1 088 036
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL A PAYER	600 000
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	405 551
ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER	223 200
ETAT CHARGES A PAYER	418 500
RABAIS REMISES RISTOURNES&AVOIRS A	27 500
TOTAL	3 855 206

Autres informations

Actions propres

En compte 2771 ou 2772 à la date de clôture de l'exercice :

- . En nombre : 2 043
- . En valeur : 179 918 euros
- . Montant de la dépréciation : 47 532 euros
- . Dépréciation qui serait constatée en application des règles d'évaluation pour les titres immobilisés.

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	1 586 012		
TOTAL	1 586 012		

1.2.7 Notes sur le compte de résultat

Chiffres d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/09/2022
Ventes de marchandises	106 992 321
Prestations de services	1 413 523
TOTAL	108 405 845

Répartition par marché géographique

	30/09/2022
France	70 810 232
Etranger	37 595 612
TOTAL	108 405 845

Le chiffre d'affaires hors ventes intra-groupe s'élève à 89 913 735 €.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 130 105 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Résultat financier

	30/09/2022	30/09/2021
Produits financiers de participation	51 110	1 802 758
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	549 163	609 462
Reprises sur provisions et transferts de charge	1 870 274	1 701 577
Différences positives de change	420	293
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	2 470 966	4 114 090
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 294 967	1 737 020
Intérêts et charges assimilées	592 328	221 511
Différences négatives de change	258	39 743
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	98 504	
Total des charges financières	1 986 057	1 998 274
Résultat financier	484 909	2 115 816

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte uniquement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Les produits exceptionnels sont principalement des produits de cession des immobilisations.

Au 30 septembre 2022, la société Graines Voltz a conclu une transaction au titre du litige avec Samen Hauser filiale de Blumen, à hauteur de 400.000 euros, présenté dans le compte «produits sur exercices antérieurs».

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	4 345 194	-2 182 909	6 528 103
+ Résultat exceptionnel	481 394	127 569	353 825
- Participations des salariés			
Résultat comptable	4 826 588	-2 310 478	7 137 066
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne «Impôt correspondant»)			

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 370 005 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	26 060
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	26 060
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	1 506 081
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	1 506 081
C. Déicits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	370 005
Base = (A - B - C - D) Impôt valorisé au taux de 25 %.	

1.2.8 Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Au moment de l'établissement des comptes annuels 30/09/2022, nous n'avons pas, à notre connaissance, relevé d'évènements postérieurs à la clôture significatifs

Effectif

Effectif moyen du personnel : 358 personnes dont 6,04 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	122	
Agents de maîtrise et techniciens	46	
Employés	152	
Ouvriers	38	
TOTAL	358	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Les rémunérations des membres des organes de direction ont représenté un montant de 347 151 euros.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant
Effets escomptés non échus	
Gage espèces	227 500
Nantissement de fonds de commerce pari passu	10 500 000
Cautions	3 130 000
Nantissement de fonds de commerce	11 600 000
Avals et cautions	25 457 500
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Complément de prix HILD	2 550 000
Garant autonome Hermina Maier	3 000 000
Autres engagements données	5 550 000
TOTAL	31 007 500
Dont concernant :	
Les dirigeants Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 811 565 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 740 888 euros
- Part des engagements qui ont fait l'objet d'un versement sur un contrat d'assurance : 70 677 €

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées au bilan en provision pour risques et charges. Ces engagements sont évalués selon la méthode rétrospective et actuarielle, assise sur la totalité du personnel reclassé par catégories socio-professionnelles et par ancienneté.

Cette méthode retient comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

La convention collective appliquée est IDCCI077 Produits du sol : négoce et industrie.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation). La P.B.O. représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évaluées en tenant compte des augmentations de salaire (dégressives avec l'âge) jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn over et d'espérance de vie.

Il a été retenu une table de turn over « moyen » et systématiquement décroissant en fonction de l'âge. Il a été retenu un âge de départ à la retraite de 67 ans au 30 septembre 2022. Le taux de charges sociales patronales retenu est de 39%.

Le taux de rendement utilisé est le taux IBOXX Corporates AA à la date de clôture, soit 3.70 % au 30 septembre 2022.

Le montant de l'engagement retraite s'élève au 30 septembre 2022 à 740 888 €. La société a contracté un contrat couvrant partiellement le montant de l'engagement retraite auprès du Crédit Agricole d'Anjou ; le capital s'élève à 70 677 € au 30 septembre 2022.

Les comptes de l'exercice clos le 30/09/2022 se trouvent par conséquent impactés par la variation de 382 021 € de la provision portée au compte de résultat sous la rubrique « reprise de provisions pour charges d'exploitation ».

BALL DUCRETTET :

La société BALL DUCRETTET a fait l'objet d'une fusion en date d'effet 1er octobre 2021, le montant de l'engagement retraite au 30 septembre 2022 concernant cette société s'élève à 54 057 euros, contre un engagement de 71 157 euros au 30 septembre 2021.

La méthode et les hypothèses ayant permis d'évaluer les engagements retraite de la société BALL DUCRETTET au 30 septembre 2022 sont identiques à celles utilisées pour l'évaluation des engagements de la société Graines Voltz.

Ainsi, au 30 septembre 2022, la société Graines Voltz, tenant compte des effets de la fusion de Ball Ducrettet, enregistre une provision d'un montant de 794 945 Euros au titre des engagements de retraite.

Les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 se trouvent par conséquent impactés par la variation de 399 122 € de la provision portée au compte de résultat sous la rubrique « reprise de provisions pour charges d'exploitation ».

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

1.2.9 Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 370 000,00	1 295 197,00	1 295 197,00	1 295 197,00	1 480 265,00
Nombre d'actions ordinaires	1 370 000,00	1 295 197,00	1 295 197,00	1 295 197,00	1 480 265,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	71 229 159,38	79 149 018,40	83 579 578,14	101 188 141,65	108 405 844,53
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	9 035 220,19	5 149 518,17	3 921 636,79	13 697 400,06	5 049 636,53
Impôts sur les bénéfices	986 126,00	1 206 242,00	-984 431,00	1 021 664,00	-2 310 478,00
Participation des salariés	391 080,00	963 771,00		1 081 401,00	
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	7 573 282,83	8 767 824,67	5 445 374,11	9 569 525,14	7 137 065,78
Résultat distribué	8 220 000,00	7 771 182,00	9 066 379,00	2 960 530,00	
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	5,59	2,30	3,79	8,95	4,97
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	5,53	6,77	4,20	7,39	4,82
Dividende distribué	6,00	6,00	7,00	2,29	
Personnel					
Effectif salariés	199	258	279	294	358
Montant de la masse salariale	9 205 361,97	10 915 585,11	12 685 784,22	13 216 516,72	16 585 167,46
Montant des sommes versées en avantages sociaux	3 693 496,31	4 370 065,90	4 896 062,36	5 484 157,23	6 133 748,60

1.2.10 Dossier de gestion

Tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion

	30/09/2022	%	30/09/2021	%
Ventes de marchandises	106 982 828	100,00	100 004 806	100,00
Achats de marchandises	60 430 871	56,49	54 692 587	54,69
Variation stocks de marchandises	-9 963 341	-9,31	-5 744 844	-5,74
Marge commerciale	56 515 299	52,83	51 057 063	51,05
Ventes de produits finis et travaux				
Ventes de services	1 423 016	91,00	1 183 336	92,62
Production stockée	140 730	9,00	94 261	7,38
Production immobilisée				
PRODUCTION EXERCICE	1 563 746	100,00	1 277 597	100,00
Achats matières et consommables	4 707 492	>>>	4 213 164	>>>
Variation stocks de matières	-555 668	-35,53	-241 748	-18,92
Sous-Traitance			59 479	4,66
Marge de production	-2 588 078	-165,51	-2 753 298	-215,51
ACTIVITE	108 546 575	100,00	101 282 403	100,00
MARGE GLOBALE	53 927 220	49,68	48 303 765	47,69
Autres achats et charges externes	25 287 947	23,30	17 882 864	17,66
VALEUR AJOUTEE	28 639 273	26,38	30 420 901	30,04
Subventions d'exploitation	22 371	0,02	5 061	
Impôts & taxes	963 631	0,89	887 357	0,88
Salaires	16 585 167	15,28	13 216 517	13,05
Charges sur salaires	6 133 749	5,65	5 484 157	5,41
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	4 979 098	4,59	10 837 931	10,70
Autres produits , Reprise amortissements	6 750 842	6,22	4 853 328	4,79
Autres Charges	5 028 232	4,63	3 927 821	3,88
Dotations amortissements et provisions	2 912 926	2,68	3 139 966	3,10
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 788 782	3,49	8 623 472	8,51
Opérations en commun	71 503	0,07	56 390	0,06
Produits financiers	2 470 966	2,28	4 114 090	4,06
Charges financières	1 986 057	1,83	1 998 274	1,97
Résultat financier	484 909	0,45	2 115 816	2,09
RESULTAT COURANT	4 345 194	4,00	10 795 678	10,66
Produits exceptionnels	596 734	0,55	3 236 699	3,20
Charges exceptionnelles	115 339	0,11	2 359 787	2,33
Résultat exceptionnel	481 394	0,44	876 912	0,87
Impôts sur les bénéfices et participation	-2 310 478	-2,13	2 103 065	2,08
RESULTAT NET	7 137 066	6,58	9 569 525	9,45

Capacité d'autofinancement

	30/09/2022	30/09/2021
Résultat net	7 137 066	9 569 525
+ Dotations aux amortissements	2 104 689	1 833 575
+ Dotations aux provisions	1 258 465	1 658 948
+ Dotations pour dépréciation des actifs	881 504	1 385 248
- Reprises sur charges calculées	4 021 609	2 852 960
- Subventions d'investissement inscrites au C/R	25 761	26 888
- Prix de cession d'immobilisations (775)	106 727	3 077 118
+ VNC des immobilisations cédées (675)	78 575	2 357 499
= Capacité d'autofinancement	7 306 202	10 847 829

	30/09/2022	30/09/2021
Excédent Brut d'Exploitation	4 979 098	10 837 931
+ Transfert de charges	253 484	230 180
+ Autres produits d'exploitation	4 395 697	3 488 935
- Autres charges d'exploitation	5 028 232	3 927 821
+ Quote-part des opérations faites en commun	71 503	56 390
+ Produits financiers	600 692	2 412 513
- Charges financières	691 090	261 254
+ Produits exceptionnels	414 572	115 523
- Charges exceptionnelles		1 504
- Participation des salariés		1 081 401
- Impôts sur les bénéfices	-2 310 478	1 021 664
= Capacité d'autofinancement	7 306 202	10 847 829

Tableau de financement

	Ressources	Emplois
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement de l'exercice - Réduction des fonds propres	7 306 202	
Autofinancement disponible	7 306 202	
Cessions et réduction de l'actif immobilisé	106 727	
Apports en fonds propres, en comptes courants	26 169 947	
Nouveaux emprunts et contrats de crédit-bail	15 003 013	
Subventions d'investissement	9 000	
Total des ressources	48 594 889	
EMPLOIS		
Distributions mises en paiement		2 960 530
Remboursement de comptes courants		
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé (y compris biens pris en crédit-bail)		11 813 816
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Remboursement en capital d'emprunts et contrats de crédit-bail		4 730 342
Total des emplois		19 504 688
Variation du fonds de roulement net global	29 090 201	

	30/09/2022	30/09/2021	Besoins	Dégagements
Variation des actifs				
Stocks et en-cours	34 263 930	23 118 089	11 145 841	
Avances et acomptes versés sur commandes	126 279	84 125	42 154	
Comptes clients, comptes rattachés	43 175 942	37 246 673	5 929 269	
Autres créances	7 670 511	4 010 166	3 660 345	
Comptes de régularisation	2 844 477	2 927 542		83 065
Variation des dettes				
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Fournisseurs, comptes rattachés	5 669 348	10 113 491	4 444 142	
Dettes fiscales et sociales	3 964 764	5 346 707	1 381 943	
Autres dettes	1 986 699	2 586 891	600 192	
Comptes de Régularisation	24 032	1 936		22 096
Besoins de l'exercice en fonds de roulement			27 098 725	
Variation de la trésorerie active	7 018 703	839 212	6 179 491	
Variations de la trésorerie passive	25 737 645	21 549 630		4 188 015
Variation nette de trésorerie			1 991 477	
Variation du fonds de roulement net global			29 090 201	

Tableau de flux de trésorerie

	Montants
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	
Résultat d'exploitation	3 788 782
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité + Amortissements et provisions (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	1 450 094
= Résultat brut d'exploitation	5 238 876
Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation	
- Variation des stocks	-11 661 485
- Variation des créances d'exploitation	-4 230 440
+ Variation des dettes d'exploitation	-5 200 549
= Flux net de trésorerie d'exploitation	-15 853 597
Autres encaissements et décaissements liés à l'activité	
- Frais financiers	-691 090
+ Produits financiers	672 195
- Impôts sur les sociétés (hors impôts sur les plus-values de cession)	2 310 478
- Charges exceptionnelles liées à l'activité	
+ Produits exceptionnels liés à l'activité	414 572
- Variation des autres créances liées à l'activité	-5 509 111
+ Variation des autres dettes liées à l'activité	-52 185
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	-18 708 738
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT	
- Acquisitions d'immobilisations	-11 813 816
+ Cessions d'immobilisations nettes d'impôts	106 727
+ Réduction d'immobilisations financières	
+/- Variation des dettes et créances relatives aux investissements	-1 080 772
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-12 787 861
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT	
+ Augmentation de capital en numéraire	26 169 947
- Réduction de capital	
- Dividendes versés	-2 960 530
+ Emissions d'emprunts	15 000 000
- Remboursements d'emprunts	-4 730 342
+ Subventions d'investissements reçues	9 000
+/- Variation des dettes et créances relatives aux opérations de financement	
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	33 488 075
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)	1 991 476
+ Trésorerie d'ouverture	-20 710 419
= Trésorerie de clôture	-18 718 943

1.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Graines Voltz

Exercice clos le 30 septembre 2022

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Graines Voltz,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Graines Voltz relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

EVALUATION DU FONDS COMMERCIAL

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, la société a acquis des fichiers clients et a reconnu plusieurs malis de fusion.

Au 30 septembre 2022, le fonds commercial est inscrit au bilan pour une valeur nette comptable de 13,9 millions d'euros, soit 10,2% du total de l'actif.

La Direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces actifs, ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable des rendements des activités auxquelles ces actifs incorporels ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les tests de dépréciation ont été mis en œuvre par la Direction sur la base des projections de flux de trésorerie de la société Graines Voltz S.A. sur une période de 3 ans puis extrapolées sur les années suivantes. Les modalités du test de dépréciation sont décrites en note « Notes sur le bilan – Immobilisations incorporelles – Fonds commercial ».

Nous avons donc considéré l'évaluation du fonds commercial comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de la méthodologie de dépréciation appliquée par la société et vérifié notamment la fiabilité des données sources et l'exactitude des calculs.

Nous avons :

- testé l'exactitude arithmétique de l'évaluation retenue par la société ;
- apprécié les principes et méthodes de détermination des valeurs recouvrables de ces actifs ;
- corroboré, notamment par entretiens avec la direction, le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux d'actualisation, les taux de croissance à long terme et les projections de flux de trésorerie) ;
- apprécié le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opère la société ;
- enfin nous avons vérifié que la note « Notes sur le bilan – Immobilisations incorporelles – Fonds commercial » donnait une information appropriée.

EVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Risque identifié

Au 30 septembre 2022, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 13,4 millions d'euros, soit 9,9% du total de l'actif. Ils sont comptabilisés au coût d'acquisition.

La Direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces titres, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable du rendement de l'activité de chaque filiale, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre par la Direction sont décrites en note « Notes sur le bilan – Immobilisations financières ». La valeur recouvrable des titres est appréciée selon des projections de flux de trésorerie des filiales correspondantes sur une période de 3 ans puis extrapolées sur les années suivantes.

Nous avons donc considéré l'évaluation des titres comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de la méthodologie de dépréciation appliquée par la société et vérifié notamment la fiabilité des données sources et l'exactitude des calculs selon leurs modalités exposées en annexe.

Nous avons :

- testé l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par la société ;
- apprécié les principes et méthodes de détermination des valeurs recouvrables des titres ;
- corroboré, notamment par entretiens avec la Direction, le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux d'actualisation, les taux de croissance à long terme et les projections de flux de trésorerie),
- apprécié le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opère le Groupe ;

- revu l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité à une variation des principales hypothèses retenues.

Enfin nous avons vérifié que la note « Notes sur le bilan – Immobilisations financières » donnait une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires***Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1- 2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la Direction. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Nous sommes dans l'impossibilité de conclure sur le respect, dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel, du format d'information électronique unique européen. En effet, nous n'avons pas pu mettre en œuvre les procédures nécessaires pour vérifier ce respect pour les raisons suivantes :

Le Conseil d'administration en date du 25 janvier 2023 a arrêté les comptes annuels et les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Par ailleurs, la société est tenue de publier et de déposer auprès de l'Autorité des marchés financiers un rapport financier annuel dans les quatre mois qui suivent la clôture de son exercice en application de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, soit au plus tard le 31 janvier 2023.

Le calendrier d'arrêté et de publication des comptes ne nous permet pas de disposer d'un délai suffisant pour nous permettre d'effectuer les diligences requises sur les comptes consolidés arrêtés, destinés à être inclus dans le rapport financier annuel.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Graines Voltz S.A. par l'Assemblée Générale du 22 mars 2017 pour Grant Thornton et par l'Assemblée Générale du 8 décembre 2009 pour RSM EST.

Au 30 septembre 2022, Grant Thornton était dans la 6^{ème} année de sa mission et RSM EST dans la 14^{ème} année sans interruption, dont respectivement six et quatorze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Strasbourg, Colmar, le 25 janvier 2023

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de
Grant Thornton International


Jean-Marc Heitzler
Associé

RSM EST


Philippe Cotleur
Associé



2 COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE GRAINES VOLTZ AU 30 SEPTEMBRE 2022

2.1	ETATS DE SYNTHÈSE	43	2.4	LES POSTES DU RESULTAT GLOBAL ET DE L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE	58
2.2	METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES EN NORMES IFRS	48	2.5	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	88
2.3	EVÉNEMENTS DE L'EXERCICE	56			

2.1 ÉTATS DE SYNTHÈSE

2.1.1 Compte de résultat au 30 septembre 2022

En K - EUR	Note	30/09/2022	30/09/2021
Chiffre d'affaires	1	132 243	122 298
Autres produits de l'activité		-	-
Achats consommés		-64 159	-61 936
Charges de personnel	2	-29 902	-24 497
Charges externes		-24 743	-17 404
Impôts et taxes	3	-1 072	-1 098
Dotation aux amortissements		-3 635	-2 675
Dotation aux provisions	4	-428	-904
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		-	94
Autres produits et charges d'exploitation	5	-2 021	-933
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		6 283	12 945
Autres produits et charges opérationnels	6	53	23
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		6 336	12 968
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		-	-
Coût de l'endettement financier brut	7	-629	-353
Coût de l'endettement financier net		-629	-353
Autres produits et charges financiers	8	541	159
Charge d'impôt	9	-835	-3 498
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSIION		5 413	9 276
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-153	-
RÉSULTAT NET APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		5 260	9 276
PART DU GROUPE		5 187	9 382
INTÉRÊTS MINORITAIRES		73	-106
Résultat net de base par action	10	4	7

2.1.2 Résultat global au 30 septembre 2022

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - en K - EUR	30/09/2022	30/09/2021
Résultat net (a)	5 260	9 276
Ecart de conversion	(19)	(104)
Impôts	92	16
TOTAL DES ÉLÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT (b)	73	(88)
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	(347)	(58)
TOTAL DES ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT (c)	(347)	(58)
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a+b+c)	4 986	9 130
Dont part du Groupe	4 913	9 252
Dont part des intérêts minoritaires	73	(122)

2.1.3 État de situation financière consolidée au 30 septembre 2022

Actif en K - EUR		30/09/2022	30/09/2021
Goodwill	11	12 087	9 659
Autres Immobilisations Incorporelles	12	12 596	10 866
Immobilisations Corporelles	13	11 437	6 958
Droits d'utilisation des actifs loués	14	5 516	3 575
Autres actifs financiers	15	34	346
Impôts différés actifs - IDA	9	479	1 296
Actifs non courants		42 149	32 700
Stocks et en-cours	16	50 332	29 627
Clients et comptes rattachés	17	33 531	34 673
Autres actifs courants	17	4 191	2 862
Actifs d'impôts courants	9	6 264	646
Trésorerie et équivalent de trésorerie	18	14 014	7 221
Actifs courants		108 332	75 029
TOTAL ACTIF		150 481	107 729
Passif en K-EUR		30/09/2022	30/09/2021
Capital émis		1 480	1 295
Réserves part du groupe		65 530	32 367
Résultat de l'exercice part du groupe		5 187	9 382
Capitaux propres - part groupe		72 197	43 044
Capitaux propres - intérêts minoritaires		-391	-967
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		71 806	42 076
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	19	20 768	14 687
Obligations locatives non courantes	20	4 602	2 779
Impôts différés passifs - IDP	9	637	1 760
Provisions à long terme	21	1 047	1 194
Passifs non courants		27 054	20 420
Fournisseurs et comptes rattachés	22	9 787	12 056
Emprunts à court terme	19	25 738	21 964
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	19	6 587	3 024
Obligations locatives courantes	20	940	819
Passifs d'impôts courant	22	346	485
Provisions à court terme	21	127	168
Autres passifs courants	22	8 096	6 716
Passifs courants		51 621	45 232
TOTAL PASSIF		150 481	107 729

2.1.4 Tableau de variation des capitaux propres au 30 septembre 2022

En K - EUR	Capital	Résultats accumulés	Réserves recyclables	Réserves non recyclables	Total capitaux propres	Total capitaux propres part du groupe	Dont part des minoritaires
CAPITAUX PROPRES 30/09/2020	1 295	48 311	-16 526	-368	32 712	33 253	-541
Correction des à nouveaux	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres auto-détenus	-	-	-	-	-	-	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	-	9 276	-	-	9 276	9 382	-106
Variation des écarts de conversion	-	-	88	-	88	72	16
Ecart sur les régimes à prestations définies	-	-	-	58	58	58	0
Résultat global	-	-	-	-	9 130	9 252	-122
Autres gains & pertes en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-15	-	-15	-15	-
Changement d'intérêts	-	-	-	-	-	333	-333
Autres variations	-	-	-42	-	-42	-39	-3
CAPITAUX PROPRES 30/09/2021	1 295	57 587	-16 495	-310	42 076	43 044	-967
Correction des à nouveaux	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital	185	-	-	25 800	25 985	25 985	0
Opérations sur titres auto-détenus	-	-	-180	-	-180	-180	0
Distributions de dividendes	-	-	-2 961	-	-2 961	-2 961	0
Résultat net	-	5 260	-	-	5 260	5 187	73
Variation des écarts de conversion	-	-	19	-	19	19	0
Impôts	-	-	-92	-	-92	-92	0
Ecart sur les régimes à prestations définies	-	-	-	347	347	347	0
Résultat global	-	-	-	-	4 986	4 913	73
Autres gains & pertes en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	1 101	-	1 101	598	503
Changement d'intérêts	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	250	-	250	250	-
CAPITAUX PROPRES 30/09/2022	1 480	62 847	-18 358	25 837	71 806	72 197	-391

2.1.5 Tableau de flux de trésorerie consolidé au 30 Septembre 2022

En K - EUR	30/09/2022	30/09/2021
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	5 260	9 276
Résultat des sociétés mises en équivalence	153	-
Dotations nettes aux amortissements et provisions	3 620	3 579
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-	-
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	-	-
Autres produits et charges calculés	-	-
Plus et moins-values de cession	-53	-28
Dividendes (titres non consolidés)	-	-
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	8 980	12 826
Coût de l'endettement financier net	629	353
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	835	3 498
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	10 444	16 677
Impôts versé	-642	-3 934
Variation du B.F.R. lié à l'activité	-22 470	-2 916
Autres flux générés par l'activité	-	-
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	-12 668	9 827
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-6 977	-3 593
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	156	232
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	30	-
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	-	-
Incidence des variations de périmètre	-7 845	-6 146
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)	-	-
Variation des prêts et avances consentis	-	-175
Subventions d'investissement reçues	-	32
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-850	-
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-15 486	-9 650
Augmentation de capital	25 985	0
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :	-	-
<i>Dividendes versés aux actionnaires de la société mère</i>	-2 961	-
<i>Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées</i>	-	-
Rachats et reventes d'actions propres	-	-
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	15 000	7 911
Remboursements d'emprunts	-5 137	-3 984
Remboursements d'obligations locatives	-1 086	-989
Intérêts financiers nets versés	-563	-310
Intérêts des obligations locatives	-66	-43
Autres flux liés aux opérations de financement	-	12
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	31 172	2 633
Incidence des variations des cours des devises	-	-72
VARIATIONS DE LA TRÉSORERIE NETTE	3 018	2 738
TRÉSORERIE D'OUVERTURE	-14 742	-17 480
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	-11 724	-14 742

2.2 METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES EN NORMES IFRS

La société Graines Voltz (SA) est une entreprise constituée et domiciliée en France. Le siège social est situé au 1 rue Edouard Branly 68000 Colmar. Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 30 septembre 2022 comprennent la société Graines Voltz et ses filiales, les sociétés Iberia Seeds, Topsem, Graines Voltz Maroc, Hermina-Maier, Graines Voltz Italia, André Briant Jeunes Plants, Progref et Laboratoire Angevin des Plantes (l'ensemble désigné comme « le groupe » et chacune individuellement comme « les entités du groupe »).

L'activité du groupe consiste principalement en la distribution à une clientèle de professionnels, horticulteurs, maraîchers, pépiniéristes et collectivités :

- De semences, plants et bulbes de fleurs,
- De semences et plants de légumes,
- Des plants de pépinières.

2.2.1 Contexte général et déclaration de conformité

Ces états financiers présentent les comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRS IC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2022. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne

Site internet : <http://ec.europa.eu>

2.2.2 Date d'arrêt des comptes

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2023. Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires du 28 mars 2023 qui exercera ses prérogatives à cette occasion.

2.2.3 Bases d'évaluations

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs évalués à leur juste valeur comme certains actifs et passifs financiers conformément aux règles IFRS. Les catégories concernées sont le cas échéant mentionnées dans les notes suivantes.

2.2.4 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en Euros qui est la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les données financières présentées en Euros sont arrondies au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

2.2.5 Conversion des comptes des entités étrangères

La société Topsem présente ses états financiers dans sa monnaie fonctionnelle, le Dinar algérien (DZD).
La société Graines Voltz Maroc présente ses états financiers dans sa monnaie fonctionnelle, le Dirham Marocain (MAD).
La société Graines Voltz Turquie présente ses états financiers dans sa monnaie fonctionnelle, le Nouvelle Livre Turquie (TRY).

Selon la norme IAS 21, leurs états doivent être convertis dans la monnaie de présentation du groupe, l'Euro.

Selon la norme IAS 29, le Dinar algérien et le Dirham Marocain ne sont pas des monnaies d'une économie hyper inflationniste. Depuis le 28 février 2022, la Turquie est entrée dans la liste des pays hyper-inflationnistes. Compte tenu de la faible contribution de l'UGT aux états consolidés la société n'a procédé à aucun retraitement.

Les états financiers des deux sociétés Graines Voltz Maroc et Topsem sont convertis en Euros selon la procédure suivante :

- Actifs et passifs convertis au cours de clôture à la date des états financiers,
- Produits et charges convertis au cours de change moyen pour la période.

2.2.6 Recours à des estimations

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels.

Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement du groupe et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés. Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées.

Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont explicitées dans les notes suivantes :

Estimation	Nature de l'estimation
Note 2 : Les avantages au personnel	Taux de turn-over, taux d'espérance de vie, taux de progression des salaires, taux d'actualisation.
Notes 4 et 16 : Les provisions sur stocks	Hypothèses retenues : en fonction du risque de non germination et en fonction des perspectives de vente.
Notes 4 et 15 : Les provisions sur créances clients	Hypothèses retenues : en fonction de l'antériorité des créances et un niveau de perte attendue.
Note 9 : Les impôts sur le résultat	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs et les modalités d'application de la législation fiscale.
Note 11 : Le goodwill	Hypothèse retenue pour dépréciation du GOODWILL : valeur recouvrable et valeur d'utilité des UGT selon IAS 36.
Notes 12 et 13 : Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles	Détermination de la durée d'utilité des actifs.
Note 21 : Les provisions courantes et non-courantes	Provisions pour litiges : hypothèses sous-jacentes à l'appréciation et à la valorisation des risques.

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont incluses dans les notes 4, 14, 15 et 16.

2.2.7 Principes et méthodes comptables

Référentiel appliqué :

Pour élaborer ses comptes consolidés au 30 septembre 2022, le groupe utilise les mêmes principes comptables que ceux retenus pour l'exercice clos au 30 septembre 2021, en les adaptant des normes, interprétations et amendements adoptés par la Commission Européenne et applicables ou appliqués par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1er octobre 2021.

Les comptes consolidés annuels de l'exercice comparatif sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne (site Internet : https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002_fr).

• Les normes, interprétations et amendements à des normes existantes, adoptés par l'Union Européenne et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er octobre 2021 n'ont pas eu d'impacts significatifs sur les comptes :

- Amendement de IFRS 4
- Modification de IFRS 16 concernant l'allègements de loyer liés à la Covid-19
- Amendement de IAS 1 et IAS 8

• Les normes, interprétations et amendements à des normes existantes, adoptés par l'Union Européenne et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er octobre 2022 n'ont pas été adoptés par anticipation par Graines Voltz.

Informations sur la méthode de calcul des indemnités de fin de carrière :

En mai 2021, l'IASB (International Accounting Standards Board) a validé la position prise par le Comité d'interprétation des normes IFRS concernant le cas d'un régime à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite.

Cependant, le montant de la dette actuarielle avec cette nouvelle méthode est équivalent à l'ancienne méthode dite « rétrospective prorata temporis » lorsque la convention collective ne plafonne pas les indemnités de départ à la retraite. La convention collective appliquée par le groupe Graines Voltz ne plafonne pas lesdites indemnités en conséquence nous maintenons la méthode dite rétrospective.

Informations liées au contexte de crise sanitaire et économique (COVID-19) :

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. En dépit de l'épidémie de la Covid-19 qui a débuté au 1er trimestre 2020, les activités de l'entité n'ont pas été affectées.

Informations liées au contexte du conflit armé en Ukraine :

L'émergence d'un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine début 2022 a affecté les activités économiques et commerciales sur le plan mondial. Cette situation extrêmement volatile et évolutive, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation, a eu des impacts sur nos charges d'exploitation notamment les frais de transport sur ventes et les coûts de l'énergie (électricité et carburants).

2.2.8 Périmètre de consolidation

Les règles suivantes sont appliquées :

- Une filiale est une entité contrôlée par la société Graines Voltz. Les filiales contrôlées sont consolidées par intégration globale.

Selon IFRS 10, le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Selon IAS 28, le Groupe utilise la mise en équivalence pour les entités dans lesquelles il exerce une influence notable ou un contrôle conjoint.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où le contrôle cesse.

- Élimination des transactions réciproques :

Les soldes bilanciaux, produits et charges résultant des transactions intragroupes avec les filiales sont éliminés, notamment :

- Les transactions et comptes réciproques,
- Les dotations et reprises de dépréciations sur titres consolidés,
- Les marges internes sur stocks,
- Les dividendes versés entre les sociétés consolidées.

Les gains découlant des transactions avec une entité mise en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

- Evolution du périmètre de consolidation

Au 30 septembre 2022, Graines Voltz a consolidé 7 filiales en plus de l'entité mère selon IFRS 10 et IAS 28.

	30/09/2022	30/09/2021
Par intégration globale	7	8
Par intégration proportionnelle	0	0
Par mise en équivalence	1	0
Total	8	8

• **Entrées dans le périmètre de consolidation :**

• **Société ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS**

A effet du 28/02/2022, le Groupe a acquis en numéraire 100 % des titres de la société ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS dont le siège est à Saint Barthélémy d'Anjou. L'activité de cette société est principalement la production de jeunes plants de pépinière. Le groupe s'est porté acquéreur afin de disposer d'un outil de production. Le prix d'acquisition des titres était de 4 995 k€ avec une clause d'ajustement de prix.

Via l'acquisition de la société André Briant Jeunes Plants, le groupe a acquis 65.16 % des titres de la société Laboratoires Angevin des Plantes, dont le siège est à Saint Barthélémy d'Anjou. L'activité de cette société est principalement la production de jeunes plants de pépinière. Le groupe s'est porté acquéreur afin de disposer d'un laboratoire de production in vitro.

Cette opération génère un goodwill de 2 396 K€. Cette acquisition a été traitée selon IFRS3, en intégration globale.

La contribution de cette société dans les comptes consolidés est de :

- Chiffre d'affaires : 5 990 K€
- Résultat net : 166 K€

• **Société PROGREF**

A effet du 28 février 2022, le groupe a acquis en numéraire 100% des titres de la société Progref, dont le siège est à Dampierre en Burly. L'activité de cette société est principalement la production de jeunes plants de pépinière. Le groupe s'est porté acquéreur afin de disposer d'un portefeuille de génétique propriétaire. Le prix d'acquisition de cette société était de 600 k€

Cette opération génère un goodwill de 32 K€. Cette acquisition a été traitée selon IFRS3, en intégration globale.

La contribution de cette société dans les comptes consolidés est de :

- Chiffre d'affaires : 0 K€
- Résultat net : -68 K€

• **Sorties du périmètre de consolidation :**

En date du 7 septembre 2022, la société Graines Voltz a procédé à la cession de l'intégralité des parts détenues dans la société Graines Voltz Turquie. La cession a généré un impact de 7 k€ sur le résultat net consolidé..

• **Evolution du périmètre de consolidation :**

• **Changement de méthode de consolidation pour la société TOPSEM**

En date du 14 juin 2021, dans le cadre de la mise en conformité avec la législation algérienne sur la détention des sociétés par des investisseurs étrangers, le taux de participation de Graines Voltz SA dans la société TOPSEM est passé de 68 % à 49 %. Cette dilution s'est effectuée par une augmentation de capital des actionnaires minoritaires.

Nous avons estimé lors de la clôture des comptes au 30 septembre 2021 que par la nature des opérations effectuées avec la société, des engagements contractuels et statutaires avec TOPSEM nous contrôlons cette société et de ce fait elle est maintenue dans le périmètre de consolidation selon la méthode de l'intégration globale.

Après examen de la situation juridique au 30 septembre 2022, et notamment par la non- participation aux organes de gouvernance, nous avons estimé que cette société est à intégrer dans le périmètre de consolidation selon la méthode de la mise en équivalence.

• Fusion de la société BALL DUCRETTET

En date du 22 août 2022 et dans le cadre d'une restructuration interne destinée à permettre une simplification des structures juridiques actuelles, la société Graines Voltz a procédé à l'absorption par fusion de la société BALL DUCRETTET avec effet rétroactif au 1er octobre 2021. La société BALL DUCRETTET était détenue à 100% par la société Graines Voltz SA.

• Périmètre de consolidation 2022 :

• Sociétés détenues directement par la société Graines Voltz :

Raison sociale	Pays	Siège social	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation	Statut par rapport 30/09/21
Graines Voltz	France	1 rue Edouard Branly 68000 Colmar				Pas de changement
Iberia Seeds	Espagne	Avenida Juan Carlos I,43 30700 Torre Pacheco Murcia ESPAGNE	100 %	100 %	Intégration globale	Pas de changement
Topsem	Algérie	Cité Bridja BP n°1 Staoueli Alger ALGERIE	49%	49%	Mise en équivalence	Changement du mode de consolidation
Graines Voltz Maroc	Maroc	118 Riad Salam Agadir MAROC	100 %	100 %	Intégration globale	Pas de changement
Hermina-Maier GmbH ⁽¹⁾	Allemagne	Hofer Strasse 22 93057 Regensburg ALLEMAGNE	100 %	100 %	Intégration globale	Pas de changement
Graines Voltz Italia	Italie	24 Via Vittorio Emanuele 20824 Lazzate ITALIE	100 %	100 %	Intégration globale	Pas de changement
André Briant Jeunes Plantes	France	La Bouvinerie 49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU	100 %	100 %	Intégration globale	Entrée dans le groupe au 28/02/2022
Progref	France	15 chemin Rémy 45570 DAMPIERRE EN BURLY	100 %	100 %	Intégration globale	Entrée dans le groupe au 28/02/2022

(1) L'entité Hermina-Maier GmbH tient compte de l'entité Hagedorn via une sous-consolidation.

• Sociétés détenues indirectement par Graines Voltz :

Raison sociale	Pays	Siège social	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation	Statut par rapport 30/09/21
Laboratoire Angevin des Plantes ⁽²⁾	France	La Bouvinerie 49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU	65.16%	65.16%	Intégration globale	Entrée dans le groupe au 28/02/2022

(2) L'entité Laboratoire Angevin des Plantes est détenue par la société André Briant Jeunes Plantes.

Toutes les entités clôturent leurs comptes à la même date.

2.2.9 Goodwill - Regroupement d'entreprises (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition selon la somme algébrique suivante :

+	la juste valeur de la contrepartie transférée
+	le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise
+	si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise
-	le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués généralement à la juste valeur

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet correspondant à la part du Groupe et celle des participations ne donnant pas le contrôle) ou au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition (méthode du goodwill partiel correspondant uniquement à la part du Groupe).

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle qui a été classée en capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Cependant, pour une contrepartie éventuelle classée en dettes, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

De plus, l'évaluation de la juste valeur de la contrepartie transférée et des actifs et des passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises peut être modifiée pendant un délai de douze mois suivant la date d'acquisition (si les modifications reflètent des conditions existant à la date d'acquisition).

Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

2.2.10 Secteurs opérationnels (IFRS 8)

• Information sectorielle :

Un secteur opérationnel est une composante du groupe qui :

- Exerce des activités à partir desquelles elle est susceptible de percevoir des produits et de supporter des charges, y compris des produits et des charges relatives à des transactions avec d'autres composantes du Groupe ;
- Dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus par le principal décideur du groupe, qui les utilise pour prendre les décisions d'allocation de ressources aux secteurs et pour apprécier leur performance ;
- Pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Le principal décideur opérationnel du Groupe correspond à un Comité de Pilotage (CDP). Ce comité est présidé par le Président Directeur Général de la société Graines Voltz et composé par le Directeur Adjoint et les responsables de groupes de services.

La répartition de l'activité du groupe présentée en fonction des secteurs opérationnels est la suivante :

Secteurs (en k€)	30/09/2022	30/09/2021
Semences	49 803	54 150
Plants et bulbes	78 663	64 829
Fournitures horticoles et divers	3 777	3 319
Total	132 243	122 298

Les huit entités juridiques du groupe au 30 septembre 2022 sont des unités génératrices de trésoreries distinctes

• Information géographique :

Au niveau des sociétés intégrées selon la méthode de l'intégration globale, 4 entités, Graines Voltz SA, André Briant Jeunes Plants, Progref et Laboratoire Angevin des Plantes sont localisées en France. Les quatre autres entités sont situées hors de France :

- Iberia Seeds : Espagne,
- Graines Voltz Maroc : Maroc,
- Hermina-Maier : Allemagne,
- Graines Voltz Italie : Italie.

Au niveau des sociétés intégrées selon la méthode de la mise en équivalence, l'entité est située hors de France :

- Topsem : Algérie,

La société mère et les filiales possèdent des actifs non courants situés hors de France. Ceux-ci représentent :

En milliers d'euros	30/09/2022	30/09/2021
Immobilisations incorporelles	7 282	1 288
Immobilisations corporelles	10 102	6 275
Actifs financiers	6	344
Total	17 390	7 597

Pour les besoins de la présentation de l'information par secteur géographique, les produits sectoriels sont déterminés sur la base de la localisation géographique des clients.

En milliers d'euros	30/09/2022	30/09/2021
France	85 008	77 955
Europe continentale	39 423	34 446
<i>Dont Allemagne</i>	21 215	21 078
<i>Dont Autriche</i>	3 684	3 231
<i>Dont Italie</i>	5 282	2 704
Monde	7 812	9 897
Total	132 243	122 298

2.3 EVENEMENTS DE L'EXERCICE

2.3.1 Principales opérations de la période

Les comptes de l'exercice 2021/2022 font ressortir une augmentation des charges d'exploitation impactant le résultat opérationnel courant. L'évolution du résultat opérationnel courant s'explique notamment par :

- la progression de l'activité du groupe (+8.13%) ;
- l'augmentation des frais de recherche et de développement de la station de recherche située en Allemagne, mise en place courant du 1er semestre 2021 ;
- des charges plus importantes dans l'outil de production de plants ;
- la volonté du groupe de récompenser les salariés sous forme d'une prime de résultat complémentaire ;
- l'augmentation des charges de personnel dans le cadre du renforcement des forces de vente pour explorer les nouveaux marchés (nouveaux pays européens, vertical farming) ;
- l'augmentation des coûts de transport et d'énergie.

Les charges non récurrentes impactent le résultat opérationnel courant à hauteur de 1,8 millions d'euros.

Le 10 décembre 2021, le Groupe a acquis 100 % des titres des sociétés SCEH FROGER et de la SCEA Olivier FROGER ; Au terme des décisions de l'associé unique en date du 19/12/2021, les deux sociétés ont fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine.

Le 21 février 2022, la société a procédé à une augmentation de capital par émission de 185 068 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 € représentant un montant d'augmentation de capital de 185 068 €, émises au prix de souscription unitaire de 145,43 €. Cette opération a eu pour effet de porter le capital de 1 295 197 € à 1 480 265 €. La prime d'émission de cette augmentation de capital s'élève à 26 729 371 € et les frais d'émissions afférents à cette augmentation de capital s'élèvent à 929 560 €. La prime d'émission, nette des frais d'émission, s'élève ainsi à 25 799 811 €.

Le Groupe a acquis le 28 février 2022, 100 % des titres de la société ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS SAS dont le siège est Saint-Barthélemy d'Anjou (49), 100 % des titres de la société PROGREF dont le siège social est à Dampierre en Burly (45) et 65.16% des titres de la société LAP dont le siège social est à la Saint- Barthélémy d'Anjou (49). L'activité de ces sociétés est principalement la production de jeunes plants de pépinière. Elles disposent d'un outil de production couvrant 180 ha, d'un portefeuille de génétique propriétaire et d'un laboratoire de production in vitro. Cette acquisition a été traitée selon IFRS3, en intégration globale (cf. note 2.8 Entrée dans le périmètre).

Le 21 juin 2022, la société a effectué un don en nature de semences à destination de l'Ukraine pour un montant de 1393 k€ de semences. Ce don a généré une créance fiscale de 841 k€ imputable sur l'impôt sur les bénéfices.

Le 22 août 2022 et dans le cadre d'une restructuration interne destinée à permettre une simplification des structures actuelles, la société Graines Voltz a procédé à l'absorption par fusion de la société BALL DUCRETTET avec effet rétroactif au 1er octobre 2021.

Le 7 septembre 2022, la société Graines Voltz a procédé à la cession de l'intégralité des parts détenues dans la société Graines Voltz Turquie.

Dans le cadre de la mise en conformité avec la législation algérienne sur la détention des sociétés par des investisseurs étrangers, en date du 14 juin 2021 le taux de participation de Graines Voltz SA dans la société TOPSEM est passé de 68 % à 49 %. Cette dilution s'est effectuée par une augmentation de capital des actionnaires minoritaires.

Nous avons estimé lors de la clôture des comptes au 30 septembre 2021, que de par la nature des opérations effectuées avec la société, des engagements contractuels et statutaires avec TOPSEM, nous contrôlions cette société et de ce fait elle a été maintenue dans le périmètre de consolidation selon la méthode de l'intégration globale.

Après examen de la situation juridique au 30 septembre 2022, nous avons estimé que cette société est à intégrer dans le périmètre de consolidation selon la méthode de la mise en équivalence.

Pour la société TOPSEM mise en équivalence dans les comptes au 30 septembre 2022, les principaux éléments financiers de la sociétés sont les suivants :

- **Au niveau des comptes de bilan :**

En milliers d'euros	30/09/2022
Actifs non courants	1 076
Passifs non courants	518
Emprunts à court terme	1 190
Trésorerie	40

- **Au niveau du compte de résultat :**

En milliers d'euros	30/09/2022
Chiffre d'affaires	1 019
Résultat net	- 333

2.3.2 Incidences de la crise sanitaire COVID-19 et de la crise en Ukraine

Les états financiers du groupe ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Graines Voltz a adapté et sécurisé rapidement et le plus efficacement possible son organisation, pour assurer la continuité de ses activités. L'activité du Groupe a pu être maintenue alors qu'une majeure partie de l'activité économique des entreprises accueillant du public a été paralysée.

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales sur le plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité.

L'émergence d'un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine début 2022 a affecté les activités économiques et commerciales sur le plan mondial. Cette situation extrêmement volatile et évolutive, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation, a eu des impacts sur nos charges d'exploitation notamment les frais de transport sur ventes et les coûts de l'énergie (électricité et carburants).

A la date d'arrêt des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

2.4 LES POSTES DU RESULTAT GLOBAL ET DE L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

Note 1 Le chiffre d'affaires

Les règles appliquées pour la comptabilisation et l'évaluation du chiffre d'affaires :

Les produits des activités ordinaires sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales de Graines Voltz.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque les clients ont obtenu le contrôle de (ou des) actif(s) vendu(s).

Le contrôle se définit comme la capacité actuelle de décider de l'utilisation de l'actif et d'obtenir la quasi-totalité des flux de trésorerie potentiels résultant de l'utilisation, la consommation, la revente, l'échange ou la mise en garantie de l'actif. Cette notion comprend aussi la capacité d'interdire à d'autres de diriger l'utilisation de l'actif et d'accéder à la quasi-totalité des avantages de l'actif.

Le transfert du contrôle correspond généralement, pour les marchandises et produits vendus, à la date de mise à disposition des biens à la clientèle conformément à l'incoterm pratiqué le cas échéant.

Les produits des activités ordinaires comprennent :

- Les ventes de semences
- Les ventes de plants et de bulbes
- Les fournitures horticoles et divers.

Les conditions de paiement appliquées sont celles en vigueur dans chaque pays et sont inférieures à 12 mois. Les contrats avec les clients ne comprennent pas de vente avec composante de financement importante.

La répartition par nature du chiffre d'affaires :

En milliers d'euros	30/09/2022	30/09/2021	Var. %
Semences	49 803	54 150	-8%
Plants et bulbes	78 663	64 829	+21%
Fournitures horticoles	3 777	3 319	+14%
Total	132 243	122 298	+8%

Note 2 Les frais de personnel

Les frais de personnel présentent les caractéristiques suivantes :

Évolution des frais de personnel :

En milliers d'Euros	30/09/2022	30/09/2021
Rémunérations brutes	24 151	18 214
Charges sociales	7 523	6 333
Avantages au personnel : indemnité départ en retraite	-93	130
En déduction des frais de personnel lié à l'activité de recherche et développement donnant lieu au CIR	-1 679	-1 261
Participation des salariés	0	1 081
Total	29 902	24 497

Les avantages au personnel :

En accord avec les lois, le groupe Graines Voltz participe à divers régimes de retraites et d'indemnités de départ constitutifs d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charge lorsque le service correspondant est rendu.

Les régimes à prestations définies, correspondant aux indemnités de départ à la retraite, sont comptabilisés au bilan en provision pour risques et charges. Ces engagements sont évalués selon une méthode actuarielle, assise sur la totalité du personnel classé par catégories socio- professionnelles et par ancienneté. La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées.

Selon la méthode des unités de crédit projetées, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'engagement, celui-ci étant ensuite actualisé.

Pour l'ensemble des sociétés : les indemnités de départ en retraite sont déterminées selon les dispositions des conventions collectives dont dépendent les salariés au sein des sociétés.

La base de salaire retenue pour le calcul est le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation).

La P.B.O. représente la valeur actuelle probable des droits acquis évaluée en tenant compte des augmentations de salaire (dégressives avec l'âge) jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn over et d'espérance de vie.

Il a été retenu une table de turn over « moyen » et systématiquement décroissant en fonction de l'âge.

Les réévaluations du passif au titre des indemnités de départ à la retraite, qui correspondent aux écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global.

Le Groupe détermine la charge d'intérêts sur le passif en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des indemnités de départ à la retraite, au passif, tel que déterminé au début de l'exercice. Ce passif est ajusté le cas échéant de toute variation résultant du règlement de prestations au cours de la période.

Les charges d'intérêt et les autres charges au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées en résultat net.

En mai 2021, l'IASB (International Accounting Standards Board) a validé la position prise par le Comité d'interprétation des normes IFRS concernant le cas d'un régime à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite.

Cependant, le montant de la dette actuarielle avec cette nouvelle méthode est équivalent à l'ancienne méthode dite « rétrospective prorata temporis » lorsque la convention collective ne plafonne pas les indemnités de départ à la retraite. La convention collective appliquée par le groupe Graines Voltz ne plafonne pas lesdites indemnités en conséquence nous maintenons la méthode dite rétrospective.

Principales hypothèses utilisées :

Il a été retenu une table de turn over « moyen » et systématiquement décroissant en fonction de l'âge. Il a été retenu un âge de départ à la retraite de 67 ans au 30 septembre 2022.

La revalorisation des salaires peut être linéaire ou variable. Elle est ainsi représentée sous forme de tables qui expriment un taux d'évolution de la rémunération par âge. La table retenue est celle de la décroissance moyenne.

Le taux de charges sociales patronales retenu est de 39%.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX Corporates AA à la date de clôture, soit 3.70% au 30 septembre 2022 contre 0.88 % au 30 septembre 2021.

Les réévaluations du passif au titre des indemnités de départ à la retraite, qui correspondent aux écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global », conformément à la norme IAS 19, la variation des écarts actuariels s'élèvent au 30 septembre 2022 à 347 k€ contre 58 k€ au 30 septembre 2021.

Les provisions pour avantages au personnel se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	30/09/2022	30/09/2021
Provision pour indemnités de départ en retraite	1 047	1 194
Provision pour indemnités de départ en retraite classé en passif concernant des actifs non courants destinés à la vente	0	0
Total	1 047	1 194

En milliers d'euros	Provision pour indemnités de départ en retraite
Valeur actualisée des engagements au 30/09/21	1 194
Variation suite à entrée de périmètre	292
Valeur de l'engagement constatée en résultat :	-93
<i>-dont coût du service rendu</i>	44
<i>-dont coût de l'effet du passage du temps</i>	-137
Variation de l'engagement constatée en réserves :	-347
<i>- dont écarts actuariels</i>	-347
Prestations effectivement versées	0
Au 30/09/22	1 047

Effectif annuel moyen :

	30/09/2022	30/09/2021
Cadres	144	127
Non cadres	450	279
Total	594	406

Note 3 Les impôts et taxes

La Contribution Economique Territoriale (CET) a deux composantes : la Contribution Foncière Territoriale (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Ces deux contributions sont classées en charges opérationnelles correspondant au classement le plus approprié.

L'impact de la suppression progressive de la CET prévue dans la Loi de Finances 2023, sera de 124 k€ en 2022/2023 et 249 k€ en 2023/2024.

Note 4 Les dotations aux dépréciations

Stocks et en-cours de production :

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts sont généralement calculés selon la méthode du prix moyen pondéré ; ils intègrent les frais de transport liés à l'achat, les frais de manutention, les frais d'analyse, les frais du service achat semences et les escomptes obtenus (cf Note 16).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

Le cas échéant des dépréciations sont comptabilisées. Les pertes de valeurs qu'elles couvrent sont :

- Celles révélées par les tests de germination auxquels procède la société de manière régulière. En effet, une graine qui n'est plus aux normes du taux de germination acceptable (variable en fonction des espèces) n'est plus commercialisable. S'il y a un risque de non-germination, les semences conservées, et donc inventoriées, sont provisionnées à 100%.
- L'inadéquation des produits compte tenu des changements de consommation et de l'abandon de certains marchés géographiques. Les lots achetés depuis plus de 36 mois et n'ayant pas de mouvement de vente sur les 24 derniers mois sont provisionnés à 95 %. Les lots achetés depuis moins de 36 mois ne sont pas provisionnés. Les lots achetés depuis plus de 36 mois et ayant des mouvements de vente sur les 24 derniers mois sont provisionnés de la façon suivante :

Si le rapport quantité en stock / ventes des 24 derniers mois est :

- Inférieur à 100 : le lot n'est pas déprécié ;
- Compris entre 100 et 200 : le lot est déprécié à 10 % ;
- Compris entre 200 et 300 : le lot est déprécié à 20 % ;
- Compris entre 300 et 400 : le lot est déprécié à 30 % ;
- Compris entre 400 et 500 : le lot est déprécié à 40 % ;
- Compris entre 500 et 600 : le lot est déprécié à 50 % ;
- Compris entre 600 et 700 : le lot est déprécié à 60 % ;
- Compris entre 700 et 800 : le lot est déprécié à 70 % ;
- Compris entre 800 et 900 : le lot est déprécié à 80 % ;
- Supérieur à 900 : le lot est déprécié à 90 %

Evolution de la provision pour dépréciations des stocks

En milliers d'Euros	30/09/2022	30/09/2021
Provision dépréciations stocks à l'ouverture	2 625	1 866
Dotation	1 072	2 640
Reprise	-1 539	-1 871
Ecart de conversion	-3	-10
Passage en mise en équivalence	-1 058	
Variation de périmètre	-25	0
Provision dépréciations stocks à la clôture	1 072	2 625

Une provision pour dépréciation des stocks a été comptabilisée pour tenir compte de ces risques. La reprise nette aux dotations constituée au 30 septembre 2022 s'élève à 467 K€.

Créances commerciales :

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à la juste valeur. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale.

Les dépréciations des créances commerciales tiennent compte du niveau de pertes attendues du portefeuille client dès l'initiation de la créance, ce que traduit le niveau de provisionnement qui s'élève à 8,66 % des créances brutes à fin septembre 2022. Le niveau de provisionnement est calculé de la façon suivante : dépréciations / créances TTC à la clôture.

Les dépréciations pour créances douteuses ont été ajustées en se basant sur la date d'échéance des factures non réglées à la date d'arrêt des comptes selon la méthodologie suivante :

- Factures échues depuis 0 à 3 mois : 1 % de dépréciation ;
- Factures échues depuis 3 à 6 mois : 2 % de dépréciation ;
- Factures échues depuis 6 à 9 mois : 3 % de dépréciation ;
- Factures échues depuis 9 à 15 mois : 4 % de dépréciation ;
- Factures échues depuis 15 à 21 mois : 10 % de dépréciation ;
- Factures échues depuis 21 à 36 mois : 40 % de dépréciation ;
- Factures échues depuis plus de 36 mois : 60 % de dépréciation.

Evolution de la provision pour dépréciation clients

En milliers d'Euros	30/09/2022	30/09/2021
Provision dépréciations clients à l'ouverture	2 316	2 139
Dotation	1 036	1 353
Reprise	-139	-1 235
Ecart de conversion	2	9
Passage de mise en équivalence	-25	
Variation de périmètre	-10	50
Provision dépréciations clients à la clôture	3 180	2 316

La dotation nette reprise constituée au titre du l'exercice arrêté au 30 septembre 2022 s'élève à 897 K€.

Les dotations aux provisions :

Le groupe est soumis dans le cadre normal de son activité à des risques divers. Les différents litiges font l'objet d'une appréciation individuelle, et les provisions en découlant sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables de dédommagement à la date du 30 septembre 2022.

Les prétentions de tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci constituent un passif éventuel.

Pour l'évolution des provisions cf la note 21 de l'annexe.

En milliers d'Euros	30/09/2022	30/09/2021
Provision risques et charges à l'ouverture	168	20
Variation du périmètre	-37	113
Dotation	14	31
Reprise	-17	0
Ecart de conversion	-1	4
Provision risques et charges à la clôture	127	168

Note 5 Autres produits et charges d'exploitation

Evolution :

En milliers d'Euros	30/09/2022	30/09/2021
Produits d'exploitation divers (a)	4 588	3 743
Charges d'exploitation diverses (a)	-5 746	-4 676
Créances irrécouvrables (b)	-863	0
Autres produits et charges d'exploitation	- 2 021	- 933

(a) Les produits et charges d'exploitations divers sont composés des redevances d'utilisation de droit sur des semences.
(b) Les créances irrécouvrables sont totalement compensées par des reprises de provision pour dépréciation.

Note 6 Autres produits et charges opérationnels

Evolution :

En milliers d'Euros	30/09/2022	30/09/2021
Résultat de cession	53	28
Autres charges opérationnelles	-	-5
Autres produits et charges opérationnels	53	23

Note 7 Le coût de l'endettement

Evolution :

En milliers d'Euros	30/09/2022	30/09/2021
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	0	0
Charges d'intérêt	-563	-310
Charges d'intérêts sur IFRS16	-66	-43
Coût de l'endettement	-629	-353

Note 8 Les autres produits et charges financiers

Evolution :

En milliers d'Euros	30/09/2022	30/09/2021
Dépréciation	19	-155
Résultat de change, net	461	300
Intérêts des placements de trésorerie	21	14
Produits de participations	53	
VNC des immobilisations financières cédées	-13	
Total	541	159

Note 9 Les impôts sur les résultats

Les impôts courants :

France :

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 26.50 %

La loi de finances rectificative pour 2012 adoptée le 29 décembre 2012 fixe de nouvelles règles de report des déficits en avant et en arrière pour les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés. L'imputation des déficits antérieurs sur le bénéfice fiscal d'un exercice n'est possible qu'à hauteur d'un plafond égal à 1 million d'euros majoré d'un montant dorénavant égal à 50% du bénéfice imposable de l'exercice excédant cette première limite.

Le report en arrière du déficit de l'exercice est désormais limité à un exercice au lieu de trois et son montant est limité à 1 M€.

La loi sur le financement de la sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1998 a institué un complément d'imposition de 3,3 % du montant de l'impôt de base dû lorsque le montant de l'impôt est supérieur à 763 000 Euros. Ainsi, pour ces sociétés françaises, le taux d'imposition se trouve majoré de 1,1 %.

Etranger :

En Espagne, celui-ci s'élève à 30%. Les sociétés dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 8 000 K€ bénéficient d'un taux d'imposition réduit de 25% applicable sur la partie du bénéfice n'excédant pas 120 202 €.

- En Algérie, le taux de base de l'impôt est de 26%.
- Au Maroc, le taux de base de l'impôt est de 31%.
- En Allemagne, le taux de base de l'impôt est de 15 %.
- En Italie, le taux de base de l'impôt est de 27.90%.

Les impôts différés :

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs. Les principaux éléments pris en compte à ce titre concernent :

- Les retraitements de consolidation introduisant une divergence entre la comptabilité et la fiscalité (options fiscales dérogatoires).
- Les différences entre base comptable et fiscale.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- Les différences temporelles liées à la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable
- Les différences temporelles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et partenariats dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date du renversement des différences temporelles et il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible ;
- Les différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

En milliers d'Euros	30/09/2022	30/09/2021
Impôts courants	642	3 916
Impôts différés	193	-418
TOTAL	835	3 498

Ventilation des impôts différés :

En milliers d'Euros	30/09/2022	30/09/2021
Retraitements des stocks	-52	-138
Retraitements des écarts temporaires	540	-273
Retraitements IFRS9	-584	-183
Retraitements liés au changement du taux d'imposition	32	-
Retraitements des cessions internes		-187
Retraitements des différences de taux de change	45	121
Limitation des IDA/IDP	196	265
Retraitements divers	16	-23
TOTAL	193	-418

Les créances et dettes d'impôts exigibles :

Le détail est le suivant :

En milliers d'Euros	30/09/2022	30/09/2021
Créances d'impôts exigibles (1)	6 264	646
Dettes d'impôts exigibles	346	485

(1) Dont Créance sur le crédit d'impôt recherche pour 2 586 k€ et une créance sur la réduction d'impôt mécénat pour 842 k€

Les impôts différés actif et passif :

Le détail est le suivant :

En milliers d'Euros	Impôts différés actif
Solde au 30/09/2021	1 296
s/ variation de périmètre	-117
s/ retraitements actions propres	-39
s/ profit sur stocks	52
s/ limitation IDA/IDP	-196
s/ écarts temporaires	-540
s/ différences d'impôts	-32
s/ autres retraitements	-7
s/ écart de change	62
Solde au 30/09/2022	479

En milliers d'Euros	Impôts différés actif
Solde au 30/09/2021	1 760
s/ provision créances	-77
s/ provision règlementées	5
s/ retraitements IFRS9	-836
s/ retraitements IFRS16	1
s/ autres retraitements	-10
s/ variation de périmètre	-206
Solde au 30/09/2022	637

Note 10 Le résultat pour une action

Le résultat net de base par action :

Le groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté du nombre d'actions propres détenues.

Le nombre moyen pondéré d'actions ressort pour l'exercice à 1 406 998.

L'évolution de ce résultat pour une action est la suivante :

En Euros	30/09/2022	30/09/2021
Résultat consolidé part du groupe	5 186 995	9 381 587
Nombre moyen pondéré d'actions	1 406 998	1 295 197
Résultat par action	3,68	7.24

Dividendes versés par action :

En Euros	30/09/2022	30/09/2021
Dividende (en €) par action	2	0

Note 11 Le goodwill

Evaluation des goodwill :

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à réaliser des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwill.

Ces goodwill sont alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) générant des flux de trésorerie identifiables et indépendants. Les UGT ont été définies au niveau des entités juridiques du groupe.

Au 30 septembre 2022, le montant des goodwill s'établit à 12 087 k€.

En milliers d'euros	30/09/2022	30/09/2021
Valeur brute à l'ouverture	11 109	7 655
Dépréciation à l'ouverture	1 450	1 450
Valeur nette à l'ouverture	9 659	6 205
Acquisition de l'exercice (1)	2 428	3 454
Sortie de l'exercice	-	-
Dépréciation	-	-
Valeur nette à la clôture	12 087	9 659

(1) Goodwill sur l'acquisition André Briant Jeunes Plants (2 396 k€) et Progref (32 k€)

Détail de l'affectation du goodwill aux UGT au 30/09/22 :

En milliers d'euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
TOPSEM	3	-3	
GV	7 287	-1 447	5 840
GV MAROC	365		365
HERMINA-MAIER	3 248		3 248
GV ITALIA	206		206
ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS	2 396		2 396
PROGREF	32		32
TOTAL	13 537	-1 450	12 087

Les tests de dépréciation des goodwill :

Des tests de dépréciation leur sont appliqués au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié du fait d'une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable du goodwill.

Au 30 septembre 2022, les valeurs d'utilité des Goodwill et des UGT ont été évaluées selon des projections de flux de trésorerie des UGT correspondantes sur une période de 3 ans puis extrapolées sur les années suivantes.

Le calcul prend en compte une valeur terminale correspondant à la capitalisation des flux de trésorerie générés la dernière année de prévision. Les hypothèses retenues en matière d'évolution des ventes et des dépenses sont déterminées par la direction en fonction des résultats passés et des tendances de développement des marchés concernés.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est un taux après impôt, appliqué à des flux de trésorerie après impôt et correspond au coût moyen pondéré du capital. Ce taux est la résultante de taux spécifiques pour chaque marché ou zone géographique en fonction des risques qu'ils représentent.

Pour l'ensemble des UGT, les hypothèses suivantes, considérées comme des hypothèses clés, ont été utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des UGT :

- Nombre d'années de données prévisionnelles : 3 ans.
- Taux de croissance de chiffre d'affaires retenu pour le flux normatif : 0,5 %
- Taux d'actualisation après impôt : des taux différents, provenant de données de marché, ont été retenus pour chaque UGT ; ils varient de 9,30 % à 11,80 % selon les zones.

Estimations pour la détermination de la valeur nette des goodwill significatifs :

UGT	GV	HM	GV ITALIA
Valeurs comptables des actifs testés	71 650	2 795	1 557
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Source retenue	Plan 3 ans + année normative actualisée à l'infini	Plan 3 ans + année normative actualisée à l'infini	Plan 3 ans + année normative actualisée à l'infini
Taux actualisation (mini - max)	9,8 %	9,3 %	11,1 %
Taux de croissance long terme	0.5 %	0.5 %	0.5 %

UGT	GV MAROC	ABJP	PG
Valeurs comptables des actifs testés	2 019	2 838	502
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Source retenue	Plan 3 ans + année normative actualisée à l'infini	Plan 3 ans + année normative actualisée à l'infini	Plan 3 ans + année normative actualisée à l'infini
Taux actualisation (mini - max)	11,3 %	9,8 %	9,8 %
Taux de croissance long terme	0.5 %	0.5 %	0.5 %

Les analyses de sensibilité menées sur le taux d'actualisation et le taux de croissance n'ont pas remis en cause les conclusions. Les analyses de sensibilité ont également tenu compte des risques climatiques.

Dans la mesure où les estimations sont relativement prudentes, ces dernières n'ont pas été modifiées à la suite des événements liés à la Covid-19.

Note 12 Les autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par Graines Voltz. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, examinés à chaque clôture. Il est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie et les actifs incorporels non encore mis en service.

Ainsi, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie sont valorisées au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur et les immobilisations incorporelles (y compris celles non encore mises en service) à durée d'utilité indéfinie sont valorisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Le coût de ces actifs correspond :

- Au prix d'achat majoré de tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue, pour les actifs acquis séparément.
- À la juste valeur, à la date d'acquisition, pour les actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Le cas échéant, le mode d'amortissement retenu est linéaire.

a. Obtention végétale

Les acquisitions portent sur la propriété de variétés de légumes pour les commercialiser en exclusivité. Elles sont amorties sur huit ans.

b. Les logiciels

En fonction du domaine d'application des logiciels, la durée d'utilité est comprise entre 1 et 3 ans.

Evolution des immobilisations incorporelles

Valeurs brutes - K€	Ouverture	Correction An	Augm.	Dim.	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	11 109				2 428		13 537
Concessions, brevets et droits similaires	1 519		670			-2	2 187
Fichiers clients et logiciels	10 400	-131	633			-268	10 634
Autres immobilisations incorporelles	431	6	348				785
Immobilisations incorporelles en cours			0				
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles		388	22				410
Immobilisations Incorporelles brutes	12 350	263	1 673			-270	14 016
Amortissements et provisions	Ouverture	Correction An	Augm.	Dim.	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	1 450						1 450
Concessions, brevets et droits similaires	1 190		311				1 501
Fichiers clients et logiciels	211	-191		200			-180
Autres immobilisations incorporelles	83		19				102
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles							
Amortissements et provisions	1 484	-191	330	200			1 423
Valeurs nettes	Ouverture	Correction An	Augm.	Dim.	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	9 659				2 428		12 087
Concessions, brevets et droits similaires	328		359			-2	685
Fichiers clients et logiciels	10 189	60	633	-200		-268	10 814
Autres immobilisations incorporelles	347	6	329				682
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles		388	22				410
Valeurs nettes	10 864	454	1 343	-200		-270	12 593

Note 13 Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont, selon la norme IAS 16, comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production diminué des amortissements et perte de valeur.

En application de la norme IAS 20, les subventions d'investissements sont enregistrées en déduction de la valeur d'acquisition des immobilisations dont elles ont servi à assurer une partie du financement.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction, le cas échéant d'une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leur durée d'utilité estimée et revue annuellement :

- Terrains : non amortis
- Agencement des terrains : 5 à 8 ans
- Bâtiments : 10 à 30 ans
- Installations générales agencements et aménagements : 3 à 10 ans
- Matériel et outillage : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 ans
- Matériel de bureau et informatique : 2 à 10 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

Les amortissements et dépréciations sont comptabilisés en résultat opérationnel. Les dotations aux amortissements de l'exercice s'élèvent à 3 635 k€.

Au cours de la période, le groupe a acquis des immobilisations corporelles pour une valeur de 5 300 k€ nette.

Au cours de la période, le groupe a cédé des immobilisations corporelles pour un prix de cession de 156 k€.

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, examinés à chaque clôture. Le groupe n'a subi aucune perte de chiffre d'affaires entraînant une perte de valeur au 30 septembre 2022.

Évolution des immobilisations corporelles

Valeurs brutes en K€	Ouverture	Correction An	Augm.	Dim.	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	605	-123	63		121	38	704
Constructions	13 228	-836	1 403		922	203	14 920
Installations techniques, matériel, outillage	6 043	-790	687	42	587	360	6 845
Autres immobilisations corporelles	7 467	-869	2 503	655	365	295	9 105
Immobilisations en cours	673	-453	576	0	-203	-17	576
Avances et acomptes		0	68	0	0	0	68
Valeurs brutes	28 016	-3 071	5 300	697	1 792	879	32 219
Amortissements et provisions	Ouverture	Correction An	Augm.	Dim.	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	96	-96	6	0	0	0	6
Constructions	11 079	-759	595	28	0	208	11 095
Installations techniques, matériel, outillage	4 691	-906	547	47	0	292	4 577
Autres immobilisations corporelles	5 192	-857	1 125	552	0	201	5 109
Immobilisations en cours							-
Avances et acomptes							-
Amortissements et provisions	21 058	-2 618	2 273	627	0	701	20 787
Valeurs nettes	Ouverture	Correction An	Augm.	Dim.	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	509	-27	57	0	121	38	698
Constructions	2 149	-77	808	-28	922	-5	3 825
Installations techniques, matériel, outillage	1 352	116	140	-5	587	68	2 268
Autres immobilisations corporelles	2 275	-12	1 378	103	365	94	3 997
Immobilisations en cours	673	-453	576	0	-203	-17	576
Avances et acomptes		0	68	0	0	0	68
Valeurs nettes	6 958	-453	3 027	70	1 792	178	11 432

Note 14 Droits d'utilisation des actifs loués

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Constructions	4 682	2 787	995	825	80	7 379
Matériel de bureau	406		73			333
Matériel de transport	324	213	60		52	529
Valeurs brutes	5 412	3 000	1 128	825	132	8 241
Amortissements et pertes de valeur	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Constructions	1 467	889	995	798	80	2 239
Matériel de bureau	299	55	73			281
Matériel de transport	71	142	60		52	205
Amortissements et provisions	1 836	1 086	1 128	798	132	2 725
Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Constructions	3 215	1 898		27		5 140
Matériel de bureau	107	-55				52
Matériel de transport	253	71				324
Valeurs nettes	3 575	1 914		27		5 516

Le droit d'utilisation le plus significatif concerne le bail commercial avec la SCI Voltz. La valeur du droit d'utilisation est de 2 462 k€, comptabilisé en construction. Le loyer actuel pour ce bail est de 15 416 € HT mensuel.

Par ailleurs, la société Graines Voltz a acquis l'usufruit temporaire pour une durée de 16 ans de l'immeuble, propriété de la SCI Voltz. L'usufruit temporaire prendra fin le 1er janvier 2033. Pour la détermination de la durée du droit d'utilisation la société a retenu la durée contractuelle de la cession temporaire d'usufruit. Pour la ventilation des obligations locatives, cf. note 20.

Note 15 Autres actifs financiers

Les titres de participation non consolidés figurent dans la rubrique des autres actifs financiers non courants. Ils représentent la quote-part de capital détenue dans les sociétés non consolidées.

Les autres actifs financiers non courants (créances rattachées à des participations essentiellement vis-à-vis de la société Graines Voltz Egypte, cette société est une entité non consolidée du fait de la perte de contrôle de la société mère) sont dans la catégorie des prêts et créances. Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Informations financières de la participation mise en équivalence pour l'exercice 2021-2022 :

En milliers d'euros	TOPSEM
Chiffre d'affaires	571
Résultat net	-333
Actifs non courants	44
Passifs non courants (hors capitaux propres)	1 338

Autres actifs financiers

Valeurs brutes	Ouverture	Augm.	Dim.	Variations de périmètre	Autres mouvements	Variation de juste valeur	Clôture
Titres de participations	1	30		11			42
Participations par mises en équivalence							
Placements	2			18			20
Prêts							0
Cautions	343		35	5			313
Créances rattachées à des participations	562		18				544
Valeurs brutes	908	30	53	34			919
Provisions	Ouverture	Augm.	Dim.	Variations de périmètre	Autres mouvements	Variation de juste valeur	Clôture
Titres de participations				341			341
Participations par mises en équivalence							
Placements							
Prêts							
Cautions							
Créances rattachées à des participations	562		18				544
Provisions	562		18	341			885
Valeurs nettes	Ouverture	Augm.	Dim.	Variations de périmètre	Autres mouvements	Variation de juste valeur	Clôture
Titres de participations	1	30		11			42
Participations par mises en équivalence				-341			-341
Placements	2			18			20
Prêts							
Cautions	343		35	5			313
Créances rattachées à des participations							
Valeurs nettes	346	30	35	-307			34

Les titres de participation représentent une valeur nette comptable globale de 42 K€ au 30 septembre 2022. Cette valeur nette comptable est représentative de la juste valeur.

Note 16 Les stocks

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks sont valorisés selon la méthode du premier entré premier sorti soit au dernier coût d'acquisition.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente. Le cas échéant des dépréciations sont comptabilisées (cf. note 21).

Évolution des valeurs nettes comptables :

En milliers d'Euros	30/09/2022	30/09/2021
Matières premières	1 949	908
En cours de production de plants	2 671	151
Marchandises	45 712	28 568
- Dont graines	40 813	28 272
- Dont plants (produits finis)	4 416	0
- Dont fournitures horticoles	483	296
Total	50 332	29 627

A titre d'information les dépréciations de stocks se montent à 1 072 k€ au 30 septembre 2022 contre 2 625 k€ au 30 septembre 2021 et concernent uniquement les marchandises. Ces dépréciations sont déterminées en fonction du risque de non germination et en fonction des perspectives de ventes, à la fin de chaque période.

Tableau de variation des dépréciations :

En milliers d'Euros	
30/09/2021	2 625
Dotation	1 072
Reprise	-2 625
30/09/22	1 072

Note 17 Les clients et autres débiteurs

Les créances sont valorisées à leur juste valeur lors de leur évaluation initiale.

Evolution des valeurs nettes comptables :

En milliers d'euros	30/09/2022	30/09/2021
Clients et comptes rattachés	36 711	36 989
Dépréciation des comptes clients	-3 180	-2 316
Total net des clients et comptes rattachés	33 531	34 673

En milliers d'euros	30/09/2022	30/09/2021
Avances et acomptes versés		305
Autres créances fiscales et sociales	2 502	1 160
Dépréciation des autres créances	-24	-24
Charges constatées d'avance	1 713	1 422
Total des autres actifs courants	4 191	2 863

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à la juste valeur. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement

Les dépréciations des créances commerciales tiennent compte du niveau de pertes attendues du portefeuille clients dès l'initiation de la créance, ce que traduit le niveau de provisionnement qui s'élève à 8.66 % des créances brutes à fin septembre 2022.

Le groupe n'a pas recours à l'affacturage ou à des transactions visant à faire sortir des créances du bilan.

Les créances fiscales :

Le poste « créances fiscales » est principalement constitué de créances sur l'Etat (TVA et autres impôts).

Note 18 La trésorerie et équivalent de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 "Tableau des flux de trésorerie", la ligne "Trésorerie et équivalents de trésorerie" figurant au bilan consolidé comprend :

- les disponibilités,
- les placements à court terme liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et présentant un risque négligeable de variation de valeur.

Evolution :

En milliers d'euros	30/09/2022	30/09/2021
Placements à court terme	0	0
Disponibilités	14 014	7 221
Total	14 014	7 221

Le montant des disponibilités non disponible pour le groupe en raison de mesure de contrôle de change est de 4 084 k€.

Note 19 Les dettes financières courantes et non-courantes

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques « courant » et « non courant ».

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes financières non courantes :

En milliers d'euros	30/09/2022	30/09/2021
Part des emprunts bancaires à plus d'un an	20 768	14 687
<i>dont à moins de 2 ans</i>	<i>6 649</i>	<i>6 237</i>
<i>dont de 2 à 5 ans</i>	<i>13 386</i>	<i>6 523</i>
<i>dont à plus de 5 ans</i>	<i>733</i>	<i>1 927</i>

Les dettes financières courantes :

En milliers d'euros	30/09/2022	30/09/2021
Part des emprunts bancaires à moins d'un an	6 587	3 023
Découverts bancaires	25 738	21 964
Total	32 325	24 987

Variation des dettes financières (courantes et non courantes) :

En milliers d'euros	
30/09/21	39 674
Variation de périmètre	-222
Nouveaux emprunts (hors IFRS16)	15 000
Remboursement d'emprunt	-5 137
Variation taux de change sur emprunts	4
Découverts bancaires	3 774
30/09/22	53 093

Les principales informations et analyses relatives à la variation des dettes financières sont présentées dans le tableau de flux de trésorerie.

Tableau de la variation de trésorerie et de la variation de la dette financière nette :

En milliers d'euros	30/09/2022	30/09/2021
Variation de la trésorerie nette	3 019	2 739
Dont augmentation des emprunts	15 000	7 911
Dont diminution des emprunts	-5 137	-3 948
Variation de la dette financière nette	6 626	1 142
Dette financière nette à l'ouverture	32 453	31 311
Dette financière nette à la clôture	39 079	32 453

Détail de la dette financière nette :

En milliers d'euros	30/09/2022	30/09/2021
Dette financière nette à l'ouverture	32 453	31 311
Dont emprunts et dettes à long terme	14 687	8 890
Dont emprunts à court terme	21 964	24 189
Dont partie courante des emprunts à LT	3 024	4 940
Dont trésorerie	-7 221	-6 709
Dette financière nette à la clôture	39 079	32 453
Dont emprunts et dettes à long terme	20 768	14 687
Dont emprunts à court terme	25 738	21 964
Dont partie courante des emprunts à LT	6 587	3 024
Dont trésorerie	-14 014	-7 221

Informations sur les emprunts bancaires :

Les emprunts à moyen terme et long terme mis en place avec nos partenaires financiers sont libellés en Euros. Les taux d'intérêts sont stipulés fixes.

Le solde restant dû sur l'ensemble des emprunts se chiffre à 27 355 K€ au 30 septembre 2022.

Le solde restant dû sur les emprunts garantis par des suretés réelles s'élève à 16 647 K€ au 30 septembre 2022 (cf. note 26).

Le Groupe a souscrit des emprunts à moyen terme d'une valeur nominale globale de 15 000 K€ sur l'exercice 2021/2022.

Informations sur autorisations de découvert :

Le Groupe Voltz bénéficie d'une ligne de découvert autorisé allant jusqu'à 54 800 K€ pour laquelle aucune garantie n'a été mise en place.

Le Groupe Voltz bénéficie également d'un découvert autorisé pour 185 000 K DZD chez TOPSEM en Algérie, soit environ 1 359 K€ ; ce découvert est garanti par une caution donnée par la société Graines Voltz.

Note 20 Les obligations locatives

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques « courant » et « non courant ».

Les obligations locatives non courantes :

En milliers d'euros	30/09/2022	30/09/2021
Part des obligations locatives à plus d'un an	4 602	2 779
<i>dont à moins de 2 ans</i>	634	668
<i>dont de 2 à 5 ans</i>	1 769	937
<i>dont à plus de 5 ans</i>	2 199	1 174

Les obligations locatives courantes :

En milliers d'euros	30/09/2022	30/09/2021
Part des obligations locatives à moins d'un an	940	819

Variation de l'exercice (courant et non courant) :

En milliers d'euros	
30/09/21	3 598
Variation de périmètre	27
Nouvelles obligations locatives IFRS16	3 000
Remboursement obligations locatives	-1 086
30/09/22	5 542

Note 21 Les provisions courantes et non-courantes

Conformément à IAS 37.14, une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date de clôture des comptes.

Le groupe Graines Voltz est soumis dans le cadre normal de son activité à des risques divers (litiges commerciaux, restructurations, litiges fiscaux, litiges sociaux...).
Les règles suivantes sont appliquées :

Les provisions pour litiges et passifs éventuels :

Ces litiges font l'objet d'une appréciation individuelle et/ou basée sur une estimation statistique des litiges observés dans son domaine d'intervention compte tenu des éléments connus en fin d'exercice.

Les provisions non-courantes :

En milliers d'euros	30/09/2022	30/09/2021
Provision pour indemnités de retraite (1)	1 047	1 194
Autres provisions	-	-
Total	1 047	1 194

(1) Cf Note 2

Les provisions courantes :

En milliers d'euros	Litiges Prud'homaux	Autres litiges	Litiges fiscaux	Risques	Total
Au 30/09/2020	0	20	0	0	20
Variation de périmètre				113	113
Dotation				31	31
Provision utilisée					
Provision non utilisée					
Ajustement lié au taux de change		4			4
Au 30/09/2021	0	24	0	144	168
Variation de périmètre		-37			-37
Dotation		13			13
Provision utilisée				17	17
Provision non utilisée					
Ajustement lié au taux de change					
Au 30/09/2022	0	0	0	127	127

Note 22 Les fournisseurs et les autres passifs courants

Les dettes en liaison avec le cycle normal d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "Fournisseurs et comptes rattachés". Elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti.

La juste valeur des dettes fournisseurs est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement courtes.

Ces dettes sont dues à moins d'un an.

En milliers d'Euros	30/09/2022	30/09/2021
Fournisseurs et comptes rattachés	9 787	12 056
Passifs d'impôts courants	346	485
Dettes fiscales et sociales	6 146	6 407
Autres dettes	1 950	309
Total	18 229	19 257

La variation constatée s'analyse comme suit :

En milliers d'Euros	30/09/2022	30/09/2021
Variation constatée	-1 028	10 276
<i>Dont variation des dettes fournisseurs</i>	-2 269	7 483
<i>Dont variation de l'impôt société</i>	-139	206
<i>Dont variation des dettes fiscales et sociales</i>	-261	1 248
<i>Dont variation de la participation des salariés</i>	-1 081	1 081
<i>Dont autres variations</i>	2 722	258

Note 23 Le tableau de flux de trésorerie

La trésorerie nette s'élève au 30 septembre 2022 à - 11 724 k€ et correspond aux montants suivants présentés dans le tableau de flux de trésorerie.

En milliers d'euros	30/09/2022	30/09/2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan	14 014	7 222
Découverts bancaires	-25 738	-21 964
Découverts bancaires classés en passif d'actif destiné à la vente		
Trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie	-11 724	-14 742

La variation du BFR lié à l'activité s'élève à - 22 470 K€. Les principales composantes de la variation du BFR proviennent de :

- Variation du BFR lié aux stocks : - 15 186 K€
- Variation des créances clients : + 5 156 K€
- Variation des autres créances et dettes : - 4 001 K€
- Variation des dettes fournisseurs : - 8 439 K€

Note 24 Le capital social

En milliers d'euros	30/09/2022	30/09/2021
Capital émis	1 480 265 €	1 295 197 €
<i>Nombre d'actions en circulation en début d'exercice</i>	1 295 197	1 295 197
<i>Nombre d'actions émises durant l'exercice</i>	185 068	0
<i>Nombre d'actions annulées durant l'exercice</i>	0	0
<i>Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice</i>	1 480 265	1 295 197
Valeur nominale	1 €	1 €
<i>Nombre d'actions autorisées</i>	1 480 265	1 295 197
<i>Nombre d'actions émises entièrement libérées</i>	1 480 265	1 295 197
<i>Nombre d'actions émises et non entièrement libérées</i>	0	0

La politique du groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des banquiers, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Les capitaux propres s'entendent comme le capital social, les résultats non distribués et les participations ne donnant pas le contrôle. Le conseil d'administration veille au rendement des capitaux propres.

En milliers d'euros	30/09/2022	30/09/2021
<i>Total des passifs hors capitaux propres</i>	78 927	65 652
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan</i>	-14 014	-7 221
Dette nette	64 913	58 431
<i>Total des capitaux propres</i>	71 554	42 408
Ratio dette nette sur capitaux propres	0.91	1.37

La dette nette correspond à la différence entre les passifs, courants et non courants, et la trésorerie et équivalent de trésorerie figurant à l'actif du bilan.

Note 25 Risques

• Risques de crédit

Risque de recouvrement sur les créances clients et autres débiteurs

Au 30 septembre 2022, le poste clients et comptes rattachés, le poste autres débiteurs et le poste autres actifs courants représentent 37 722 k€ au bilan et comprend un solde net de 36 711 k€ de créances clients, soit 25,36 % du chiffre d'affaires consolidé contre 28,35 % en septembre 2021. Les autres débiteurs et autres actifs courants comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales pour lesquelles il n'existe pas de risque crédit.

Pour l'ensemble du groupe, les pertes sur créances clients irrécouvrables s'élèvent à 863 k€ au 30 septembre 2022. Il n'y a pas eu de pertes au 30 septembre 2021.

Risque sur les actifs financiers courants et non courants

Les titres de participation comprennent essentiellement des titres non cotés de sociétés non consolidées. Ceux-ci s'élèvent au 30 septembre 2022 à 42 k€.

Les créances rattachées et les autres immobilisations financières comprennent des créances rattachées à des participations non consolidées et des dépôts et cautionnements

• Risque de marché

Gestion du risque prix

Au-delà du risque prix, le Groupe a mis en place une politique de gestion du risque de contrepartie pour son activité. Cette politique vise à se prémunir efficacement du risque de non-paiement en cas de défaillance d'un tiers. A cet effet, des garanties sont prises auprès de certains clients pour limiter le risque. Il s'agit soit d'hypothèque sur bien immobilier, soit de caution hypothécaire.

• Risque de change

Eu égard à ses activités opérationnelles et de négoce libellées en euros, la société est faiblement exposée aux risques de change.

Les entités du groupe effectuent leurs transactions « client – fournisseurs » dans leurs propres devises.

L'exposition au risque de change de Graines Voltz se limite à l'investissement net à l'étranger qui n'est pas significatif.

• Risque de liquidité

Les passifs ont majoritairement une échéance inférieure à 1 an. Aucun risque de liquidité n'est identifié dans la mesure où les actifs financés à savoir les stocks (50 332 K€) et les créances clients (33 531 K€) sont supérieurs aux passifs à moins d'un an.

En milliers d'euros	Echéance < 1 an	Echéance entre 2 et 5 ans	Echéance > 5 ans
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	6 649	13 386	733
Emprunts à court terme	32 325		
Obligations locatives non courantes	634	1769	2 199
Impôts différés passif			889
Provisions à long terme			1 047
Fournisseurs et comptes rattachés	9 787		
Obligations locatives courantes	940		
Passifs d'impôts courants	346		
Provisions à court terme	127		
Autres passifs courants	8 096		
TOTAL	58 904	15 155	4 868

Note 26 Les engagements hors bilan

Pour ses opérations courantes, le groupe est engagé à la clôture de la période se terminant au 30 septembre 2022 pour les montants suivants :

Engagements de garanties reçues :

En milliers d'euros	30/09/2022	30/09/2021
Avals et cautions	455	455

Engagements de garanties données :

En milliers d'euros	30/09/2022	30/09/2021
Nantissement du fonds	22 100	15 850
Nantissement des titres de participation	0	0
Hypothèque	0	0
Promesse d'hypothéquer	0	0
Caution bancaire	3 130	3 130
Gage espèce	228	268
Clause de complément de prix (1)	1 700	2 550
Warrant	0	0
Garant autonome	3 000	3 000
Total	30 158	24 798

(1) La clause de complément de prix sera intégralement payée lors de l'exercice 2023/2024

A titre d'information, une clause d'ajustement de complément de prix a également été contractée lors de l'acquisition de la société André Briant Jeunes Plants. Cependant, le montant est non déterminable à ce jour.

Dettes assorties de sûretés réelles :

En milliers d'euros	30/09/2022	30/09/2021
Dettes garanties : emprunts bancaires	16 647	13 343
Montant des sûretés consenties	22 100	15 850

Les sûretés consenties sont constituées d'une part de l'hypothèque sur un bien immobilier et d'autre part du nantissement des actions d'une filiale du Groupe Graines Voltz.

Note 27 Les transactions avec les parties liées

- **Les entreprises liées**

La SCI Voltz est qualifiée d'entreprise liée de par la détention par les dirigeants du Groupe. Les loyers versés par la société Graines Voltz à la SCI Voltz s'élèvent à 198 k€ par an conformément au contrat de bail immobilier avec la SA Graines Voltz (cf note 14). Les loyers restants dus avant la fin du contrat s'élèvent à 1 655 k€.

- **Les rémunérations des dirigeants**

Les salaires alloués aux membres des organes de direction se sont élevés à 347 151 € pour la période allant du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022.

Note 28 Les événements post-clôture

Néant

2.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS



Grant Thornton

L'instinct de la croissance

5, Place du Corbeau
67 000 STRASBOURG



RSM

RSM EST

50, Avenue d'Alsace
68 000 COLMAR

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Graines Voltz

Exercice clos le 30 septembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société Graines Voltz

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Graines Voltz relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

EVALUATION DES GOODWILL

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le Groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwill.

Ces goodwill sont décrits dans la note n°11 « Le goodwill » et sont alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) qui ont été définies au niveau des entités juridiques du Groupe.

La Direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces goodwill, figurant au bilan pour un montant de 12.087k euros, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable des rendements des activités auxquelles des goodwill ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre par la Direction sont décrites en note n°11 « Le goodwill ». La valeur recouvrable a été estimée sur la base de la valeur d'utilité des UGT, selon IAS 36, déterminée selon des projections de flux de trésorerie sur une période de 3 ans puis extrapolées sur les années suivantes.

Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de la méthodologie de dépréciation appliquée par le Groupe et vérifié notamment la fiabilité des données sources et l'exactitude des calculs selon leurs modalités exposées en annexe.

Nous avons :

- testé l'exactitude arithmétique des évaluations retenues par le Groupe ;
- apprécié les principes et méthodes de détermination des valeurs recouvrables des UGT ;

- corroboré, notamment par entretiens avec la Direction, le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme le taux d'actualisation, les taux de croissance à long terme et les projections de flux de trésorerie),
- apprécié le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opère le Groupe ;
- revu l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité à une variation des principales hypothèses retenues.

Enfin nous avons vérifié que la note n°11 « Le goodwill » donnait une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1- 2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la Direction. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Nous sommes dans l'impossibilité de conclure sur le respect, dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel, du format d'information électronique unique européen. En effet, nous n'avons pas pu mettre en œuvre les procédures nécessaires pour vérifier ce respect pour les raisons suivantes :

Le Conseil d'Administration en date du 25 janvier 2023 a arrêté les comptes annuels et les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Par ailleurs, la société est tenue de publier et de déposer auprès de l'Autorité des marchés financiers un rapport financier annuel dans les quatre mois qui suivent la clôture de son exercice en application de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, soit au plus tard le 31 janvier 2023.

Le calendrier d'arrêté et de publication des comptes ne nous permet pas de disposer d'un délai suffisant pour nous permettre d'effectuer les diligences requises sur les comptes consolidés arrêtés, destinés à être inclus dans le rapport financier annuel.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Graines Voltz S.A. par l'Assemblée Générale du 22 mars 2017 pour Grant Thornton et par l'Assemblée Générale du 8 décembre 2009 pour RSM Est.

Au 30 septembre 2022, Grant Thornton était dans la 6^{ème} année de sa mission et RSM Est dans la 14^{ème} année sans interruption, dont respectivement six et quatorze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Strasbourg, Colmar le 25 janvier 2023

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Jean-Marc Heitzler
Associé

RSM EST

Philippe Coteleur
Associé



3

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 MARS 2023 PORTANT RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES ANNUELS ET RAPPORT SUR LES
COMPTES CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 30
SEPTEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément aux dispositions de la loi et des statuts afin de vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2022 ainsi que pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Il est précisé que notre société détient depuis :

- Le 30 septembre 2011, 100 % de la société GRAINES VOLTZ ESPANA (IBERIA SEEDS) située à Murcia en Espagne.
- Le 1er avril 2012, 99 % de la société GRAINES VOLTZ EGYPTÉ située au Caire en Égypte.
- Le 11 avril 2012, 68% de la société TOPSEM située à Alger en Algérie. Étant précisé que par suite d'une augmentation de capital en date du 14 juin 2021 à laquelle la société GRAINES VOLTZ n'a pas participé, le montant de la participation de la société GRAINES VOLTZ dans TOPSEM est passé à 49% en date du 14 juin 2021.
- Le 1er avril 2014, 100% de la société GRAINES VOLTZ MAROC située à Agadir au Maroc.
- Le 1er octobre 2020, 100% de la société HERMINA-MAIER GmbH située à Regensburg en Allemagne.
- Le 13 avril 2021, 100% des titres de la société FLORENSIS Italia Srl dont le siège social est à Lazzate en Italie, celle-ci étant devenue GRAINES VOLTZ Italia.
- Le 28 février 2022, 100% des titres de la société SAS ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS dont le siège social est sis à SAINT BARTHELEMY D'ANJOU (49124) – La Bouvinerie.
- Le 28 février 2022, 100% des titres de la société PROGREF dont le siège social est situé à DAMPIERRE EN BURLY (45570) – 15 Chemin Remy.

La société GRAINES VOLTZ EGYPTÉ est sortie du périmètre de consolidation depuis le 1er octobre 2015 du fait de la perte de contrôle liée aux événements politiques et économiques du pays.

La société TOPSEM est toujours dans le périmètre de consolidation mais selon la méthode de mise en équivalence.

Nous vous informons :

- Qu'après avoir acquis l'intégralité des titres de la société SCEA Olivier FROGER, société civile d'exploitation agricole au capital de 7 500 €, dont le siège social est sis 20 rue du Champ Grippon à BRAIN SUR L'AUTHION – 49800 LOIRE -AUTHION, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 décembre 2021, il a été décidé la dissolution sans liquidation de la société SCEA Olivier FROGER au profit de la société GRAINES VOLTZ en date du 19 décembre 2021.
- De même qu'après avoir acquis l'intégralité des titres de la société FROGER, société civile d'exploitation horticole au capital de 109 534,62 €, dont le siège social est sis 20 rue du Champ Grippon à BRAIN SUR L'AUTHION – 49800 LOIRE -AUTHION, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 décembre 2021, il a été décidé la dissolution sans liquidation de la société FROGER au profit de la société GRAINES VOLTZ en date du 19 décembre 2021.
- Qu'aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 août 2022, notre société a absorbé la société BALL DUCRETTET basée à Thonon-les-Bains (74), dont elle détenait 100% du capital social. La société GRAINES VOLTZ détenant l'intégralité du capital social de la société BALL DUCRETTET, il n'a été procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été établi. Cette opération a été réalisée avec un effet rétroactif au 01/10/2021.
- Qu'en date du 7 septembre 2022, la société GRAINES VOLTZ a procédé à la cession de l'intégralité des parts détenues dans la société GRAINES VOLTZ TURQUIE (AGREVA).

I GRAINES VOLTZ - Comptes annuels – Situation de la société – Evolution prévisible

GRAINES VOLTZ est une société anonyme (S.A.) classique à Conseil d'Administration, cotée à Euronext Paris compartiment C depuis le 10 novembre 1998.

1) Faits majeurs et significatifs

L'activité de notre société s'est traduite par une augmentation du chiffre d'affaires de ventes de marchandises de 6,98 % et une hausse de notre marge commerciale de 1,78 point.

Le chiffre d'affaires de ventes de marchandises hors ventes liées aux ventes intra- groupe augmente de 15,40%.

La progression est particulièrement forte dans les segments à valeur ajoutée, qui constituent le cœur de notre stratégie. Les plants enregistrent la progression la plus élevée.

Le résultat net s'établit à 7 137 k€.

Le résultat d'exploitation s'établit à 3 788 k€ contre 8 623 k€ au titre de l'exercice précédent soit une diminution de 4 835 k€.

La variation de ce résultat est due essentiellement à:

- Une augmentation de la marge globale de 5 623 k€.
- Une augmentation des autres achats et charges externes de 7 405 k€.
- Une augmentation des charges de personnel de 4 018 k€.
- Une augmentation des charges nette des clients douteux de 510 k€.
- Une diminution de la charge nette de dépréciation de stock de 710 k€.
- Une augmentation de la charge nette liée aux amortissements de 375 k€.
- Une diminution de la charge liée aux provisions pour risques et charges de 507 k€.
- Une augmentation de la charge des impôts et taxes de 60 k€.
- Une augmentation des autres produits nets de charges de 693 k€.

2) Situation de la société durant l'exercice écoulé

a) L'analyse du Compte de Résultat fait ressortir les éléments suivants :

En milliers d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Chiffre d'affaires hors taxes (1)	108 405 845	101 188 142
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	2 912 926	3 139 966
Résultat d'exploitation	3 788 782	8 623 472
Résultat financier	484 909	2 115 816
Résultat exceptionnel	481 394	876 912
Participation des salariés	-	1 081 401
Impôts sur les sociétés	-2 310 478	1 021 664
Résultat de l'exercice	7 137 066	9 569 525

(1) Il est précisé que notre activité n'est pas dépendante d'un ou de quelques clients.

Notre contrôle interne nous permet un suivi budget/réalisations régulier.

b) Information relative à l'endettement et à l'utilisation des instruments financiers par la société

Les emprunts à moyen terme (3 ans à 7 ans) mis en place avec nos partenaires financiers sont exclusivement libellés en Euros. Les taux d'intérêts sont fixes.

Le solde restant dû sur l'ensemble des emprunts à moyen terme (3 ans à 7 ans) se chiffre à 24 200 215 € à la clôture de l'exercice.

Les emprunts sont en partie garantis par des sûretés réelles ;

Ratios :

• Endettement à moyen et long terme (pour la partie supérieure à 1 an) = 26,37 %	contre 28,26 % l'exercice précédent
Capitaux propres	

• Endettement à moyen et long terme (pour la partie supérieure à 1 an) = 17,43 %	contre 10,78 % l'exercice précédent
Chiffre d'affaires	

c) Information sur les délais de paiement

En application des dispositions du Code de commerce, il est indiqué la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement des fournisseurs et clients GRAINES VOLTZ qui figurera en annexe du rapport de gestion.

d) Principaux risques

Le principal risque pour notre société, comme pour l'ensemble de nos filiales, reste le risque sanitaire, avec d'éventuels problèmes bactériologiques sur les matières premières achetées et durant tout le cycle de conservation des produits avant la vente. Dans cette optique, des contrôles de qualité des semences sont effectués régulièrement.

e) Covid 19

Il convient de rappeler que la pandémie connue sous le nom de COVID 19 est toujours présente tant au niveau mondial, néanmoins la sortie de crise s'est amorcée dans de nombreux pays.

Enfin, à l'exception de la crise sanitaire et économique qui perdure, aucun évènement significatif n'est intervenu au sein de notre Société.

f) Guerre en Ukraine

L'émergence d'un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine début 2022 a affecté les activités économiques et commerciales sur le plan mondial. Cette situation extrêmement volatile et évolutive, sans toutefois remettre en cause la continuité de l'exploitation, a eu des impacts sur nos échanges d'exploitations notamment les frais de transport sur ventes et les coûts de l'énergie (électricité et carburants).

Nous vous informons avoir réalisé un don de semences potagères au profit de l'Ukraine via les services du Quai d'ORSAY pour un montant de 1 389 705 € en date 14/06/2022. Ce don a généré un crédit d'impôt d'un montant de 833 823 €.

A la date de la clôture des comptes de 2022, il n'a été relevé aucun élément lié à ce conflit qui pourrait affecter la poursuite de l'activité de la Société.

3) Événements importants postérieurs à la clôture de l'exercice

Au moment de l'établissement des comptes annuels, nous n'avons pas à notre connaissance, relevé d'événements postérieurs à la clôture, significatifs.

A la date d'arrêté des comptes soit au 25 janvier 2023, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

4) Evolution prévisible - Perspectives d'avenir

Nos efforts continuent de porter sur le maintien voire le développement de nos ventes dans un souci de charges et de marges commerciales maîtrisées.

Nous poursuivons également notre croissance externe.

5) Activité en matière de recherche et de développement

Notre Société a comptabilisé des frais de recherches et de développement (CIR) pour un montant de 5 708 151 €, au cours de l'exercice.

Notre société a réalisé des essais de semences pour un montant de 1 130 425 € hors taxes payés à des organismes extérieurs.

Parallèlement, notre société procède en interne à des essais de différentes variétés.

La société a comptabilisé en déduction du poste «Impôt sur les sociétés» au 30 septembre 2022, un crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR) pour les dépenses engagées au titre de l'année civile 2021. Ce crédit d'impôt s'élève à 2 625 k€.

II GRAINES VOLTZ ESPANA (IBERIA SEEDS) – TOPSEM – GRAINES VOLTZ MAROC - HERMINA MAIER – GV ITALIA - PROGREF – ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS

Les aléas de la recherche de produits adaptés à l'activité de nos filiales du bassin méditerranéen liés aux prévisions, particulièrement aléatoire en raison des circonstances économiques et politiques des pays concernés nous incitent à une réflexion sur la rationalisation de nos débouchés commerciaux dans ces pays, et de façon générale sur nos participations.

a) GRAINES VOLTZ ESPANA (IBERIA SEEDS)

Cette société, créée le 30 septembre 2011, a clôturé son exercice social le 30 septembre 2022. A la clôture, son chiffre d'affaires s'est élevé à 0 k€ comme pour l'exercice précédent et son résultat à -128 k€ contre -40 k€.

b) TOPSEM

La société TOPSEM créée le 11 avril 2012 a clôturé son exercice le 30 septembre 2022. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 641 k€ contre 1 503 k€ et son résultat à -373 k€ contre -195 k€.

c) GRAINES VOLTZ MAROC

La société GRAINES VOLTZ MAROC a clôturé son exercice le 30 septembre 2022. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 5 982 k€ contre 6 556 k€ et son résultat ressort à 573 k€ contre 356 k€ l'exercice précédent.

d) HERMINA MAIER GmbH

La société HERMINA Maier GmbH a clôturé son exercice le 30 septembre 2022. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 24 481 k€ contre 23 163 k€ au titre de l'exercice précédent et son résultat ressort à 266 k€ contre 436 k€ au titre de l'exercice précédent.

e) GRAINES VOLTZ ITALIA

La société GV Italia a clôturé son exercice le 30 septembre 2022. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 4 797 k€ contre 4 034 k€ au titre de l'exercice précédent et son résultat ressort à -460 k€ contre 21 k€ au titre de l'exercice précédent.

f) PROGREF

La société PROGREF a clôturé son exercice le 30 septembre 2022. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 345 k€ et son résultat ressort à -68 k€.

g) ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS

La société ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS a clôturé son exercice le 30 septembre 2022. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 6 084 k€ et son résultat ressort à 190 k€.

III COMPTES CONSOLIDÉS GRAINES VOLTZ – GRAINES VOLTZ ESPANA (IBERIA SEEDS) – TOPSEM – GRAINES VOLTZ MAROC - HERMINA MAIER – GV ITALIA – PROGREF – ANDRÉ BRIANT JEUNES PLANTS

a) Comptes

En milliers d'euros	Exercice 2022	Exercice 2021
Chiffre d'affaires hors taxes	132 242 751	122 297 605
Résultat opérationnel courant	6 283 393	12 843 824
Autres produits et charges opérationnels	52 919	23 493
Résultat opérationnel	6 336 312	12 967 317
Coût de l'endettement financier net	- 628 720	-352 682
Autres produits et charges financières	540 456	158 655
Charge d'impôt	- 834 693	- 3497 851
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	- 153 784	-
Résultat net	5 260 206	9 275 439
- Part du groupe	5 186 995	9 381 587
- Intérêts minoritaires	73 210	-106 148
Résultat net de base par action	3,68	7,16
Résultat net dilué par action	3,68	7,16

Ces états financiers présentent les comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2022.

Conformément au calendrier défini, GRAINES VOLTZ publie, à compter de cet exercice ouvert au 1er juillet 2021, son Rapport Financier Annuel (RFA) au format électronique européen (European Single Electronic Format : ESEF), avec le balisage de ses états financiers primaires.

GRAINES VOLTZ publiera, à compter de l'exercice ouvert au 1er juillet 2022, son Rapport Financier Annuel (RFA) au format électronique unique européen (European Single Electronic Format : ESEF), avec le balisage de ses notes annexes par bloc, en plus de ses états financiers primaires.

Il est précisé que conformément aux normes comptables, ces comptes consolidés intègrent :

- Les sociétés Graines Voltz, Graines Voltz Espana (Iberia Seeds), Topsem, Graines Voltz Turquie, Graines Voltz Maroc, Hermina Maier, et GV Italia qui ont clôturé une période de 12 mois prenant fin le 30 septembre 2022.
- Les sociétés PROGREF et André Briant Jeunes Plants ont clôturé une période de 13 mois prenant fin le 30 septembre 2022, par suite d'une décision des organes décisionnaires de chacune des structures autorisant la prolongation de l'exercice social de 1 mois soit au 30/09/2022 en lieu et place du 31/08/2022. Cette décision a été prise pour l'exercice en cours et les exercices suivants.

b) Evolution prévisible du groupe

Le contexte économique qui demeure incertain conduit à une nécessaire prudence en matière de prévision d'activité. À ce jour, nous confirmons une croissance comprise entre 5 et 10%, soit un minimum de 138,8 M€ de chiffre d'affaires.

L'exercice passé nous a permis de poursuivre notre transformation, malgré la crise, et de renforcer notre modèle économique.

L'acquisition d'ABJP en février 2022 nous a permis de compléter notre offre en acquérant une position de leadership unique en Europe sur le marché très convoité des jeunes plants de pépinière. Faiblement sensible au coût de l'énergie (production en plein air) cette activité, essentielle au verdissement du cadre de vie, devrait connaître une forte croissance au cours des prochaines années d'autant plus qu'elle bénéficiera du soutien de nos équipes commerciales historiques.

L'activité Vertical Farming a été structurée, renforcée commercialement et élargie en termes d'espèces pour pouvoir répondre aux demandes croissantes des grands marchés mondiaux. Cette activité constituera un puissant relais de croissance dans les années à venir.

Par ailleurs, nous avons poursuivi notre stratégie de recentrage sur les activités de circuit-court en réduisant notre présence sur le pourtour méditerranéen.

Enfin, l'augmentation de capital réalisée en février 2022 nous a permis de renforcer nos fonds propres et d'élargir la base de nos actionnaires institutionnels, facilitant notre capacité à saisir des opportunités de croissance externe qui devraient apparaître dans les prochains mois.

3.2 MODIFICATIONS DE PRESENTATION ET D'EVALUATION DES COMPTES

1) Modifications de présentation

Néant

2) Changement de méthode de consolidation

Néant

3.3 FILIALES ET PARTICIPATIONS

1) Prise de participation

- Le 28 février 2022, 100% des titres de la société SAS ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS dont le siège social est sis à SAINT BARTHELEMY D'ANJOU (49124) – La Bouvinerie.
- Le 28 février 2022, 100% des titres de la société PROGREF dont le siège social est situé à DAMPIERRE EN BURLY (45570) – 15 Chemin Remy.
- Qu'après avoir acquis l'intégralité des titres de la société SCEA Olivier FROGER, société civile d'exploitation agricole au capital de 7 500 €, dont le siège social est sis 20 rue du Champ Grippon à BRAIN SUR L'AUTHION – 49800 LOIRE -AUTHION, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 décembre 2021, il a été décidé la dissolution sans liquidation de la société SCEA Olivier FROGER au profit de la société GRAINES VOLTZ en date du 19 décembre 2021.
- De même qu'après avoir acquis l'intégralité des titres de la société FROGER, société civile d'exploitation horticole au capital de 109 534,62 €, dont le siège social est sis 20 rue du Champ Grippon à BRAIN SUR L'AUTHION – 49800 LOIRE - AUTHION, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 décembre 2021, il a été décidé la dissolution sans liquidation de la société FROGER au profit de la société GRAINES VOLTZ en date du 19 décembre 2021.

2) Entrée dans le périmètre

Les sociétés SAS ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS et PROGREF, ont intégré le périmètre.

3) Variation de périmètre

- Intégration des sociétés SAS ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS et PROGREF, dans le périmètre consolidé.
- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 août 2022, notre société a absorbé la société BALL DUCRETTET basée à Thonon-les-Bains (74), dont elle détenait 100% du capital social. La société GRAINES VOLTZ détenant l'intégralité du capital social de la société BALL DUCRETTET, il n'a été procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été établi. Cette opération a été réalisée avec un effet rétroactif au 01/10/2021.
- En date du 7 septembre 2022, la société GRAINES VOLTZ a procédé à la cession de l'intégralité des parts détenues dans la société GRAINES VOLTZ TURQUIE (AGREVA).

4) Activité et résultat des filiales par branche d'activité (en k€)

En milliers d'euros	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS										
DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à +50%)										
IBERIA SEEDS	6	18	100.00	6						-128
PROGREF	68	500	100.00	600	600			345		-68
SAS ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS	1 500	953	100.00	4 996	4 996	3 839		6 084		190
GV EGYPT			99.00	26		544				
GRAINES VOLTZ ITALIA SRL	90	1 518	100.00	2 373	2 373			4 797		-408
GV MAROC	9	1 437	100.00	9	9			5 982		573
HERMINA MAIER GmbH	1 000	1 823	100.00	5 500	5 500	1 500	3 000	24 481		266
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
TOPSEM	138	-461	49.00	82		40		641		-373
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX										
SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Les comptes de la filiale Graines voltz Egypte ne sont pas disponibles.

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)
(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus - (6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise - (8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos - (10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

3.4 ASPECTS JURIDIQUES

Nous vous proposons d'affecter le **bénéfice** de l'exercice s'élevant à la somme de 7 137 065,78 € comme suit :

Bénéfice de l'exercice	7 137 065,78 €
Affecté au compte « Autres réserves ».	

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Distribution globale	Abattement de 40%	Sans abattement
2018/2019	9 066 379€	9 066 379€	-
2019/2020	-	-	-
2020/2021	2 960 530€	2 960 530€	-

Le tableau des résultats et des autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices ainsi que le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne sont joints au présent rapport.

Vous serez en outre appelés à statuer, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, sur la réintégration au résultat fiscal de frais visés à l'article 39- 4 du Code Général des Impôts d'un montant global de 49 450 €, auxquels correspond un impôt de 13 104 € et représentant les amortissements et loyers excédentaires des véhicules de tourisme.

3.5 AUTRES ASPECTS JURIDIQUES

État de la participation des salariés au Capital : 0 %

Il s'agit des actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du code du travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise régis par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil

Le conseil est composé de 7 membres dont 3 femmes respectant ainsi le seuil de 40% retenu en matière de mixité. Notre société satisfait donc aux exigences de l'article L 225- 17 du Code de commerce relatives à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration puisque comportant plus du tiers de femmes.

Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général :

Monsieur Serge VOLTZ cumule les fonctions de Président et de Directeur Général.
Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du directeur général.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil :

Les administrateurs sont convoqués à chaque réunion, par tout moyen s'assurant de leur présence. Outre l'ordre du jour, il est mis à leur disposition tout projet, études, documents leur permettant un avis approprié. Toutes explications leur sont fournies, à leur demande, par le Directeur Adjoint. L'administrateur indépendant bénéficie d'une attention particulière, notamment au regard de la fixation des rémunérations des dirigeants.

Depuis l'ouverture de l'exercice 2022, soit le 1er octobre 2021, le Conseil d'Administration s'est réuni aux dates suivantes :

5 octobre 2021 – 20 octobre 2021 -13 décembre 2021 – 27 janvier 2022 – 11 février 2022 – 16 février 2022 – 21 février 2022– 22 mars 2022 – 29 juin 2022 – 28 juillet 2022 – 22 août 2022 – 30 septembre 2022.

Pour principalement examiner et se prononcer sur les points suivants :

- Arrêté des comptes au 30 septembre 2022 ainsi que des comptes consolidés ; Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires, appelée à statuer sur les comptes de cet exercice et les comptes consolidés ; administrateur ; Information financière et prévisionnelle ;
- Approbation du principe d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Rémunération exceptionnelle allouée à un administrateur ;
- Examen de la situation et des comptes consolidés au 31 mars 2022 ;
- Comptes prévisionnels ;
- Autorisation de caution ;
- TUP et fusion des sociétés filiales ;
- Délégations de pouvoirs ;
- Acquisitions de terrains ;
- Conventions ; Politique salariale ;
- Croissance externe ;

Code de gouvernement :

Notre Conseil d'Administration n'a pas en revanche adopté, à ce jour, de code de gouvernance pour la définition de ses propres pratiques.

Le Conseil a décidé de se recommander du Code de gouvernement AFEP-MEDEF qui peut être consulté sur le site www.afep.com.

Néanmoins, compte-tenu des particularités et singularités de la société, il a souhaité mettre en œuvre ce Code graduellement pour l'ajuster aux spécificités de l'entreprise au regard notamment de sa taille, de son positionnement et des informations divulguées. Ainsi, il souhaite que les points de ce Code soient mûrement réfléchis. Il précise à ce sujet que :

- Aucun administrateur ne représente les salariés mais un administrateur cumule son mandat avec des fonctions salariées.
- Un administrateur d'expérience, indépendant et dont les avis sont suivis a été nommé au sein du Conseil et permet un débat harmonieux et serein.
- Le Conseil n'a pas formellement constitué de comité quel qu'il soit à l'exception du comité d'audit, mais s'entoure d'avis expérimenté des partenaires de la société :
 - Banques pour les finances
 - Responsables d'activité pour la sélection et la commercialisation des semences et jeunes plants
 - Administrateur indépendant pour la rémunération des dirigeants, étant précisé que le Conseil communique sur la rémunération de la direction constituée d'un salaire fixe et d'un avantage pour la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

En tout état de cause le Conseil n'a pas jugé utile la création de comités spécialisés, préférant se saisir directement des sujets abordés.

Toujours eu égard à la taille de la société, le Conseil ne juge pas utile pour le moment d'appliquer les autres points du Code de gouvernement de l'AFEP-MEDEF.

Comité de pilotage :

La société a mis en place un comité de pilotage, présidé par Monsieur Serge VOLTZ, Président Directeur Général, composé :

- de Monsieur Christian VOLTZ, Directeur Adjoint, administrateur
- des responsables de groupes de services.

Ce comité de pilotage se réunit régulièrement et a pour vocation :

- de réfléchir aux orientations stratégiques de notre société pour les proposer au Président Directeur Général puis de veiller à leur mise en œuvre,
- d'arbitrer les propositions budgétaires des différents pôles opérationnels et d'en contrôler régulièrement la réalisation,
- d'analyser toute opportunité de croissance externe ou de partenariat et de les proposer au Conseil d'Administration puis d'en assurer, le cas échéant, la finalisation,
- de définir, préciser et contrôler les principales règles et procédures de fonctionnement de notre société,
- de coordonner toutes les activités de l'entreprise.

Comité d'audit:

I. Le Conseil d'Administration a mis en place un Comité d'Audit présidé par M. Laurent FUCHS, Administrateur, indépendant, et placé sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration. Sont également membres de ce Comité, Mesdames Géraldine et Martine VOLTZ. Peuvent être amenés à collaborer à ce Comité, l'Expert-comptable de la société, les responsables comptables, et le cas échéant, les autres Chefs de service ou les partenaires financiers de la société.

II. Le Comité d'Audit est chargé en particulier de :

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- émettre une recommandation au conseil d'administration sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et émettre une recommandation à ce conseil lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé ;
- suivre la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission et tenir compte des constatations et conclusions du H3C consécutives aux contrôles réalisés par lui ;
- s'assurer du respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance ; le cas échéant, prendre les mesures nécessaires ;
- approuver la fourniture des services autres que la certification des comptes ;
- rendre compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice de ses missions ;
- rendre également compte à cet organe des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus et l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

III. Le Comité d'Audit est intervenu notamment sur :

- l'examen des comptes semestriels et annuels,
- certains points de vigilance relatifs aux règlements clients, et la sécurisation juridique des relations fournisseurs.

3.6 REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

1) Identité des personnes détenant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital à la date de clôture de l'exercice social

- Personnes détenant plus du **vingtième** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus du **dixième** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus **des trois vingtièmes** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus du **cinquième** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus du **quart** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus du **tiers** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus de la **moitié** des actions :
La société ALBATROS
- Personnes détenant plus des **deux tiers** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus des **dix-huit vingtièmes** des actions :
Néant
- Personnes détenant plus des **dix-neuf vingtièmes** des actions :
Néant

2) Nom des sociétés contrôlées

Notre société détient depuis le 30 septembre 2011, 100 % de la société IBERIA SEEDS (GRAINES VOLTZ ESPANA) située à Murcia en Espagne. Depuis, le 1er avril 2012, 99 % de la société GRAINES VOLTZ EGYPTÉ située au Caire en Égypte. Depuis, le 11 avril 2012, 68% de la société TOPSEM située à Alger en Algérie. Étant précisé que par suite d'une augmentation de capital en date du 14 juin 2021 à laquelle la société GRAINES VOLTZ n'a pas participé, le montant de la participation de la société GRAINES VOLTZ dans TOPSEM est passé à 49% en date du 14 juin 2021. Depuis, le 1er avril 2014, 100% de la société GRAINES VOLTZ MAROC située à Agadir au Maroc.

Le 1er octobre 2020, elle a acquis 100% de la société HERMINA-MAIER GmbH située à Regensburg en Allemagne. Le 13 avril 2021, 100% des titres de la société FLORENSIS Italia Srl dont le siège social est à Lazzate en Italie, celle-ci étant devenue GRAINES VOLTZ Italia.

Le 28 février 2022, a été acquis 100% des titres de la société SAS ANDRE BRIANT JEUNES PLANTS dont le siège social est sis à SAINT BARTHELEMY D'ANJOU (49124) – La Bouvinerie. Le 28 février 2022, 100% des titres de la société PROGREF dont le siège social est situé à DAMPIERRE EN BURLY (45570) – 15 Chemin Remy.

3.7 AUTRES INFORMATIONS

1) Informations concernant les options d'achats d'actions

Au 30 septembre 2022, il n'existe plus de plan d'achat d'actions à destination des salariés.

2) Actions propres

Au 30 septembre 2022, la société GRAINES VOLTZ détient des actions propres selon le détail ci-après :

- Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice : 6 298
- Cours moyen des achats : 123,30 €
- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : 4 255
- Cours moyen des ventes : 121,21 €

• Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice :

- Nombre : 2 043
- Valeur : 64,80 €/action
- Valeur nominale : 1 €

- Motifs des acquisitions et cessions effectuées : Souscription d'un contrat de liquidité en date 23 mai 2022.
- Fraction du capital qu'elles représentent
 - nombre à l'ouverture de l'exercice : 0 %
 - total des achats : 0,468 %
 - total des ventes : 0,287 %
 - nombre à la clôture de l'exercice : 0,138 %

3) Opérations sur les titres de la société réalisées par les membres du Conseil d'Administration

M. Serge VOLTZ (via la société ALBATROS)	M. Christian VOLTZ	Mme Martine VOLTZ
Achats : 0	Achats : 0	Achats : 0
Ventes : 0	Ventes : 0	Ventes : 0
Mme Géraldine VOLTZ	M. Laurent FUCHS	Mr Fredy FRITZINGER
Achats : 0	Achats : 0	Achats : 0
Ventes : 0	Ventes : 0	Ventes : 0
Mme Solène VOLTZ		
Achats : 0		
Ventes : 0		

4) L'actionnariat

Le capital social de GRAINES VOLTZ est composé de 1 480 265 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 euro.

Les dispositions statutaires de GRAINES VOLTZ confèrent un droit de vote double aux actions détenues nominativement pendant une période de plus de quatre ans.

Au 30 septembre 2022, GRAINES VOLTZ ne détenait aucune action d'autocontrôle.

Il existe par ailleurs un pacte d'actionnaires dont les principales clauses sont publiées sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

5) Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Nous reproduisons, ci-après littéralement les dispositions de l'article 12 des statuts.

1 Les assemblées générales sont convoquées et tenues dans les conditions fixées par la loi. Elles se réunissent au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

2 Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme soit d'une inscription nominative, soit d'un dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. La date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies ne peut être antérieure de plus de cinq jours à la date de l'assemblée générale.

3 Sous réserve de l'alinéa trois, le droit de vote attaché aux Actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Sous réserve des règles afférentes aux assemblées à forme constitutive, chaque membre de l'assemblée a autant de voix que lui confèrent les actions qu'il possède sans limitation.

Un droit de vote double de celui attribué aux autres actions est cependant attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, sous réserve que ce dernier en fasse la demande expresse à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, le droit de vote double bénéficiera dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit, et à la même date que ces dernières actions.

Le transfert par quelque moyen que ce soit et quelques conditions que ce soit, ainsi que la conversion au porteur mettra fin au droit de vote double qui s'y attache, hors les cas visés par l'article L. 225-124 du Code de Commerce.

4 Les assemblées statuent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent et exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

3.8 CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La politique environnementale de GRAINES VOLTZ a pour but de répondre aux attentes des différentes parties prenantes dans ce domaine, notamment des consommateurs qui sont de plus en plus attentifs à l'impact environnemental des produits.

La politique de GRAINES VOLTZ s'articule principalement autour de deux axes : les emballages et les questions liées à l'agriculture.

- **emballages** : Pour GRAINES VOLTZ, le respect de l'environnement se manifeste par l'engagement de reprise des emballages des produits qu'elle commercialise auprès des professionnels. Les livraisons sont effectuées sur rolls, pour réduire les quantités d'emballages. Les caisses vides sont récupérées et réutilisées après nettoyage et désinfection par nos fournisseurs.

- **constructions** : Notre bâtiment de Brain sur l'Authion répond aux exigences Haute Qualité Environnementales (HQE). Ont aussi été mis en place des panneaux solaires pour l'eau chaude, sanitaire et le chauffage, des récupérateurs d'eau de pluie, un système de « lagunage » des effluents liquides.

- **agriculture** : L'Agriculture fournit l'essentiel des marchandises nécessaires à la commercialisation des produits de GRAINES VOLTZ. Afin de garantir la qualité de ses produits et de préserver l'environnement, GRAINES VOLTZ encourage les producteurs à pratiquer une agriculture raisonnée par le biais de méthodes culturales plus respectueuses de l'environnement que les méthodes traditionnelles. GRAINES VOLTZ adhère ainsi pour ses produits «bio» aux normes ECOCERT dont elle est certifiée et a mis en place un système d'analyse pour la surveillance des «OGM», que GRAINES VOLTZ ne commercialise pas. Nos fournisseurs sont sensibilisés à la démarche environnementale (doubles écrans thermiques des serres, écrans verticaux ou d'ombrage, récupération des eaux de pluie pour l'arrosage, utilisation d'auxiliaires biologiques, gestion optimisée des engrais et produits phytosanitaires).
- **consommation énergétique, ou d'eau** : Ces consommations sont peu significatives pour notre activité.
- **consommation d'eau** : GRAINES VOLTZ propose à ses clients des gammes de produits résistants à la sécheresse.
- **déchets** : Notre entreprise pratique systématiquement le tri de ses déchets.
- Au titre de la clôture du présent exercice, la société GRAINES VOLTZ est tenu d'établir la déclaration de performance extra financière qui est jointe au rapport financier.

3.9 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Préambule

Les développements qui suivent intéressent principalement la société GRAINES VOLTZ et ses filiales françaises. Pour les filiales étrangères, les informations sont préparées sous la responsabilité de ces filiales, sensibilisées aux exigences de ces contrôles, par ailleurs adaptés aux particularités du pays concerné.

Les services comptables, assurent une collaboration étroite avec les experts comptables locaux et le cas échéant avec les commissaires aux comptes locaux. Tous les éléments comptables et financiers préparés par les filiales étrangères consolidées font l'objet, à minima d'un contrôle de cohérence et d'un audit annuel effectué par l'expert-comptable et/ou le commissaire aux comptes local. D'autre part, le dirigeant de chaque filiale s'engage sur la fiabilité et l'exhaustivité des informations comptables et financières élaborées et communiquées.

A titre de mention spécifique, il est précisé que la société Graines Voltz Egypte est sortie du périmètre de consolidation depuis le 1er octobre 2015 du fait de la perte de contrôle liée aux événements politiques et économiques du pays.

Il est énoncé, par ailleurs pour plus de précisions, dans le rapport de gestion, le périmètre de consolidation.

1. OBJECTIFS DE LA SOCIETE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

a) Définition

Le contrôle interne implique l'application de l'ensemble des procédures mises en œuvre par la direction pour assurer dans la mesure du possible une gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

Ces procédures impliquent :

- le respect des consignes sanitaires et environnementales
- le respect des consignes de sécurité
- le respect des politiques de gestion ou de réalisation
- la sauvegarde des actifs
- la prévention et la maîtrise des risques liés à l'activité de l'entreprise
- la prévention et la détection des fraudes
- la vérification de l'exactitude et de l'exhaustivité des enregistrements comptables
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

b) Organisation

Le contrôle interne est organisé au sein de tous les services et s'appuie sur des règles d'entreprise actualisées hebdomadairement par une lettre d'information électronique.

Le contrôle des filiales françaises est centralisé au siège à COLMAR et est effectué selon les mêmes méthodes et modalités que celles mises en place dans notre société. Des contrôles ponctuels sont effectués par les services centraux sur les filiales étrangères.

c) Limites du système de contrôle interne

Votre attention doit être attirée sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultants de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines de la distribution, dans les domaines comptables et financiers, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

2. MODALITES DE PREPARATION DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a été complété et amendé en comparaison de ceux des exercices précédents lors d'échanges de préparation associant :

- la Chef comptable
- le Directeur Adjoint et Responsable administratif et financier
- l'Expert-comptable extérieur
- les Commissaires aux comptes
- le Président Directeur Général

Après consultation, le présent rapport a été rédigé par le Président Directeur Général, et présenté au Conseil d'Administration du 25 janvier 2023 lors de l'arrêté des comptes.

3. ROLE DU PRESIDENT ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration prend toutes les décisions légales, structurantes, stratégiques, et prend connaissance de la vie de la société et de ses perspectives.

Le Président est chargé de présenter les dossiers, et après décision, est chargé de les appliquer.

Les décisions importantes découlant des orientations stratégiques définies par le conseil d'administration sont le résultat de réunions, entretiens ou discussions régulières entre la direction générale et les membres du comité exécutif.

4. Gestion des principaux facteurs de risques

Les principaux facteurs de risques sont les suivants :

a) Risque sanitaire

Le principal risque est le risque sanitaire, avec d'éventuels problèmes bactériologiques sur les matières premières et produits achetées et durant tout le cycle de conservation des produits avant la vente et pendant le cycle de production. Des contrôles exigeants et formalistes de qualité des semences sont régulièrement effectués dès l'entrée des marchandises et pendant la durée de leur conservation afin de restreindre son impact sur la qualité, donc la valorisation des stocks et son incidence sur les résultats. Nos fournisseurs, sensibilisés à ce risque veillent de leur côté à la livraison de produits de qualité saine et marchande.

b) Risque lié à la sécurité du travail

Les conditions de travail et les risques en découlant sont celles d'un siège social et d'un dépôt, et celles inhérentes à l'activité des commerciaux. De très nombreux salariés ont été formés au secourisme.

c) Risque environnemental

La politique environnementale de GRAINES VOLTZ a pour but de répondre aux attentes des différentes parties prenantes dans ce domaine, notamment des consommateurs qui sont de plus en plus attentifs à l'impact environnemental des produits notamment au regard de son « image ». GRAINES VOLTZ apporte ainsi un soin tout particulier au risque environnemental, paramètre important de l'image du groupe et moteur de son activité.

La politique de GRAINES VOLTZ s'articule principalement autour de deux axes : les emballages et les questions liées à l'agriculture.

- **emballages** : Pour GRAINES VOLTZ, le respect de l'environnement se manifeste par l'engagement de reprise des emballages des produits qu'elle commercialise auprès des professionnels. Les livraisons sont effectuées sur rolls, pour réduire les quantités d'emballages. Les caisses vides sont récupérées et réutilisées après nettoyage et désinfection par nos fournisseurs.

- **constructions** : Notre bâtiment de Brain sur l'Authion répond aux exigences Haute Qualité Environnementales (HQE). Ont aussi été mis en place des panneaux solaires pour l'eau chaude, sanitaire et le chauffage, des récupérateurs d'eau de pluie, un système de « lagunage » des effluents liquides.

- **agriculture** : l'Agriculture fournit l'essentiel des marchandises nécessaires à la commercialisation des produits de GRAINES VOLTZ. Afin de garantir la qualité de ses produits et de préserver l'environnement, GRAINES VOLTZ encourage les producteurs à pratiquer une agriculture raisonnée par le biais de méthodes culturales plus respectueuses de l'environnement que les méthodes traditionnelles. GRAINES VOLTZ adhère ainsi pour ses produits « bio » aux normes ECOCERT dont elle est certifiée et a mis en place un système d'analyse pour la surveillance des « OGM », que GRAINES VOLTZ ne commercialise pas.

Nos fournisseurs sont sensibilisés à la démarche environnementale (doubles écrans thermiques des serres, écrans verticaux ou d'ombrage, récupération des eaux de pluie pour l'arrosage, utilisation d'auxiliaires biologiques, gestion optimisée des engrais et produits phytosanitaires).

- **consommation d'eau** : GRAINES VOLTZ propose à ses clients des gammes de produits résistants à la sécheresse.

- **déchets** : Notre entreprise pratique systématiquement le tri de ses déchets.

- Au titre de la clôture du présent exercice, la société GRAINES VOLTZ est tenue d'établir la déclaration de performance extra financière qui est jointe au rapport financier.

d) **Risque climatique**

Dépendante des conditions climatiques qui pourraient restreindre et limiter ses approvisionnements, GRAINES VOLTZ a depuis de nombreuses années, diversifié tant ses services d'approvisionnement que ses gammes de produits pour permettre une réduction significative de l'impact des conséquences climatiques. Des efforts particuliers constants sont entrepris pour développer des offres élargies et désaisonnalisées.

En ce qui concerne plus particulièrement, les risques financiers liés aux changements climatiques, des accents particuliers sont mis sur la commercialisation de variétés moins exigeantes en eau ou plus résistantes au stress hydrique, ainsi tant au niveau des approvisionnements que des livraisons, sur l'optimisation du transport.

e) **Risque fournisseurs**

Pour commercialiser ses produits, GRAINES VOLTZ fait appel à un réseau international de fournisseurs diversifiés et rigoureusement sélectionnés dans une vision de partenariat à moyen, voire à long terme. Cette diversification et ces partenariats permettent de sécuriser durablement l'impact du risque de nos approvisionnements.

Grâce au système contractuel mis en place, GRAINES VOLTZ conserve le contrôle des semences et une totale indépendance économique.

f) **Risque clients**

La diversité de nos clients et le nombre restreint de clients importants, réduit très fortement le risque de diminution brutale de notre activité. Les responsables opérationnels mettent en place des solutions adaptées aux risques de non- recouvrement.

g) **Risque de liquidité**

La mise en place et le suivi des ressources financières diversifiées et adaptées en partenariat étroit avec nos banques, limite ce risque dont le détail figure à la note annexe n° 25 des comptes consolidés traitant des flux de trésorerie et de la dette nette.

GRAINES VOLTZ procède, compte tenu de la saisonnalité de son activité, à une revue spécifique régulière de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

A la connaissance de la société, il n'y a pas eu au cours des 12 derniers mois, de procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, en suspens ou dont elle serait menacée, qui pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ou du groupe.

h) **Assurances**

Notre société a souscrit les assurances couvrant correctement les risques encourus par nos activités.

i) Litiges

Les litiges sont appréhendés en fin d'exercice au cas par cas. Le détail figure à la note annexe n°28 des comptes consolidés.

En ce qui concerne les litiges commerciaux, un effort tout particulier est effectué tant par les services de stockage afin de veiller à la livraison de produits de qualité ainsi qu'au niveau des commerciaux s'assurant de la solvabilité des clients.

j) Risque de taux

Ce risque est détaillé à la note annexe n°25 des comptes consolidés.

k) Risques liés au processus d'innovation

GRAINES VOLTZ dispose actuellement d'un portefeuille de projets à différents stades de développement en vue d'équilibrer son développement et d'optimiser sa présence commerciale. Entre le début du développement et la mise sur le marché, il s'écoule de nombreuses années, selon le type de produits développés. Durant cette période et à tout moment, de nombreux aléas peuvent impacter le développement générant soit un retard, soit des coûts de développement supérieurs aux estimations, voire un arrêt du projet.

La manifestation de tels risques peut impacter défavorablement l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

GRAINES VOLTZ s'appuie sur son organisation et son Directeur scientifique qui assure une cohésion interne et la création de synergies entre la totalité des activités de R & D. Un Comité valide et sélectionne tous les projets en développement selon les données techniques, sa probabilité de succès et ses perspectives marketing et commerciales. Parallèlement à sa politique de développement de produits, GRAINES VOLTZ a de nombreux partenariats lui permettant de limiter les risques d'échec des projets de développement. Le Groupe effectue également une veille permanente de la réglementation et des analyses concurrentielles afin d'anticiper les évolutions.

l) Risques liés à la croissance externe

Le développement du Groupe s'appuie non seulement sur sa croissance organique provenant des développements de projets ou d'acquisitions de semences, mais également sur la croissance externe. Les risques induits par la croissance externe reposent essentiellement sur :

La capacité à mener à bien le processus d'intégration au sein du Groupe et en particulier l'acculturation des équipes acquises aux valeurs et processus du Groupe. Des difficultés dans l'intégration des équipes peuvent entraîner des problèmes de gouvernance et de non alignement entre les objectifs stratégiques du Groupe et ceux des équipes acquises.

La réalisation des hypothèses de rentabilité future ayant servi de base à la valorisation de la société ou des actifs acquis.

Le Groupe GRAINES VOLTZ envisage de poursuivre sa politique de croissance externe ciblée et maîtrisée afin de se renforcer dans des géographies et sur des marchés stratégiques.

Sous la responsabilité du Comité de pilotage, le Groupe effectue un processus de sélection rigoureux des potentielles cibles à acquérir, puis procède à un examen détaillé de l'activité de la cible via un processus d'audit incluant toutes les fonctions clés de l'entreprise (finance, industriel, scientifique et réglementaire, marketing et commercial, ressources humaines). Ces audits détaillés permettent de confirmer l'intérêt dans la cible et de préparer le plan d'intégration.

Le Groupe dispose aujourd'hui d'une large expérience en matière d'acquisitions qui permet d'appréhender des projets d'envergure.

m) Risques liés au déclin subit par le marché des semences florales et potagères

GRAINES VOLTZ est en veille constante via le Comité horticulture composé de 22 personnes (tout type de profils confondus). Il évolue de manière régulière pour s'adapter au marché, en analysant/anticipant les besoins des clients, en faisant évoluer les gammes, et en allant chercher de nouvelles typologies de clients. C'est ainsi que le groupe a fait évoluer son offre : la vente et la distribution de semences de fleurs dans les années 90, puis la vente de plants, de boutures et maintenant la vente de semences potagères pour le home garden avec pour objectif d'améliorer les variétés pour qu'elles soient plus résistantes aux maladies, aux évolutions climatiques...

Par ailleurs, GRAINES VOLTZ a diversifié ses marchés avec le conventionnel, le BIO, les industriels, le marché du frais, la consommation locale et les exportations. Il en a fait de même au niveau des clients en passant des horticulteurs aux collectivités locales et maintenant aux pépiniéristes.

n) Risques liés à un accident majeur et un arrêt durable de la production d'une gamme/variété clé

GRAINES VOLTZ et plus particulièrement ses sites de production sont naturellement exposés aux catastrophes naturelles telles que les inondations, les incendies. Le groupe est également exposé au risque d'un arrêt durable de la production d'une gamme ou d'une variété clé entraînant un impact significatif sur la continuité d'exploitation de l'entreprise.

Des polices d'assurance permettent de se couvrir et ainsi limiter l'exposition à une perte financière pour l'entreprise.

Le groupe développe et multiplie les espèces travaillées pour éviter d'être dépendant à une gamme ou une variété clé. Avec plus de 3 000 références en maraîchage, GRAINES VOLTZ dispose de produits de remplacement sur des gammes diversifiées. Pour l'activité horticulture GRAINES VOLTZ dispose de plus de 14 000 références permettant d'avoir 3 ou 4 produits similaires voire interchangeables.

o) Autres risques

Outre les risques exposés ci-dessus, GRAINES VOLTZ appréhende également les risques suivants :

- Risques relatifs à l'environnement économique et politique des pays. Ce risque, pour une société de négoce de graines reste des plus limité car la société intervient dans un secteur de première nécessité pour les populations (alimentation).
- Risques relatifs aux stocks. Des audits renforcés des stocks (quantité, qualité) des sociétés du groupe sont menés chaque année.
- Risques relatifs aux actifs incorporels. Les services administratifs, l'expert-comptable et les commissaires aux comptes veillent au strict respect des règles en la matière.

Une attention toute particulière a été apportée au respect des points 3 et 4 du chapitre III «Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne». Ils ont été respectés pour l'élaboration des comptes sociaux de votre société, de ses filiales et des comptes consolidés.

5. Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne**A) LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE**

Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- le comité de pilotage, présidé par Monsieur Serge VOLTZ, Président Directeur Général, qui a une compétence générale sur tous les éléments du contrôle interne et qui se réunit au moins une fois tous les deux mois ;
- le contrôle de gestion, dirigé par Monsieur Christian VOLTZ, Directeur Adjoint et Responsable Administratif et Financier ;
- les Commissaires aux Comptes, par l'intermédiaire des textes et contrôles pouvant être pratiqués dans le cadre de leurs missions.

B) INFORMATIONS SYNTHÉTIQUES SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ**Risques sanitaires**

- procédures d'échantillonnage, de prélèvements, d'analyses
- cahier des charges fournisseur-client

Risques liés à la sécurité du travail

- réunions (préparation, déroulement, suivi du CSE)
- mises aux normes des matériels
- contacts fréquents avec le médecin du travail
- participation quasi-systématique du médecin du travail aux réunions du CSE
- formation, information du personnel
- affichage et procédures d'alertes

Risques de management

- gestion de trésorerie préparée par le service comptable et suivie par le Directeur Adjoint
- gestion des dossiers d'assurance
- gestion des marques
- gestion des contentieux

C) PROCÉDURES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Organisation de la fonction comptable et financière

Organisation comptable

Le service comptabilité est centralisé au siège social. Pour les filiales françaises, il vérifie la cohérence des stocks, contrôle les différents éléments comptables et leurs cohérences, et prépare les dossiers d'arrêtés des comptes au 31 mars et 30 septembre, avant leur transmission à l'expert-comptable et aux commissaires aux comptes.

Pour les filiales étrangères, il vérifie la cohérence des stocks, contrôle les différents éléments comptables et leur cohérence intra-groupe, et compile les dossiers d'arrêtés des comptes pour leur transmission à l'expert-comptable et aux commissaires aux comptes.

Organisation financière

La gestion financière est centralisée au siège social.

Le traitement des encaissements est centralisé au siège social (virements, prélèvements, chèques et effets) des sociétés concernées.

Un prévisionnel de trésorerie est établi et régulièrement actualisé.

Le Directeur Adjoint s'assure de la régularité des règlements.

D) SYSTEME D'INFORMATION, REPORTING, CONTROLE BUDGETAIRE

Organisation du système d'information

L'organisation du système d'information est centralisée au siège social tant au niveau des ressources matérielles qu'humaines.

Le site de Brain dispose des installations informatiques par le biais de lignes téléphoniques spécialisées et sécurisées.

Une lettre d'information est diffusée hebdomadairement par voie électronique.

Organisation des ventes

Les factures de ventes sont établies par le service facturation. Cette facturation est totalement intégrée avec le progiciel comptable.

Organisation des achats

La fonction achats est décentralisée ; les factures d'achats sont toutes traitées par la comptabilité fournisseurs. Il n'existe pas d'interface entre les achats et la comptabilité. Les factures sont systématiquement vérifiées.

Sécurisation des systèmes informatiques

Les sauvegardes sont effectuées de manière quotidienne sur serveurs NASS, et par réplique de serveur en temps réel, un à Colmar, et l'autre à Brain sur l'Authion.

En cas de destruction des serveurs, les sauvegardes permettent de reprendre une activité normale sous un délai de 72 heures.

Organisation du contrôle budgétaire

Un budget annuel est établi sur les bases des prévisions commerciales et des plans de charges qui en découlent. De ces plans de charges sont établis les besoins de matières premières et d'emballages et sont planifiés l'approvisionnement et le transport des marchandises. Le budget de fonctionnement est établi par le service comptable, en relation avec les différents responsables.

De l'ensemble de ces éléments découle le budget annuel.

Ce budget est révisé à la fin du 1er semestre de l'exercice social, sur la base notamment des comptes intermédiaires.

De plus, les responsables commerciaux établissent des prévisions de ventes glissantes. De ces prévisions sont établis des résultats prévisionnels pour la société. Après l'établissement de la situation semestrielle, il est fait un rapprochement entre le prévisionnel et le réalisé. Si des écarts significatifs sont constatés, il est recherché l'origine et la cause de ces écarts. Des corrections sont, le cas échéant, mises en place.

Par ailleurs, un contrôle budgétaire est effectué périodiquement ou ponctuellement par comparaison du réel par rapport au prorata du budget prévisionnel.

E). SUIVI DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ET DES LITIGES

Les engagements hors bilan et les litiges significatifs sont suivis par le Directeur Adjoint.

F). CONTROLE DES INFORMATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES PUBLIEES

L'ensemble des informations financières et comptables publiées sont vérifiées par plusieurs personnes ou services de la société ou intervenants extérieurs (Président Directeur Général, Directeur Adjoint, Expert-comptable, Service Comptabilité).

3.10 CONFLITS D'INTERETS

A notre connaissance :

- il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs qu'ont les membres du Conseil d'Administration et autres membres de la direction à l'égard de la société et leurs intérêts privés ou personnels ; à ce titre, les avis, le cas échéant de l'administrateur indépendant sont suivis avec la plus extrême attention.
- aucune condamnation n'a été prononcée à l'encontre de l'un des mandataires sociaux de la société qui pourrait avoir ou a eu récemment d'effet significatif sur sa situation financière.

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
(Article L. 225-37 du Code de Commerce)**

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous présentons dans le présent rapport de gestion, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur.

- Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice :

Nom	Fonction	Mandat/Société	Fonction / Société	Date d'échéance du mandat
Monsieur Serge VOLTZ	Président Directeur Général	./.	Gérant de la société civile «ALBATROS» Co-gérant de la SCI VOLTZ et de la société HERMINA-MAIER	2025
Monsieur Christian VOLTZ	Administrateur	./.	Directeur Adjoint «GRAINES VOLTZ» Co-gérant de «GRAINES VOLTZ EGYPT» de la SCI VOLTZ et de la société HERMINA MAIER Gérant de GRAINES VOLTZ ESPANA (IBERIA SEEDS) et de GRAINES VOLTZ ITALIA	2027
Madame Martine VOLTZ	Administrateur	./.	./.	2025
Monsieur Laurent FUCHS	Administrateur	./.	Géomètre Directeur Général de GUELLE & FUCHS Co-gérant de SCI de deux Saules	2023
Madame Géraldine VOLTZ	Administrateur	./.	./.	2024
Monsieur Fredy FRITZINGER	Administrateur	./.	Expert-comptable retraité Co-gérant de la SC3F Co-gérant de la SARL VALTHOLARGUE Administrateur de HUSSON INTERNATIONAL	2026
Madame Solène VOLTZ	Administrateur	./.	Salariée de la société GRAINES VOLTZ	2026

Les mandats de Monsieur Serge VOLTZ et Madame Martine VOLTZ ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale du 19 mars 2020 ; celui de Monsieur Christian VOLTZ a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 22 mars 2022, celui de Monsieur Laurent FUCHS a été désigné par l'Assemblée Générale du 22 mars 2022 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur Monsieur Henri FUCHS soit jusqu'au 30 septembre 2023, celui de Madame Géraldine VOLTZ par l'Assemblée Générale du 21 mars 2019 et Monsieur Fredy FRITZINGER et Madame Solène VOLTZ ont été nommés par l'Assemblée Générale du 23 mars 2021.

Notre société, conformément aux préconisations AFEP/MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005, a ouvert, dès février 2006, son Conseil d'Administration à un administrateur indépendant, ce poste est à ce jour occupé par Monsieur Laurent FUCHS.

• **Choix des modalités d'exercice de la direction générale :**

Le conseil a retenu le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général. Le Président, Monsieur Serge VOLTZ, est donc également Directeur Général. Ses pouvoirs ne sont pas limités.

• **Conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société ou avec une filiale :**

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4, 2° du Code de commerce, nous mentionnons ci-dessous les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales :

PERSONNES INTERESSEES	NATURE ET OBJET DE LA CONVENTION	MONTANTS
Messieurs Serge et Christian VOLTZ Co-gérants de la SCI VOLTZ	Bail Commercial Conseil d'administration des 22 septembre, 13 décembre 2016 et 26 février 2020	Mensuel 15 027.34 € HT 15 416.63 € HT à partir de 01.2022
Monsieur Fredy FRITZINGER	Rémunération au titre de missions exceptionnelles Conseil d'administration du 22 août 2022	43 434 €

• **Procédure mise en place pour les conventions courantes conclues à des conditions normales**

Conformément à l'article L. 225-39 deuxième alinéa du Code de commerce, le Conseil a confié à Monsieur Laurent FUCHS, administrateur indépendant, en lui laissant libre choix de ses interventions et conseils, le soin d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Sa mission n'a révélé aucune anomalie, les conventions réunissant les critères requis.

• **Utilisation faite des autorisations d'augmentation de capital précédemment votées par l'assemblée générale extraordinaire**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 2 juillet 2021, il a été conféré au Conseil d'Administration, les autorisations ci-après :

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou transférer des actions de la Société ;
Cette autorisation lui a été consentie pour une période de 18 mois à compter de l'Assemblée.

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ordinaires ;
Cette autorisation lui a été consentie pour une période de 18 mois à compter de l'Assemblée.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
Cette délégation lui a été accordée pour une durée de 26 mois à compter du jour de l'Assemblée générale.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par voie d'offres au public autre que les offres au public visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier ;

Cette délégation lui a été accordée pour une durée de 26 mois à compter du jour de l'Assemblée générale.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an ;

Cette délégation lui a été accordée pour une durée de 26 mois à compter du jour de l'Assemblée générale.

Autorisation consentie au Conseil d'administration en cas d'émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offres au public, pour fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale, dans la limite de 10% du capital ;

Cette délégation lui a été accordée pour une durée de 26 mois à compter du jour de l'Assemblée générale.

Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires ;

Cette délégation lui a été accordée pour une durée de dix-huit (18) mois, à compter de l'Assemblée.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital aux fins de couvrir d'éventuelles sur-allocations et de stabiliser les cours au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et dans la limite de 15% de cette dernière ;

Cette délégation lui a été accordée pour une durée de 26 mois à compter du jour de l'Assemblée générale.

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

Cette délégation lui a été accordée pour une durée de 26 mois à compter du jour de l'Assemblée générale.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre des dispositions du Code de commerce et des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ;

Cette délégation lui a été accordée pour une durée de dix-huit (18) mois, à compter de l'Assemblée.

• Rémunération des dirigeants dans la société :

Il a été attribué au mandataire social au titre de l'exercice une rémunération totale de 337 151 €. La rémunération du mandataire social se compose uniquement d'un salaire fixe déterminé par le Conseil d'administration et d'un avantage en nature par la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Cette rémunération s'inscrit dans la décision de l'Assemblée Générale du 22 mars 2022 ayant fixé les rémunérations totales attribuées pour l'exercice 2022 (01/10/2021- 30/09/2022) au membre des organes de direction.

Pour l'exercice 2023 (01/10/2022-30/09/2023), il est proposé que le membre des organes de direction bénéficiera, sur décision du Conseil d'administration, outre un avantage en nature voiture, d'une rémunération annuelle, qui ne pourra excéder 400 K €uros bruts.

Monsieur Serge VOLTZ n'a perçu aucune rémunération des filiales de la société "GRAINES VOLTZ". Il en est de même de Monsieur Christian VOLTZ, Directeur Adjoint, administrateur, à l'exception d'une rémunération limitée dans la société GRAINES VOLTZ ESPANA (IBERIA SEEDS).

La société n'a pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment des engagements de retraite et autres avantages viagers.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-3 alinéa 5 du Code de commerce, il est précisé que :

- la rémunération moyenne sur une base équivalente temps plein des salariés autres que les mandataires sociaux s'établit à 3 239 Euros contre 3 236 Euros au titre de l'exercice précédent.
- la rémunération médiane des salaires de la société sur une base équivalente temps plein et des mandataires sociaux d'établit à 3 323 Euros contre 3 250 Euros au titre de l'exercice précédent.

Cet article ne s'appliquant qu'aux exercices clos après la date de publication de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019, applicable au 23 mai 2019, ne permet pas de mentionner l'évolution de ces ratios au cours des cinq derniers exercices les plus récents mais uniquement à compter de l'exercice 2019.

• **Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique :**

Les informations visées à l'article L225-100-3 du code de commerce font l'objet, le cas échéant, d'une information appropriée dans le rapport de gestion.

• **Accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions:**

Un pacte d'actionnaires dont les principales clauses ont été publiées sur le site de l'AMF www.amf-france.org existe entre Monsieur Serge VOLTZ et les salariés actionnaires de la société.

INFORMATION ET COMMUNICATION BOURSIERES

Notre société publie sur son site Internet www.graines-voltz.com onglet "Entreprise / Informations financières", les documents légaux à sa charge.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le texte des résolutions qui vont être soumises à votre vote et de donner à vos administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Fait à **Colmar**, le **25 janvier 2023**
Le Conseil d'Administration

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Serge VOLTZ
Président du Conseil d'Administration

ANNEXE - TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 370 000,00	1 295 197,00	1 295 197,00	1 295 197,00	1 480 265,00
Nombre d'actions ordinaires	1 370 000,00	1 295 197,00	1 295 197,00	1 295 197,00	1 480 265,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	71 229 159,38	79 149 018,40	83 579 578,14	101 188 141,65	108 405 844,53
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	9 035 220,19	5 149 518,17	3 921 636,79	13 697 400,06	5 049 636,53
Impôts sur les bénéfices	986 126,00	1 206 242,00	-984 431,00	1 021 664,00	-2 310 478,00
Participation des salariés	391 080,00	963 771,00		1 081 401,00	
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	7 573 282,83	8 767 824,67	5 445 374,11	9 569 525,14	7 137 065,78
Résultat distribué	8 220 000,00	7 771 182,00	9 066 379,00	2 960 530,00	
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	5,59	2,30	3,79	8,95	4,97
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	5,53	6,77	4,20	7,39	4,82
Dividende distribué	6,00	6,00	7,00	2,29	
Personnel					
Effectif salariés	199	258	279	294	358
Montant de la masse salariale	9 205 361,97	10 915 585,11	12 685 784,22	13 216 516,72	16 585 167,46
Montant des sommes versées en avantages sociaux	3 693 496,31	4 370 065,90	4 896 062,36	5 484 157,23	6 133 748,60

ANNEXE DELAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement des fournisseurs et clients GRAINES VOLTZ :

1. Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				407
Montant total des factures concernées TTC	1 207 726	88 250	-33 429	100 093	1 362 640
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	1.12%	0.08%	-0.03%	0.09%	1.27%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux				
Article D. 441 I, 2° du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				16 460
Montant total des factures concernées TTC	3 703 243 €	675 021 €	2 160 636 €	23 568 951 €	30 107 850 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	3.06%	0.56%	1.79%	19.50%	24.91%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues TTC	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux				

2. Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

Article D. 441 II du Code de commerce : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre cumulé de factures concernées	NON APPLICABLE				5 272
Montant cumulé des factures concernées TTC	28 559 738	8 240 799	1 987 686	1 360 841	40 149 064
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC	26.54%	7.66%	1.85%	1.26%	37.30%
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année TTC	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues TTC	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux				

Article D. 441 II du Code de commerce : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre cumulé de factures concernées	NON APPLICABLE				36 715
Montant cumulé des factures concernées TTC	37 508 140 €	9 617 666 €	6 674 750 €	25 532 808 €	84 141 965 €
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC	NON APPLICABLE				
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année TTC	30.32%	7.83%	5.27%	21.16%	33.84%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues TTC	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux				

3.11. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS



Grant Thornton
L'instinct de la croissance

5, Place du Corbeau
67000 STRASBOURG



50, Avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Graines Voltz S.A.

Rapport spécial
des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 30 septembre 2022
Graines Voltz S.A.
1, rue Edouard Branly - 68000 Colmar
Ce rapport contient 5 pages



Graines Voltz S.A.

Siège social : 1, rue Edouard Branly – 68000 COLMAR

Capital social : 1.480.265 €

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société GRAINES VOLTZ S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les
conventions et engagements réglementés

25 janvier 2023

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention et de l'engagement suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention et engagement avec la SCI VOLTZ

Bail commercial

Personnes concernées

Monsieur Serge VOLTZ, Président Directeur Général de votre société et associé-gérant de la SCI VOLTZ.

Monsieur Christian VOLTZ, Directeur Financier de votre société et associé-gérant de la SCI VOLTZ.

Nature, objet et modalités

En date du 06 novembre 2016, un contrat de bail commercial a été conclu avec la SCI VOLTZ dont Messieurs Serge VOLTZ et Christian VOLTZ sont associés-gérants

Au cours de l'exercice 2021/2022, votre société a versé un loyer mensuel hors taxes de 15.027 € jusqu'en décembre 2021 puis de 15.417 € à compter de janvier 2022 à la SCI VOLTZ pour la location des locaux situés 1, rue Edouard Branly à 68000 COLMAR.

Cette convention a été autorisée par les Conseils d'Administration des 22 septembre 2016, 13 décembre 2016 et 26 février 2020.



Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les
conventions et engagements réglementés

25 janvier 2023

Motif justifiant de l'intérêt pour la société du maintien de la convention

Cette convention a été conclue et maintenue pour les besoins de la société dans le cadre de son activité.

2. Convention et engagement avec Monsieur FRITZINGER

Rémunération exceptionnelle allouée à un Administrateur

Personne concernée

Monsieur Fredy FRITZINGER, Administrateur de votre société.

Nature, objet et modalités

En date du 23 mars 2021, le Conseil d'Administration a décidé des modalités de rémunérations au titre de missions exceptionnelles qui pourraient être confiées à Monsieur Fredy FRITZINGER.

Au cours de l'exercice 2021/2022, votre société a versé un montant de 43.434 € HT au titre de ces missions.

Cette convention a été autorisée par les Conseils d'Administration du 23 mars 2021 et du 22 août 2022.

Motif justifiant de l'intérêt pour la société de la convention

Cette convention a été conclue pour les besoins de la société dans le cadre de son activité et son développement.

Strasbourg, Colmar, le 25 janvier 2023

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français
de Grant Thornton International


Jean-Marc Heitzler
Associé

RSM EST


Philippe Coteleur
Associé



4 Déclaration de performances extra-financières *Exercice clos le 30 septembre 2022*

4.1	EDITO DU PRÉSIDENT ET FONDATEUR	127	4.8	L'AMÉLIORATION CONTINUE AU CŒUR D'UNE PRODUCTION INTÉGRÉE	142
4.2	LA DPEF ET LES ENGAGEMENTS RSE DE GRAINES VOLTZ	128	4.9	DES FEMMES ET DES HOMMES AU CŒUR DE LA PERFORMANCE	144
4.3	PRÉSENTATION DE GRAINES VOLTZ	129	4.10	DES CONSOMMATIONS RAISONNÉES POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT	151
4.4	GOVERNANCE OPÉRATIONNELLE ET ÉTHIQUE	132	4.11	DES ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX	155
4.5	CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES	134	4.12	PERFORMANCES EXTRA-FINANCIÈRES DE GRAINES VOLTZ EN CHIFFRES	157
4.6	ANALYSE DES RISQUES	135	4.13	NOTE MÉTHODOLOGIQUE	158
4.7	MATRICE DE MATÉRIALITÉ DE GRAINES VOLTZ	140	4.14	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT	160

4.1 EDITO DU PRÉSIDENT ET FONDATEUR

« GRAINES VOLTZ est une entreprise familiale dont la culture d'entreprise est axée sur la durabilité. Notre passion, c'est la distribution de semences et de jeunes plants horticoles et maraîchers. Cette activité est indispensable pour la vie de toute la population, c'est notre conviction.

Notre approche est à la fois simple et belle : **SEMER ET GRANDIR.**

Elle repose naturellement sur le bon sens terrien. Nos démarches, pragmatiques, nous ont ainsi permis de passer d'acteur Colmarien local à une société de référence en Europe. Nous sommes aujourd'hui un des premiers distributeurs européens indépendants de semences florales et potagères.

Pour saisir puis anticiper les nouvelles attentes des consommateurs finaux, GRAINES VOLTZ a toujours privilégié une **forte proximité** et une **écoute attentive** des besoins de ses clients : collectivités, maraîchers ou horticulteurs, mais aussi de leurs clients consommateurs particuliers.

La société est animée depuis toujours par la volonté de contribuer à une alimentation plus saine pour les Hommes et de proposer des végétaux toujours plus adaptés aux conditions climatiques et à ses évolutions. Les salariés GRAINES VOLTZ déclinent au quotidien les valeurs qui constituent le socle de l'entreprise : **la passion, la liberté, le partage, la proximité, la performance et l'engagement.**

Tous ont la même volonté de proposer aux clients les produits les plus sains, les plus gustatifs, les plus utiles et les plus beaux : **les meilleurs produits du marché.** Sans compromis. Ces valeurs communes donnent un sens authentique à la mission de GRAINES VOLTZ : « *Contribuer à nourrir et embellir le monde durablement* ».

C'est pour cela que GRAINES VOLTZ est une entreprise unique en son genre, forte, fière de sa différence et reconnue comme telle en Europe.

Cet engagement pour un monde meilleur est confirmé sur le long terme par l'arrivée de la seconde génération de la famille Voltz qui intègre aujourd'hui l'entreprise. Elle constitue la garantie que GRAINES VOLTZ est bien une entreprise familiale qui compte perdurer. En choisissant GRAINES VOLTZ, les clients n'achètent pas seulement des graines et des plants, ils se reconnaissent également dans des valeurs qui sont les leurs.

Les principes sur lesquels repose notre Groupe, notamment notre attachement à la diversité variétale et aux circuits courts, longtemps anticipateurs, s'avèrent aujourd'hui parfaitement en phase avec l'évolution de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et les attentes d'une part croissante de la société, préoccupée par les bouleversements climatiques.

L'actualité nous démontre chaque jour la pertinence de notre positionnement. La tendance est très clairement au rapprochement entre les lieux de production et les lieux de consommation, et il y a par ailleurs une demande croissante pour le végétal, qu'elle soit pour une alimentation plus saine et plus goûteuse ou pour le verdissement du cadre de vie. Il n'y a quasiment plus aucun projet architectural aujourd'hui sans une partie végétale. GRAINES VOLTZ est idéalement positionné pour répondre à ces demandes. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons fait l'acquisition en février 2022 de la société André Briant Jeunes Plants (ABJP), première pépinière européenne sur le marché du jeune plant de pépinière avec une production annuelle de plus de 10 millions de jeunes plants. Fortement intégrée au Groupe, la société ABJP a été intégrée dans le périmètre de la DPEF dès cette année.

Dans notre volonté d'accompagner l'essor des circuits courts, nous avons aussi développé une gamme de produits spécifiquement destinés aux productions réalisées en intérieur, communément appelées le Vertical Farming.

À travers cette Déclaration de Performance Extra-Financière nous souhaitons, en toute sincérité, démontrer comment nous avons identifié les enjeux cruciaux de notre activité et mis en place des actions permettant de limiter notre impact. Nous sommes fiers du travail accompli même s'il reste encore beaucoup à faire. Nos ambitions sont le reflet de notre engagement qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et de transparence.

Serge VOLTZ
Président et Fondateur

4.2 LA DPEF ET LES ENGAGEMENTS RSE DE GRAINES VOLTZ

La présente Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF) est établie conformément au cadre réglementaire défini par les articles L.225-102-1 et R.225-104 du Code de commerce. Sauf mention contraire, les données quantitatives font référence à l'exercice 2021/2022 du Groupe GRAINESVOLTZ et sont comparées le cas échéant avec celles de l'exercice 2020/2021. La DPEF communiquée en 2021 au titre des données 2019/2020 avait été élaborée dans le cadre d'une démarche volontaire. Les évolutions de périmètre sont détaillées en fin de rapport dans la note méthodologique. Pour la première fois cette année, les informations publiées sont vérifiées par un organisme tiers indépendant, le cabinet Finexfi.

La présente DPEF présente les orientations, les actions et les indicateurs clés de GRAINES VOLTZ en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE).

Elle fait partie intégrante du Rapport de gestion et s'articule globalement de la manière suivante :

- Présentation du groupe et de son modèle d'affaires
- Présentation de l'éthique
- Présentation des parties prenantes
- Présentation de la grille de matérialité
- Présentation des politiques et des indicateurs clefs de performance (KPI) associés
- Note méthodologique relative à la communication de données extra-financières de l'exercice clos le 30 septembre 2022
- Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales, sociétales et économiques.

GRAINES VOLTZ n'a pas pris d'engagements sociétaux spécifiques en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable ; ces thématiques ne constituant pas des enjeux significatifs au regard de la nature des activités de l'entreprise.

En septembre 2015, 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés par 193 pays des Nations unies. Également appelé « Agenda 2030 », ce programme ambitionne de transformer la société en éradiquant la pauvreté et en assurant une transition juste et inclusive vers un développement durable et global.



Le présent rapport a été établi après qu'une analyse des ODD ait été réalisée pour le Groupe GRAINESVOLTZ.

4.3. PRÉSENTATION DE GRAINES VOLTZ

4.3.1 Présentation de GRAINES VOLTZ

Depuis sa création en 1985, le groupe familial dirigé par son fondateur, Serge VOLTZ, a connu un fort développement et emploie près de 600 salariés dans l'année en 2022.

Avec ses 31 000 références, GRAINES VOLTZ propose une variété unique de produits distribués sur le marché européen. Cette grande diversité de l'offre explique le succès de l'entreprise auprès des professionnels des circuits courts.

GRAINES VOLTZ intervient en tant que grossiste auprès de ses plus de 25 000 clients, professionnels de l'horticulture, du maraîchage, de la pépinière et des collectivités.

Son atout principal, avoir toujours su cultiver sa différence :

- développer sa qualité d'écoute,
- renforcer ses capacités d'innovation,
- apporter les meilleures réponses aux attentes du marché, aux tendances émergentes et aux besoins croissants des consommateurs français et internationaux pour des végétaux de qualité à destination des circuits courts.

Le Groupe GRAINES VOLTZ s'est organisé autour de 2 activités.



SEMENCES ET JEUNES PLANTS POUR PROFESSIONNELS DE L'HORTICULTURE

VOLTZ Horticulture développe et commercialise en Europe, principalement en France, en Allemagne et en Italie une large gamme de fleurs, légumes, aromatiques, petits fruits et pépinières destinée aux professionnels de l'horticulture et aux collectivités. Ces variétés sont spécifiquement sélectionnées pour le jardin du particulier et pour le fleurissement urbain.

Portefeuille de VOLTZ Horticulture :

Fleurs : des boutures, graines et plants pour les jardins/balcons/terrasses et le fleurissement des villes

Légumes/Fruits : des graines et plants pour les patios et la pleine terre

Pépinière : des jeunes plants de pépinière

SEMENCES ET DE PLANTS POTAGERS POUR LES MARAÎCHERS

VOLTZ Maraîchage sélectionne, développe et distribue les meilleures variétés de légumes, d'aromatiques, de fines herbes. Ces produits sont destinés aux professionnels de la production de légumes. Les produits, biologiques et conventionnels, répondent à tous les modes de productions traditionnels ou émergents et à tous les circuits de commercialisation.

Portefeuille de VOLTZ Maraîchage :

À destination de l'Agriculture conventionnelle : des plants et des semences

À destination de l'Agriculture biologique : des plants et des semences

Micro-pousses : une sélection de variétés de semences adaptées et disponibles toute l'année

À destination de l'Urban et du Vertical Farming : une gamme de semences rigoureusement sélectionnées

GRAINES VOLTZ a acquis la société André Briant Jeunes Plants en février 2022 et devient un des leaders des jeunes plants de pépinière en Europe et UK et s'impose comme un acteur de référence.

4.3.2 Points forts de GRAINES VOLTZ

1) UNE STRATEGIE GAGNANTE

Dès sa création, GRAINES VOLTZ a connu une forte croissance grâce à sa capacité d'écoute du marché et des besoins clients, mais aussi en s'appuyant sur de fortes convictions :

- innover dans les variétés proposées,
- concevoir des stratégies commerciales adaptées,
- déployer des circuits logistiques optimisés,
- enfin adopter une démarche qualité exigeante.

2) UNE INNOVATION VARIETALE MONDIALISEE

Les équipes de R & D, agronomes pour la plupart, ou nos fournisseurs partenaires établissent des protocoles précis afin d'identifier les problématiques des clients ou des consommateurs : de l'obtention de résistances naturelles des plantes à des maladies jusqu'à l'amélioration du goût et des qualités organoleptiques. Ils mettent ensuite en place des essais rigoureux plusieurs fois par an, tant dans les stations de recherche que chez les clients et partenaires. Ils identifient puis sélectionnent de nouvelles variétés innovantes qui seront mises en gamme à l'issue de nombreuses années d'expérimentations.

3) UNE FORCE COMMERCIALE DEDIEE

GRAINES VOLTZ a fait le choix d'un modèle unique de forces commerciales intégrées à travers plus de 100 technico-commerciaux pour conseiller les clients en maraîchage, en horticulture et en pépinière.

Une équipe commerciale proche et disponible a été formée pour apporter le meilleur conseil technique et une gestion efficace des commandes.

4) UNE LOGISTIQUE OPTIMISEE

La maîtrise de la logistique est une priorité pour GRAINES VOLTZ afin de respecter les plannings de ses clients.

Pour le transport de plants GRAINES VOLTZ a donc mis en place un service de transport intégré, des plateformes de préparation de commandes implantées au cœur des bassins de production français et des camions dédiés. L'entreprise recourt à l'utilisation généralisée de plaques consignées.

Pour les livraisons de semences, référencées dans les catalogues fleurs et légumes, le délai d'expédition est généralement de 24 heures et n'excède pas 48 heures.

De la production à la livraison, la chaîne logistique garantit un service optimal en Europe assurant la livraison de plus de 31 000 références dans ce modèle unique de distribution.

5) UNE DEMARCHE QUALITE PRIVILEGIEE

GRAINES VOLTZ a sélectionné les meilleurs obtenteurs mondiaux afin de pouvoir enrichir son offre avec les meilleures variétés de chaque espèce. Ses experts réalisent un contrôle rigoureux de chaque lot de graines aussi bien pour leur faculté germinative, l'homogénéité des levées ou la pureté variétale. L'entreprise veille également à la qualité et à la quantité de chaque commande de jeunes plants.

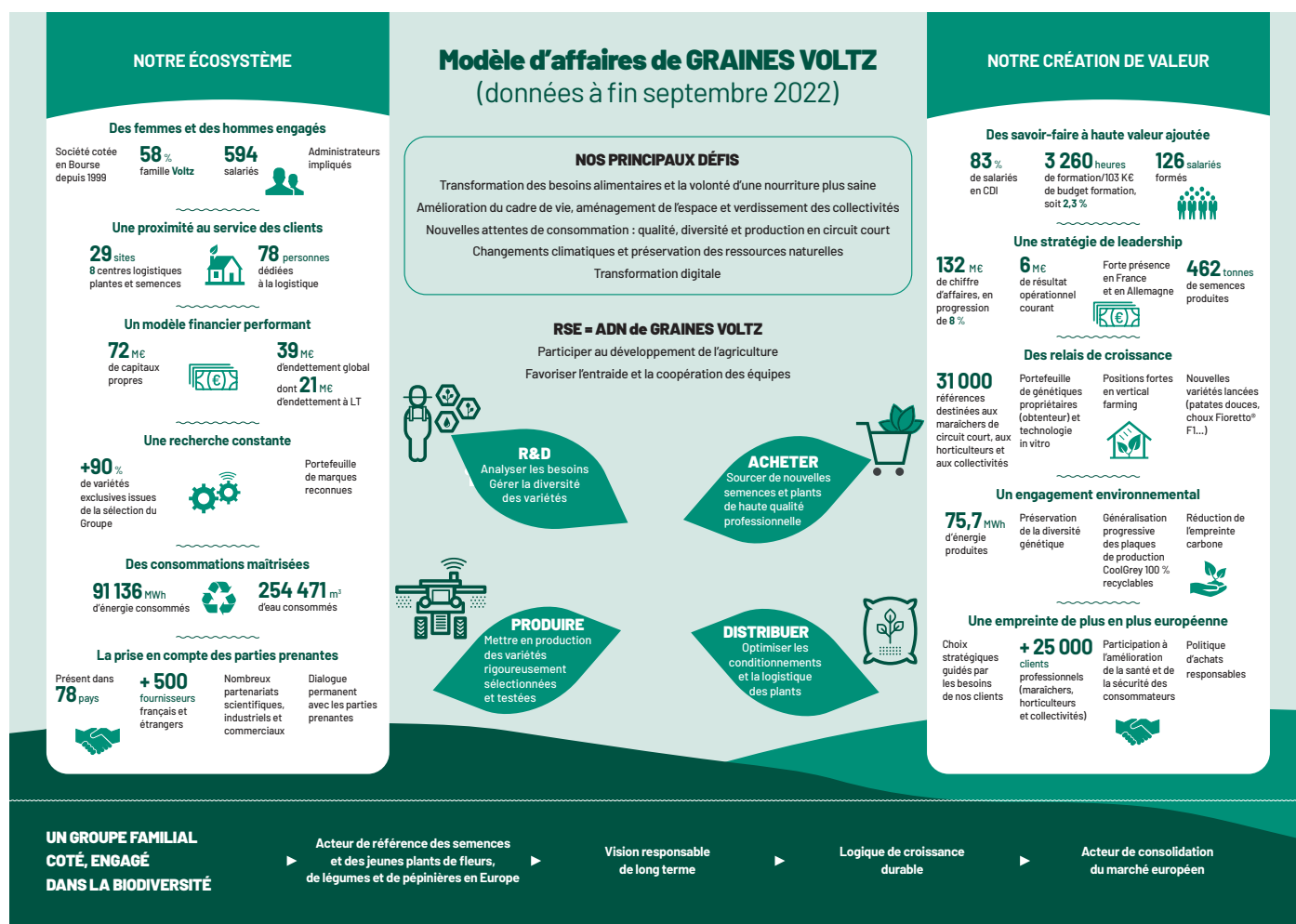
L'entreprise a choisi de mettre en place une démarche respectueuse de l'environnement dans chacune de ses procédures, de la logistique à l'offre produits.

6) UNE ENTREPRISE AUDACIEUSE

GRAINES VOLTZ sait faire preuve de souplesse pour se réinventer, faire évoluer son offre, sa stratégie, changer de cible. Toujours en mouvement, l'entreprise ne manque pas une occasion pour tester une hypothèse, explorer une nouvelle piste, challenger l'existant. Elle ne se fixe aucune limite, son succès résulte en grande partie de son audace.

Cette flexibilité lui confère une capacité d'adaptation et une rapidité d'action sans égal. C'est ainsi qu'elle peut en peu de temps, saisir une opportunité, lancer une nouvelle offre et en récupérer les premiers rapidement.

4.3.3 Modèle d'affaires de Graines Voltz



4.3.4 KPI de GRAINES VOLTZ

Intégrés dans le processus d'amélioration continu, les indicateurs clés de performance présentés dans le modèle d'affaires ci-dessus sont des outils essentiels pour mener et évaluer une politique RSE efficiente. Inclus dans le tableau de bord d'indicateurs extra-financiers, ils sont suivis de manière régulière.

4.4. GOUVERNANCE OPÉRATIONNELLE ET ÉTHIQUE

4.4.1 Implication du Conseil d'administration dans la stratégie de développement durable

La RSE étant au cœur de la stratégie du Groupe, ses enjeux et les politiques associées sont définies et revues chaque année par le Conseil d'administration.

En date du 16 décembre 2014, le Conseil d'administration a décidé de se référer au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi par MiddleNext, qui peut être consulté sur le site internet www.middlenext.com.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Comité de pilotage, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

4.4.2 Gouvernance opérationnelle

Le Comité de pilotage du Groupe GRAINES VOLTZ a pour mission de mettre en œuvre la stratégie du Groupe. Pour ce faire, il se réunit tous les 3 mois à raison de 2 jours de séminaire.

Le siège social de GRAINES VOLTZ est basé à Colmar, région Grand Est, au nord-est de la France à proximité de l'Allemagne. Le Président-directeur général et Fondateur est Serge VOLTZ. Le Comité de pilotage est composé de 7 membres.

4.4.3 Éthique et lutte contre la corruption



Le Groupe a défini en 2021 la Charte éthique du Groupe entrée en vigueur le 3 juillet 2021 et le Code anti-corruption entré en vigueur le 29 août 2021. Ils s'appliquent à l'ensemble des sociétés du Groupe, donc à l'ensemble des salariés, signataires des 2 documents. La Charte éthique et le Code anti-corruption sont disponibles sur le site internet du Groupe.

- La Charte éthique définit les principes et valeurs auxquels la société GRAINES VOLTZ et l'ensemble de ses filiales adhèrent. L'intégrité, l'éthique, la responsabilité sociétale, la loyauté, le respect de la personne, la transparence, la lutte contre la corruption et contre la concurrence déloyale constituent des valeurs fondamentales du Groupe dans la conduite des affaires. La Charte éthique s'applique à tous les collaborateurs du Groupe (mandataires sociaux, directeurs, cadres, employés...) ainsi qu'à toutes les personnes auxquelles le Groupe est associé. Les principes définis dans cette Charte incitent GRAINES VOLTZ à conduire les affaires et à accomplir le travail de manière à maintenir et à renforcer la confiance des clients et parties prenantes.

- Le Code anti-corruption a été formalisé et déployé au sein du Groupe dans le cadre des exigences de la loi du 9 décembre 2016 dite « Sapin II » relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation qui imposent aux entreprises d'une certaine taille l'adoption d'un Code de conduite anti-corruption intégré à leur Règlement intérieur. Ce fut l'occasion pour la société GRAINES VOLTZ de formaliser des règles appliquées depuis des années dans la conduite de ses affaires et de contribuer à renforcer la bonne réputation du Groupe tout d'abord en France puis à l'étranger.

Conscient des enjeux et de ses responsabilités, ce Code est un moyen pour le Groupe GRAINES VOLTZ de réaffirmer ses engagements en la matière et de contribuer à son développement pérenne. Ce Code a également pour objectif d'être un appui et un guide pour tous les salariés de GRAINES VOLTZ dans l'exercice de leurs fonctions au quotidien lorsqu'ils se trouveraient confrontés à une interrogation sur le plan éthique ou une situation leur paraissant présenter un risque de vulnérabilité en matière de lutte contre la corruption. Ce Code a une valeur juridique contraignante pour les salariés du groupe GRAINES VOLTZ. Il ne prétend pas être exhaustif et n'a pas vocation à couvrir toutes les situations auxquelles les collaborateurs pourraient être confrontés. Il expose les règles qui doivent gouverner leurs décisions. À ce titre les membres des organes de gouvernance du Groupe (Comité de pilotage, Conseil d'administration, ...) doivent être exemplaires et promouvoir une conduite éthique des affaires dans le respect des dispositions du présent Code. L'encadrement veille à ce que ces principes de conduite soient appliqués au sein de leurs équipes et doit être à l'écoute des préoccupations de ses collaborateurs.

4.4.4 Cybersécurité

Une Charte informatique est signée par tous les salariés de l'entreprise.

Cette charte a pour objet d'exposer les principales règles et précautions que les salariés doivent respecter et mettre en œuvre, et concerne les règles de sécurité, le respect de la loi informatique et libertés, le respect de la propriété intellectuelle, ainsi que les règles d'utilisation des services internet et messagerie.

1) GRAINES VOLTZ ET LA RGPD

Il existe une politique de protection des données qui est gérée par une équipe de quatre personnes, l'une d'entre elle faisant partie du Comité de pilotage de l'entreprise.

Cette équipe a pour mission de vérifier que la société respecte la RGDP tant au niveau des salariés qu'au niveau des fournisseurs, et s'assure que les données soient sécurisées.

Toutes les données personnelles, récupérées dans le cadre de l'activité, sont stockées de manière sécurisée pour une période limitée et utilisée uniquement dans le cadre du motif expressément cité lors de la captation de données. Toute utilisation des données stockées en base doit faire l'objet d'une demande explicitée auprès de l'équipe.

Par ailleurs, toutes les personnes le souhaitant peuvent, à tout moment, demander par voie postale à accéder, modifier et faire supprimer leurs données personnelles du système d'information.

1) GRAINES VOLTZ ET LA SECURISATION DES DONNEES

Une société externe accompagne le Groupe pour s'assurer de l'efficacité du système de protection. À ce titre, elle réalise plusieurs actions régulièrement :

- Des tests d'hameçonnage, suivis d'un rapport détaillé et d'une action de sensibilisation auprès de ses salariés.
- Des audits sous forme de test de pénétration par l'extérieur et par l'intérieur de l'ensemble de ses systèmes, suivis d'un rapport détaillé et de plans d'actions à mettre en œuvre. Des audits similaires sont effectués sur les sites internet de GRAINES VOLTZ.

En outre, le Groupe a mis en place un système d'alerte en cas d'extraction régulière et conséquente de données.

Tous les logiciels extérieurs utilisés sont étudiés avec soin afin de vérifier qu'ils respectent, dans la mesure du possible, les règles du Groupe.

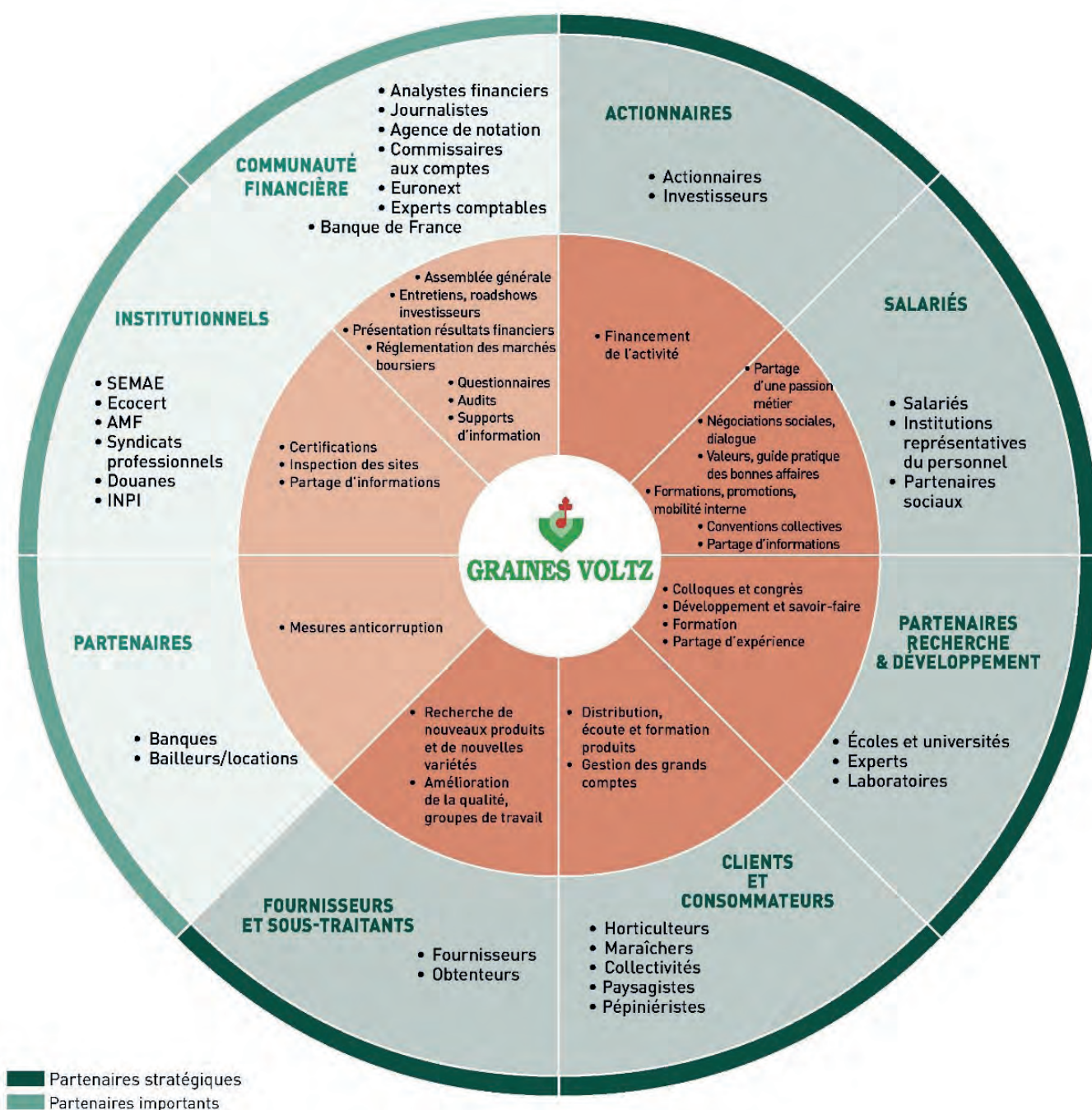
4.5. CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES

Le contexte géopolitique actuel et les tensions sur les divers approvisionnements démontrent combien la gestion des parties prenantes est clef pour assurer la pérennité de l'entreprise.

Le Groupe a toujours porté une attention particulière à ses parties prenantes, sans lesquelles il n'aurait pu se développer et innover.

GRAINE VOLTZ les a identifiées et classées en 2 catégories :

- Les parties prenantes stratégiques
- Les parties prenantes importantes pour le Groupe



4.6. ANALYSE DES RISQUES

Comme toutes les entreprises, le Groupe GRAINES VOLTZ est exposé dans le cadre de son activité à un ensemble de risques.

Pour structurer le pilotage de ces risques, le Groupe utilise son processus de cartographie des risques dont les différentes étapes s'articulent comme suit :

- Identification des risques
- Évaluation des risques
- Mise en place de plans d'actions

L'analyse ci-après présente la cartographie des risques nets tels qu'identifiés au terme de la mise en œuvre de la méthodologie décrite ci-dessus.

4.6.1 Risques spécifiques relatifs à l'activité du Groupe

Le développement du Groupe GRAINES VOLTZ et la création de valeur ne peuvent s'effectuer sans une certaine prise de risque. L'enjeu pour le Groupe est d'établir un dispositif de gestion des risques lui permettant de les identifier et de les maîtriser afin d'assurer sa pérennité.

Dans le cadre de l'actualisation annuelle de sa cartographie des risques stratégiques, le Groupe effectuera en 2023 une revue de ses principaux risques et de leurs impacts potentiels sur l'atteinte des objectifs du Groupe pouvant induire l'émergence de nouveaux types de risques non identifiés dans la cartographie précédente. Ce pilotage dynamique est au cœur de la gestion des risques. Néanmoins, malgré l'efficacité de son système de pilotage, il est possible que certains risques, non identifiés à ce jour, puissent impacter les résultats du Groupe, son image ou le cours de son action.

1) RISQUES LIÉS A LA STRATEGIE, A LA CROISSANCE ET AU DEVELOPPEMENT

a) Risques liés au processus d'innovation

Nature du risque

GRAINES VOLTZ dispose actuellement d'un portefeuille de projets à différents stades de développement en vue d'équilibrer son développement et d'optimiser sa présence commerciale. Entre le début du développement et la mise sur le marché, il s'écoule de nombreuses années, jusqu'à 10 ans selon le type de produits développés. Durant cette période et à tout moment, de nombreux aléas peuvent impacter le développement générant soit un retard, soit des coûts de développement supérieurs aux estimations, voire un arrêt du projet.

La manifestation de tels risques peut impacter défavorablement l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Gestion du risque

GRAINES VOLTZ s'appuie sur son organisation qui assure une cohésion interne et la création de synergies entre la totalité des activités de R & D. Un Comité valide et sélectionne tous les projets en développement selon les données techniques, la probabilité de succès et les perspectives marketing et commerciales.

Le Groupe effectue également une veille permanente de la réglementation et des analyses concurrentielles afin d'anticiper les évolutions. GRAINES VOLTZ est en permanence à l'écoute de ses clients et de ses marchés cibles afin d'anticiper l'évolution des besoins en terme de nouvelles variétés et afin de repositionner les axes de recherche et d'innovation pour toujours apporter des réponses adaptées aux besoins.

GRAINES VOLTZ dispose par ailleurs d'équipes de techniciens et de commerciaux qui sont au plus proche du terrain. Cette stratégie d'approche directe du marché permet au Groupe de percevoir très en amont les évolutions futures du marché. Une communication agile et efficace entre les commerciaux et les chercheurs au travers, entre autre, des équipes marketing et développement permet une adaptation de l'effort, de la réactivité et des orientations de recherche permettant une activité de breeding performante économiquement sans risque d'impact négatif sur la santé financière de l'entreprise. Une mise en test très en amont du processus de finalisation de nouvelles variétés permet aussi d'avoir une recherche efficace agronomiquement et financièrement.

b) Risques liés à la croissance externe

Nature du risque

Le développement du Groupe s'appuie non seulement sur sa croissance organique provenant des développements de projets ou d'acquisitions de semences, mais également sur la croissance externe.

Le Groupe GRAINES VOLTZ envisage de poursuivre sa politique de croissance externe ciblée et maîtrisée afin de se renforcer dans des géographies et sur des marchés stratégiques.

Les risques induits par ces acquisitions reposent essentiellement sur :

- Une mauvaise estimation du marché de la cible de croissance externe et/ou une mauvaise analyse de la capacité à intégrer la société acquise.
- La capacité à mener à bien le processus d'intégration au sein du Groupe et en particulier l'acculturation des équipes acquises aux valeurs et processus de GRAINES VOLTZ. Des difficultés dans l'intégration des équipes peuvent entraîner des problèmes de gouvernance et de non alignement entre les objectifs stratégiques du Groupe et ceux des équipes acquises.
- La réalisation des hypothèses de rentabilité future ayant servi de base à la valorisation de la société ou des actifs acquis.

Gestion du risque

Le Comité de direction du Groupe a défini ses priorités et une stratégie de croissance externe (territoires, métiers, taille, performance économique...). GRAINES VOLTZ réalise pour chaque dossier étudié :

- Une analyse fine des cibles par une équipe pluridisciplinaire de financiers, spécialistes de M&A, d'experts produits, de commerciaux... afin de pouvoir déceler les forces et faiblesses de chaque cible.
- La création d'un business plan détaillé permettant d'anticiper le niveau de risque de la cible avant sa finalisation.
- Une feuille de route définissant pour chaque activité de la cible les tâches et les contrôles à réaliser pour faciliter l'intégration des nouveaux collaborateurs et ainsi minimiser les risques d'erreurs.
- La mise en place d'une cellule d'écoute des nouveaux collaborateurs et la réorientation d'une cible acquise permet d'adapter le modèle GRAINES VOLTZ à l'environnement de son nouveau marché sans dévier de sa stratégie globale.

Le Groupe GRAINES VOLTZ dispose aujourd'hui d'une large expérience en matière d'acquisitions qui permet d'appréhender des projets d'envergure.

c) Risques liés au déclin subit par le marché des semences florales et potagères

Nature du risque

Dans un contexte de crise sanitaire et globale (Covid-19, conflit russo/ukrainien, inflation...), l'entreprise peut être exposée à une perte d'activité liée à une méfiance de ses clients professionnels.

Gestion du risque

GRAINES VOLTZ est en veille constante via :

- Le Comité horticulture composé de 22 personnes. Il évolue de manière régulière pour s'adapter au marché, en analysant/anticipant les besoins des clients, en faisant évoluer les gammes, et en allant chercher de nouvelles typologies de clients. C'est ainsi que le groupe a fait évoluer son offre : la vente et la distribution de semences de fleurs dans les années 90, puis la vente de plants, de boutures et maintenant la vente de semences potagères pour le Home Garden avec pour objectif d'améliorer les variétés pour qu'elles soient plus résistantes aux maladies, aux évolutions climatiques...
- Le Comité maraîchage composé de 15 personnes. Les risques sont mesurés grâce à la diversité de ses fournisseurs ainsi qu'à la recherche permanente de variétés adaptées aux conditions pédoclimatiques.

Le Groupe a également diversifié la typologie de ses clients en passant des maraîchers, aux horticulteurs, aux collectivités locales et maintenant aux pépiniéristes.

2) RISQUES INDUSTRIELS

a) Risques liés à un accident majeur et un arrêt durable de la production d'une gamme/variété clé

Nature du risque

GRAINES VOLTZ et plus particulièrement ses sites de production sont naturellement exposés aux catastrophes naturelles telles que les inondations, les incendies. Le Groupe est également exposé au risque d'un arrêt durable de la production d'une gamme ou d'une variété clé entraînant un impact significatif sur la continuité d'exploitation de l'entreprise.

Gestion du risque

Des polices d'assurance permettent de se couvrir et ainsi limiter l'exposition à une perte financière pour l'entreprise.

Le Groupe développe et multiplie les espèces travaillées pour éviter d'être dépendant à une gamme ou une variété clé. Avec plusieurs milliers de références en maraîchage, GRAINES VOLTZ dispose de produits de remplacement sur des gammes diversifiées. Pour l'activité horticulture, GRAINES VOLTZ dispose également de plusieurs milliers de références permettant d'avoir 3 ou 4 produits similaires voire interchangeables.

b) Risques liés à la perte d'un fournisseur majeur ou sous-traitant stratégique

Nature du risque

L'activité de GRAINES VOLTZ nécessite le recours à des tiers, soit dans l'approvisionnement, soit dans le processus de production des semences via notamment des laboratoires de contrôle qualité.

Gestion du risque

Le Groupe travaille avec plus de 500 fournisseurs dont plusieurs pour une même espèce lui permettant de réduire ce risque. Le plus gros fournisseur du groupe ne dépasse pas 10 % de l'activité globale.

De par son large portefeuille produits et les mesures prises pour réduire le risque encouru par la perte d'un fournisseur majeur, ce risque ne pourra pas freiner durablement GRAINES VOLTZ dans l'atteinte de ses objectifs.

3) RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

a) Risques liés aux changements climatiques

Nature du risque

GRAINES VOLTZ peut être impacté par la baisse des rendements du fait de l'augmentation des températures et de sécheresse et ainsi avoir des répercussions sur son activité.

Gestion du risque

Le groupe est en veille permanente pour trouver des solutions aux évolutions climatiques notamment pour adapter les semences aussi bien à la sécheresse qu'aux précipitations. GRAINES VOLTZ travaille depuis plus de 10 ans sur ces sujets et est très innovant. Il a développé des gammes de graminées, de succulentes... adaptées aux changements climatiques et ainsi répondre à la demande de ses clients professionnels.

De plus GRAINES VOLTZ est à la recherche constante de nouvelles variétés auprès des fournisseurs et des obtenteurs pour ensuite réaliser des tests grandeur nature sur ses terres. Les changements climatiques sont moins un risque qu'une opportunité pour le groupe avec pour exemple l'attrait de plus en plus important des villes végétalisées qui sont plus fraîches en été ou le recours aux végétaux pour la fabrication d'énergie biomasse.

4) RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ DES DONNÉES ET À LA FIABILITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

a) Risques liés à la fiabilité des systèmes d'information

Nature du risque

Les processus du Groupe reposent en partie sur des systèmes d'information très intégrés et interdépendants les uns des autres. Une défaillance de ces systèmes ou l'intrusion d'une personne mal intentionnée auraient des conséquences très dommageables sur l'activité de GRAINES VOLTZ.

Gestion du risque

GRAINES VOLTZ a permis en compte ces risques et les gère de la manière suivante :

- Charte informatique acceptée et signée par tous les salariés de l'entreprise. Cette charte a pour objet d'exposer les principales règles et précautions que les salariés doivent respecter et mettre en œuvre, et concerne les règles de sécurité, le respect de la loi informatique et libertés, le respect de la propriété intellectuelle, ainsi que les règles d'utilisation des services internet et messagerie.
- Système d'antivirus remis à jour régulièrement afin d'éviter des failles dans le système.
- Utilisation du système de surveillance Darktrace pour détecter des attaques et des menaces internes.
- Sauvegarde journalière multiple des données en local et réplication en temps réel des données sur un autre site.
- Plan de reprise d'activité établissant toutes les mesures à appliquer pour la récupération des données, des applications, etc...en cas d'incident.
- Contrat d'assurance visant au dédommagement de la perte d'exploitation et des frais engendrés en cas d'intrusion/corruption.
- Accompagnement par une société de service pour répondre aux besoins divers que peuvent rencontrer l'entreprise : conseils, développement, mise à disposition de personnel, ...

5) RISQUE DE DISPARITION TRAGIQUE DU DIRIGEANT ET ACTIONNAIRE DE L'ENTREPRISE

Nature du risque

Le Groupe GRAINES VOLTZ est majoritairement détenu par la famille VOLTZ dont l'un des membres, en la personne de Serge VOLTZ, est le Président-directeur général du Groupe. Serge VOLTZ est le fondateur du Groupe éponyme et incarne les valeurs du Groupe sur lesquelles s'est structurée et développée l'entreprise au fil des années et qui guident les actions et principales décisions tout en fédérant les équipes au niveau international. Cette culture familiale est évidemment très présente. La disparition soudaine de son dirigeant pourrait être de nature à modifier la culture établie et pourrait impacter sa gouvernance.

Gestion du risque

Conscient de cette forte culture familiale qui a imprégné le Groupe au fil des années, un plan de succession a été mis en place en cas de disparition subite de l'actionnaire dirigeant actuel. De plus, le Groupe et les actionnaires ont toute confiance dans le système de gouvernance actuel du Groupe et les organes de décision support au pilotage du Groupe.

Cette gouvernance équilibrée permet au Groupe d'avoir confiance dans son développement et sa pérennité, même en cas de disparition tragique du dirigeant actionnaire.

6) RISQUES LIES A UNE PANDEMIE

Nature du risque

GRAINES VOLTZ est un acteur économique dont la chaîne de valeur s'inscrit dans un champ d'activité mondial. La recherche de fournisseurs de semences est réalisée en grande partie dans le monde entier ; la mise en culture des produits est réalisée en Europe ; la commercialisation est, quant à elle, réalisée dans 78 pays.

L'émergence d'une crise sanitaire majeure et mondiale pourrait avoir un impact non négligeable sur le fonctionnement de GRAINES VOLTZ et avoir des conséquences négatives sur sa rentabilité et sur sa situation de trésorerie.

Gestion du risque

GRAINES VOLTZ a mis en place un dispositif de gestion de crise qui permet de prendre les mesures d'urgence nécessaires. Une cellule de crise est mise en place avec une équipe composée : chef des ventes, chef produit/service client/service achat/logistique, ayant pour objectif de continuer à satisfaire les clients du Groupe tout en respectant un cadre pour ses collaborateurs. Ces cellules de crise ont d'ailleurs été activées pendant la crise sanitaire de la Covid-19, ce qui a permis de tirer des enseignements et d'améliorer les processus internes.

7) RISQUE GEOPOLITIQUE LIE A UNE SITUATION DE CONFLIT MAJEUR ENTRE DEUX PAYS

Depuis le mois de février 2022, la guerre en Ukraine est un évènement majeur qui a des répercussions directes et indirectes sur l'économie mondiale.

Pour ce qui concerne GRAINES VOLTZ, le Groupe estime, à ce stade du conflit, qu'il est faiblement exposé à ce risque pour les raisons suivantes :

GRAINES VOLTZ n'a pas de présence directe sous quelque forme que ce soit (filiale, établissement, usine, effectif) dans ces deux pays. Le chiffre d'affaires réalisé en Russie et en Ukraine représente une part faible, inférieure à 0,1 % du chiffre d'affaires du Groupe. Les créances nettes avec les clients dans ces deux pays sont faibles et inférieures à 1 % des créances totales au 30 septembre 2022.

En revanche, en conséquence des tensions économiques issues de ce conflit, le Groupe demeure exposé aux risques d'inflation des coûts d'achat des matières premières en général, des coûts de l'énergie, des coûts d'achat du gaz pour les sites européens en France et en Allemagne, ainsi qu'aux impacts sur les flux logistiques.

8) POLITIQUE D'ASSURANCE

GRAINES VOLTZ, du fait de son implantation géographique et de son activité, est susceptible d'être exposé à des risques divers tels que les risques naturels (inondations, grêle...), incendies, défaillance des équipements, défaillance des systèmes d'information... De tels évènements pourraient causer des dommages aux personnes, aux biens, et avoir éventuellement un impact négatif sur les activités et la situation financière du Groupe.

En vue de protéger ses actifs au niveau européen contre ces risques, GRAINES VOLTZ a opté pour une politique d'assurance visant à limiter les impacts financiers en cas de survenance d'un sinistre affectant ses installations ou son activité.

4.7. MATRICE DE MATÉRIALITÉ DE GRAINES VOLTZ

La grille de matérialité est construite en interne sur le fondement de l'expertise métier, de la connaissance des attentes et des exigences des parties prenantes du Groupe. Elle est revue chaque année.



La stratégie et la politique de GRAINES VOLTZ sont construites principalement pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

La grille de matérialité montre que le Groupe GRAINES VOLTZ contribue principalement aux Objectifs de développement durable (ODD) suivants :



 	Garantir un cadre de travail sain à l'ensemble des collaborateurs du Groupe ainsi que développer et promouvoir des conditions de travail décentes.
	Embaucher, former et développer les collaborateurs de GRAINES VOLTZ en mettant l'accent sur la promotion interne.
 	Garantir l'égalité entre les hommes et les femmes.
	Innover en recherchant, développant et mettant sur le marché des nouveaux produits, nouvelles variétés qu'ils soient disruptifs ou incrémentaux et développer les compétences associées.
	Intégrer les enjeux développement durable dans l'industrialisation et la distribution des produits GRAINES VOLTZ.
	Maîtriser l'empreinte carbone de GRAINES VOLTZ
	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
	Développer et promouvoir des pratiques éthiques des affaires.

4.8. L'AMÉLIORATION CONTINUE AU CŒUR D'UNE PRODUCTION INTÉGRÉE



GRAINES VOLTZ réalise d'importants travaux de recherche sur de nombreux programmes de sélection de légumes et de fleurs, notamment sur les variétés historiques de HILD SAMEN, société allemande acquise en mai 2020. Le Groupe investit tous les ans dans des moyens humains importants et du matériel dédié à l'expérimentation, la recherche et l'innovation (serres, tunnels, chambres de culture, matériel de laboratoire, etc.).

Le Groupe réalise également de nombreux programmes de recherche en partenariat avec des fournisseurs à travers le monde. Les programmes de sélection sont pilotés depuis la France, et les variétés sont jugées dans de nombreuses stations de recherche en Europe et à l'international.

4.8.1 L'amélioration continue chez GRAINES VOLTZ tourne autour de trois axes

1. Une stratégie de diversification des produits (qualité gustative, couleurs, résistances climatiques et maladies ...)

La recherche constante de nouvelles variétés ou de variétés à plus forte valeur ajoutée à travers le monde, pour permettre de répondre aux attentes des consommateurs et d'anticiper celles de demain, a toujours été le pilier central du développement de GRAINES VOLTZ.

Ainsi, GRAINES VOLTZ a acclimaté en 2016 quatre variétés de patates douces disponibles en jeunes plants bio à partir de pieds mères sains cultivés en France. À la suite d'un processus rigoureux et d'une série de validations, ces produits ont ensuite fait leur entrée en gamme auprès des professionnels et des consommateurs.

GRAINES VOLTZ est aujourd'hui l'ambassadeur de génétiques inédites en Europe comme l'impatiens Sunpatiens, une plante d'ombre issue d'un croisement avec une espèce indonésienne qui peut désormais croître en plein soleil. La société a démocratisé l'accès du grand public à des variétés rares pour s'imposer progressivement comme le distributeur de jeunes plants sur le continent auprès des horticulteurs.

2. Des semences pour une agriculture saine et biologique

Convaincu que l'agriculture de demain passera par une alimentation plus saine, plus respectueuse de l'environnement et des Hommes, le groupe propose depuis 1998 une gamme de semences de légumes biologiques. Le défi : proposer aux maraîchers en production biologique une diversité variétale aussi large qu'en conventionnel, avec le même niveau d'exigence qualitative et la même sécurité d'approvisionnement.

3. Des produits adaptés pour les nouveaux modes de production, notamment pour l'Agriculture urbaine et le Vertical Farming

L'AGRICULTURE URBAINE

GRAINES VOLTZ, conscient des spécificités des agriculteurs urbains qui développent des projets maraîchers sur des toits, dans des bacs ou sur des planches de culture, propose aujourd'hui une sélection de semences et de plants prenant en compte ces besoins particuliers. Cette offre se veut adaptée aux ambitions agronomiques, en premier le goût et la diversité, mais aussi le port de la plante et sa capacité à pousser dans des petits espaces.

LE VERTICAL FARMING

GRAINES VOLTZ, fort de sa qualité d'obteneur de génétiques, a développé une gamme de variétés d'herbes aromatiques sélectionnées pour les fermes verticales. Cette sélection a été faite en étroite collaboration avec des acteurs majeurs du secteur du Vertical Farming et les critères qualité des lots de semences ont été redéfinis pour répondre aux besoins particuliers de la culture Indoor : un taux de germination précis, un nettoyage rigoureux, une pureté spécifique très haute et aussi et surtout des semences disponibles toute l'année.

4.8.2. Les travaux de recherche

CREATION DE NOUVELLES VARIETES

De manière générale, le travail de recherche et développement est articulé autour de la création variétale et l'expérimentation. À l'écoute des tendances émergentes, GRAINES VOLTZ sélectionne les semences qui correspondent le mieux aux nouvelles contraintes agro climatiques, réglementaires et environnementales, et assurent à ses clients la production de légumes en adéquation avec le marché et les attentes de la filière. Il travaille de manière très étroite avec des sélectionneurs au niveau mondial afin d'introduire de nouveaux caractères d'intérêt, puis de sélectionner les individus les plus intéressants sur des critères génétiques et phénotypiques. Il expérimente les variétés sélectionnées sur des parcelles dédiées, afin d'étudier leurs comportements en conditions réelles (résistance aux pathogènes, rendements, aspect visuel, tenue à la conservation, au froid et/ou à la chaleur, etc.). Pour cela, il réalise de manière régulière des analyses auprès de prestataires publics comme le GEVES (Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences).

La sélection variétale est un processus particulièrement long, nécessitant de 5 à 20 ans de recherche selon l'espèce considérée. Ces recherches sont axées sur les espèces pour lesquelles GRAINES VOLTZ est devenu un spécialiste incontesté :

- des basilics aux qualités organoleptiques améliorées et résistants à des maladies spécifiques (Fusarium, Mildiou,...),
- des persils plats et frisés aux couleurs foncées, aux feuilles uniformes et résistants aux maladies,
- des ciboulettes au port érigé et aux tiges robustes, adaptées à différentes conditions de stockage,
- des haricots rames adaptés à toutes les zones géographiques de culture,
- des radis adaptés à toutes les conditions de culture, aux formes et couleurs homogènes et stables,
- mais aussi des aneths, des coriandres, des thym, etc...

Ainsi, chaque année plusieurs milliers de nouvelles variétés sont étudiées, testées et sélectionnées afin de proposer des variétés hautement performantes en termes de rendement, vigueur, qualité de plante, résistance aux maladies, précocité, qualité de fruit ou encore de calibre. L'investissement en R & D de GRAINES VOLTZ aboutit tous les ans à l'inscription de nouvelles variétés potagères au catalogue officiel européen des variétés.

MAINTIEN ET MULTIPLICATION DE SEMENCES DE BASE

Dès le lancement d'une variété et tout au long de sa vie commerciale, l'équipe recherche est en charge de multiplier et de maintenir les semences de base qui vont servir de matière première aux agriculteurs multiplicateurs en charge de produire les graines commerciales. Le travail de maintien est particulièrement important afin d'éviter toute dérive génétique qui ferait qu'une variété changerait de forme et de caractéristique au fil du temps, de génération en génération.

La maintenance génétique est tout aussi importante pour les variétés dont GRAINES VOLTZ est propriétaire que celles du domaine public dont le Groupe veille à produire les meilleures sélections possibles pour ses clients.

CONTROLE DE PURETE VARIETALE

L'équipe de recherche a également la responsabilité de contrôler au champ ou en serre les semences issues de production. L'objectif de ces tests est de vérifier qu'il s'agit bien de la bonne variété, que le lot de semence est pur et ne comporte pas de mélanges avec d'autres variétés ou la présence de hors types. Ainsi les clients sont certains d'acheter les meilleures graines qui leur donneront pleinement satisfaction.

RECHERCHE FONDAMENTALE

En parallèle, le Groupe développe des techniques de production de semences et de plants de qualité supérieure. Cela implique des axes de recherche autour des pelliculants de semences, des boutures racinées, des biostimulants, du premier choix, de la désinfection, ...

Les personnes en charge de ces activités sont, pour la plupart, des techniciens ou ingénieurs agronomes et toutes possèdent une forte expérience professionnelle dans ce domaine. Ils font progresser les programmes grâce à leurs connaissances en génétique, biotechnologie, pathologie, agronomie et statistiques. L'expérience acquise sur le terrain permet une gestion adaptée pour chaque nouveau génotype dans des conditions agro pédoclimatiques variables d'une période de culture et d'une station expérimentale à l'autre.

Le Groupe dispose d'un laboratoire in vitro. Plus de 1 200 000 plantules en sont issues. Ce laboratoire, l'un des plus importants en Europe est en développement constant. Il permet de multiplier des plantes difficiles (Albizia, Syringa, Nandina, plantes en rosette..) mais aussi d'offrir aux clients plus rapidement les nouveautés végétales que le Groupe diffuse et de régénérer les pieds mères.

En sortie de laboratoire les plantules sont transplantées et cultivées dans une serre d'acclimatation puis dans des tunnels de transition. Des techniques de micro et de sur-bouturage ont été développées avec succès, elles préfigurent les techniques de production de demain et permettent de démultiplier l'intérêt du laboratoire in vitro.

4.8.3 Le développement

Les experts développement de GRAINES VOLTZ parcourent le monde en permanence à la recherche de nouvelles semences florales ou maraîchères. Ils travaillent en collaboration étroite avec les sélectionneurs GRAINES VOLTZ pour leur faire part de leurs besoins sur les espèces qu'ils travaillent. Ils visitent également leurs fournisseurs qui recherchent et sélectionnent des variétés innovantes et prometteuses en termes de marché.

À la suite d'un protocole de tests rigoureux, ces variétés intègrent le catalogue GRAINES VOLTZ qui se charge ensuite de les faire connaître et de les diffuser. C'est ainsi que GRAINES VOLTZ anticipe les attentes en allant au-devant de ses clients, en faisant découvrir de nouveaux produits et en créant de nouvelles tendances.

Ce rôle d'ambassadeur de variétés inédites est aussi une manière de créer de nouvelles opportunités de marché pour les horticulteurs et les maraîchers.

4.9. DES FEMMES ET DES HOMMES AU CŒUR DE LA PERFORMANCE

4.9.1 Des permanents et des saisonniers

Les contrats pris en compte pour l'ensemble des informations sociales sont les CDI, les CDD et les contrats saisonniers. Les salariés du site logistique de Mâcon sont comptabilisés sur l'effectif de Colmar. L'établissement enregistré à la MSA est indiqué à part.

Répartition des effectifs permanents par activité

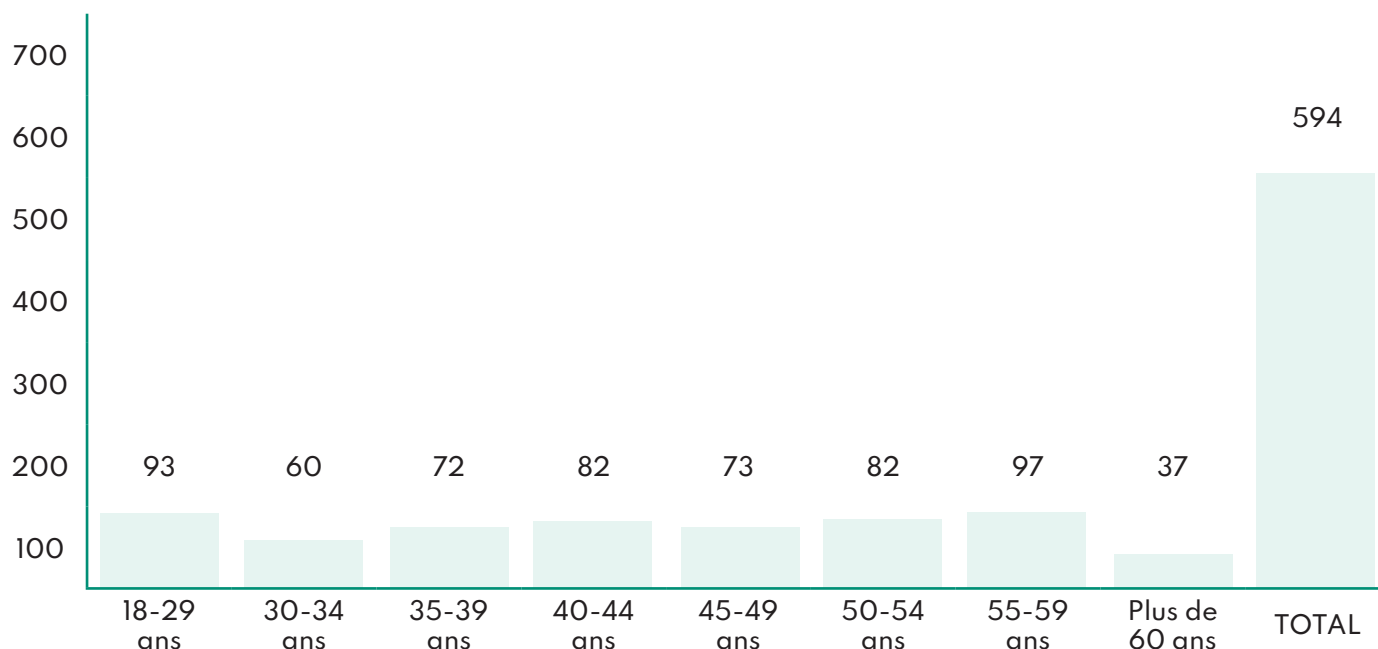
	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Nombre de personnes présentes au 30/09 (CDI, CDD, alternants...)	342	383	594
Nombre de personnes présentes en CDI 30/09	310	362	513
Part des CDI dans les effectifs	91%	95%	86%
Nombre de saisonniers au 30/09	29	20	73
Nombre de saisonniers employés dans l'année nombre de contrats/personnes	110	115	313

Les effectifs sont en forte croissance au 30 septembre 2022 notamment à la suite des acquisitions des sociétés ABJP, LAP et PROGREF. Si par croissance externe, les effectifs augmentent de 142 salariés, la croissance organique justifie quant à elle une augmentation de 73 salariés soit de près de 20 % à périmètre constant. Cette progression est remarquable dans ce contexte géopolitique et géo-climatique particulier.

La part des CDI dans les effectifs reste élevée au 30 septembre 2022 à 86 %. La baisse observée s'explique notamment par la proportion de saisonniers plus importante dans les sociétés acquises et dans les activités de production qui sont plus importantes cette année que dans la société GRAINES VOLTZ.

4.9.2 Une pyramide des âges équilibrée

La pyramide des âges montre que chaque tranche d'âge est représentée au sein des salariés ce qui rend la structure pérenne.



4.9.3 L'attractivité de GRAINES VOLTZ et la fidélisation des salariés

1. ÉVOLUTION DU PERSONNEL

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Nombre de recrutements de salariés permanents sur l'année	38	55	98
Pourcentage de recrutements	12%	15%	19%

Au 30 septembre 2022, les salariés permanents recrutés dans l'année représentent près de 19 % des effectifs permanents du Groupe. Cette performance démontre l'attractivité du groupe et son adéquation avec les attentes actuelles des salariés : la quête de sens dans leurs missions. Elle est également le résultat d'une réelle politique de qualité de vie au travail portée directement par la Direction, d'un partage de conviction et de passions sur la qualité des produits proposés aux clients.

L'analyse des départs est réalisée sur les contrats permanents :

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Nombre de départs de salariés permanents sur l'année	14	17	44
Pourcentage de départs	4.5%	4.7%	8.6%

Les départs ont augmenté passant de 4,7 % au 30/09/2021 à 8,6 % au 30/09/2022 mais restent très modestes. Là encore, cette fidélité des salariés résulte de la politique du groupe, de ses valeurs et de la bienveillance managériale observée au quotidien sur les sites du Groupe.

2 PARTAGE DE LA VALEUR AVEC LES SALARIES

Pour fidéliser ses salariés, une politique de promotion professionnelle a été mise en place.

Domaines d'actions	Objectifs de progression	Actions menées	Indicateurs chiffrés Exemples au sein de GRAINES VOLTZ SA
Promotion professionnelle	Favoriser une meilleure communication autour des possibilités de promotions ouvertes aux femmes et aux hommes dans l'entreprise	Mise en place depuis plusieurs années au sein de l'entreprise, d'une rubrique « appel à candidature en interne » dans la Lettre d'Information hebdomadaire diffusée aux salariés par mail. Cette démarche se couple avec la partie « Expression du salarié en matière d'évolution de carrière et plan individuel de développement » qui se trouve dans les entretiens annuels de chaque salarié	Dans le tableau de recensement des demandes d'évolutions, exprimées dans les entretiens annuels, 11 femmes et 5 hommes ont émis le souhait d'évoluer. 43 appels à candidatures internes ont été publiés dans la lettre d'information hebdomadaire en 2022.

Les salariés de GRAINES VOLTZ SA bénéficient en outre d'un contrat de participation aux résultats.

4.9.4 Le bien-être au travail



Sur la base de son activité, le Groupe a porté une attention particulière à 2 enjeux clefs pour ses salariés :

- La qualité de vie au travail
- L'équilibre vie professionnelle / vie privée

QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

GRAINES VOLTZ veille avec attention à ce que l'environnement du travail soit adapté tant aux femmes qu'aux hommes de l'entreprise.

D'un point de vue pratique, l'entreprise GRAINES VOLTZ s'adapte aux besoins de chacun et participe au bien-être de ses salariés.

Dans chaque établissement, les conditions de travail sont améliorées au fil du temps.

À Colmar (68), siège de la société, la qualité de vie au travail est entièrement pensée pour le bien-être de tous. Depuis le 15 décembre 2016, date à laquelle GRAINES VOLTZ a déménagé dans ses nouveaux locaux, la direction a :

- Mis en place d'une parcelle potager pour chaque salarié volontaire,
- Créé des douches,
- Créé une cuisine et salle à manger,
- Réaménagé l'espace de vie en général,
- Créé une ferme urbaine partagée avec un poulailler et des boucs,
- Créé des parkings à l'avant et à l'arrière du bâtiment avec 1 borne de recharge électrique et 2 véhicules électriques en libre-service,
- Créé une salle de détente « Zen » et d'une chambre d'hôtel,
- Aménagé des aires de repos et de repas extérieurs,
- Mis en place des indemnités kilométriques vélos et incite les salariés à venir à bicyclettes en leur ayant créé un abri vélo,
- Mise à disposition de vélos (électriques et mécaniques).

A Brain sur l'Authion (49), l'établissement secondaire, tous les aménagements modernes avaient été pensés avant la construction. Cependant, des améliorations dans la vie au quotidien sont mises en place du fait de l'augmentation des effectifs et du volume d'activité. D'importants travaux d'agrandissement ont été réalisés en novembre 2021 avec la construction d'un entrepôt de stockage de 1 000 m² supplémentaire pour répondre à la forte demande enregistrée par le Groupe. Des rénovations de réfectoires et de bureaux ont été réalisées chez GV pour leur site de production situé à Brain.

CSE : le Comité Social et Economique (CSE) est l'instance représentative du personnel, née avec les ordonnances Macron, qui remplace le Comité d'Entreprise (CE), les Délégués du Personnel (DP), et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Les élus du CSE ont un triple rôle : un rôle économique, un rôle de gestion des activités sociales et culturelles et un rôle d'assistance des salariés. Le champ d'intervention du CSE est riche.

Le CSE est constitué de 9 membres qui font remonter auprès de la Direction les informations d'éventuels problèmes afin qu'ils soient réglés dans les plus brefs délais.

Aux élus du CSE, se rajoutent au minimum un préventeur sur chaque site de Graines Voltz. Le préventeur santé sécurité au travail a pour mission de sensibiliser l'ensemble des salariés à la « culture sécurité » de l'entreprise.

4.9.5 Équilibre vie privée / vie professionnelle

Certaines mesures permettent aux salariés, sans distinction de sexe, d'améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale :

- Une souplesse des horaires de travail est accordée en fonction de chaque cas particulier.
- Lors de chaque rentrée scolaire, il est permis aux parents de s'absenter pour accompagner leurs enfants. Pour cela, la Lettre d'Information précise chaque année aux parents de jeunes enfants qu'ils sont autorisés à accompagner leurs enfants à l'école le jour de la rentrée scolaire.
- Il n'est pas dans les habitudes de l'entreprise de faire des réunions tôt le matin ou trop tardives. Les responsables de service sont sensibilisés à ce niveau.
- Compte-tenu du nombre de commerciaux, le retour régulier au domicile est systématique. Le droit au télétravail est maintenu et est accordé par le chef de service.

Modalités de financement par l'entreprise des modes d'accueil de la petite enfance :

- En cas de naissance, les salariés bénéficient des jours légaux instruits par la convention collective et la loi. Aucune journée supplémentaire n'est accordée par un accord d'entreprise.
- En cas d'enfant malade, la convention collective ne prévoit ni jour ni subvention. En revanche, la société a mis en place l'octroi de 2 jours par an (année civile) par enfant et par parent pour l'enfant de moins de 13 ans.

Domaines d'actions	Objectifs de progression	Actions menées	Indicateurs chiffrés Exemples au sein de GRAINES VOLTZ SA
Articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice des responsabilités familiales	Améliorer l'harmonisation des temps de vie.	À partir de 2017 et afin d'assurer l'accès aux établissements d'accueil des jeunes enfants de moins de 3 ans, Graines VOLTZ s'est engagé à participer aux frais de fonctionnement de l'établissement concerné. En contrepartie, et dans un souci d'équité par rapport aux autres salariés, la femme ou l'homme parent accepte de renoncer à tout ou partie de sa prime de fin d'année.	Des contrats ont été signés entre des réseaux de crèches et GRAINES VOLTZ. Ceci permet aux femmes et aux hommes d'être à la fois à proximité de leur lieu de travail et de la crèche donc de réduire au maximum les distances et de gagner du temps. Permet d'assurer aux salariés une place en crèche sur l'ensemble de la France.
	Améliorer les droits liés à la prise de congés familiaux.	Depuis 2018, un jour de congé exceptionnel supplémentaire aux jours conventionnels est accordé aux femmes et aux hommes en cas d'obsèques d'un proche parent qui nécessite un déplacement éloigné lorsque des funérailles se déroulent à plus de 500 km.	En 2022, aucun salarié, ni femme ni homme, n'a demandé à bénéficier de ce droit de congé supplémentaire.
	Permettre une meilleure implication des femmes et des hommes dans leur vie parentale.	Les parents ayant des enfants scolarisés, sont autorisés à les accompagner lors de la rentrée des classes. Cette information apparaît dans les avantages acquis mis en place par GRAINES VOLTZ.	Le nombre de salariés ayant bénéficié de cet avantage n'est pas réellement quantifiable. GRAINES VOLTZ estime que tous les parents, femme ou homme ayant un enfant scolarisé en ont pu en bénéficier.

Domaines d'actions	Objectifs de progression	Actions menées	Indicateurs chiffrés Exemples au sein de GRAINES VOLTZ SA
Articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice des responsabilités familiales	Permettre d'aider les aînés des salariés femmes et hommes.	Permettre aux salariés de faire « don », à une femme ou à un homme de jours de congés afin de permettre à cette femme ou à cet homme d'être présent auprès de son enfant ou de son parent.	
	Améliorer les droits liés à la prise de congés familiaux en cas de difficultés médicale de l'enfant.		
	Éviter les déplacements professionnels.	Permettre de se réunir de manière virtuelle en utilisant les moyens informatiques / multimédias recommandés par les services informatiques : Zoom	Les réunions se sont articulées en majorité via Zoom ou autre plateforme de réunion vidéo.
	Améliorer les droits liés à la prise de congés familiaux en cas de naissance.	Augmenter le nombre de jours légaux ou conventionnels lors d'une naissance pour le mari.	

4.9.6 Égalité femmes hommes



Le plan égalité Hommes / Femmes a été signé et transmis à la DIRECCTE.

Un plan égalité Hommes / Femmes a été rédigé en 2011 et est reconduit tous les 3 ans. Il a été signé par la Direction et les membres du CSE. Ce document a été envoyé à la DIRECCTE. Les parties confirment leur engagement à continuer à maintenir la quasi-parité entre les hommes et les femmes de l'entreprise tant au niveau des rémunérations dans les différentes catégories socio-professionnelles, qu'au niveau de la formation mais également au niveau des évolutions professionnelles. Les évolutions continuent et les parties conviennent donc de se fixer des objectifs de réflexion dans le domaine de l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée. Une mise à jour du plan égalité Hommes / Femmes est effectuée chaque année, transmise à la DIRECCTE et publié sur le site internet GV.

1. LES FEMMES DANS LE GROUPE

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Nombre de femme en CDI au 30/09	155	191	260
Part des femmes dans les CDI	45%	50%	51%
Nombres de cadres en CDI au 30/09	130	125	144
Part des cadres dans les CDI	42%	35%	28%
Nombre de femme cadres en CDI au 30/09	34	38	44
Part des femmes dans les cadres en CDI	26%	30%	31%

Les femmes sont beaucoup plus présentes dans le Groupe depuis plusieurs années. En revanche, le pourcentage des femmes en CDI dans le Groupe évolue faiblement à 51 % en 2022 du fait que l'activité de l'entreprise ABJP repose essentiellement sur une production en extérieur, qui nécessite un travail rude réalisé essentiellement par des ouvriers et des saisonniers.

En outre, alors que la part des cadres dans les effectifs a diminué cette année, là encore sous l'effet de l'impact des nouvelles sociétés du groupe, la part des femmes dans les cadres a quant à elle légèrement augmenté.

Ces évolutions positives sont le résultat des politiques non discriminatoires du Groupe qui privilégie le recrutement des personnes passionnées, compétentes, bienveillantes.

2. ÉGALITÉ SALARIALE

Domaines d'actions	Objectifs de progression	Actions menées	Indicateurs chiffrés Exemples au sein de GRAINES VOLTZ SA
Rémunération	Assurer l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes dans l'entreprise en matière de rémunération effective.	La Direction veille à l'équité. Tous les salaires sont répertoriés sur un tableau général et validé par le PDG.	
	Neutraliser ou réduire l'impact de la parentalité femme ou homme sur la rémunération effective des salariés.	Assurer aux salariées des jours de congé supplémentaires rémunérés 100 % pour enfant malade. Depuis le 1er janvier 2018, la Direction a décidé d'accorder un maximum de 2 jours ouvrés par année civile aux parents femme ou homme ayant besoin d'être présents auprès de leur enfant malade en assurant le maintien du salaire à 100 % (2 jours par salarié au total même si couple présent dans l'entreprise – concerne les enfants de moins de 12 ans). Une rubrique sur l'intranet de GRAINES VOLTZ dans la partie Gestion des absences a été créée, ce qui permet de faire un suivi par les responsables de service et les Ressources Humaines.	Un tableau de suivi des absences a été mis en place pour les femmes et les hommes dont les enfants ont été gardés par un salarié femme ou homme de l'entreprise. En 2022, 9 hommes ont bénéficié de 11 jours pour enfant malade et 23 femmes ont bénéficié de 17 jours

Conformément à la loi du 9 novembre 2010, à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, au décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019 portant application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et relatives à la lutte contre les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail et à compter du 1er janvier 2021, GRAINES VOLTZ SA, entreprise de plus de 250 salariés, a réalisé un plan d'action destiné à garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise. Ce plan a été mis à jour en 2022 pour l'année 2021.

La direction a procédé à l'analyse de différents indicateurs afin de mettre en évidence les domaines de progression possible et de pouvoir mettre en œuvre des actions correctives nécessaires si d'éventuelles inégalités sont constatées.

Il faut préciser que l'effectif de la force commerciale de la société est majoritairement masculin. Cette situation est historique car le monde de l'agriculture, bien qu'il se féminise de plus en plus, reste majoritairement masculin.

4.9.7 Lutte contre la discrimination

Un Contrat de Génération a été signé en mars 2015 et envoyé à la DIRECCTE. Les parties signataires à l'accord (les membres de la DUP et la direction) y affirment leur volonté de garantir l'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi de tout travailleur quel que soit son âge et son niveau de qualification en favorisant la transmission des savoirs et des compétences entre ces derniers. Le contrat de génération a une durée de 3 ans. Il ne sera pas renégocié en 2017 car ce dispositif a été abrogé en 2017.

Il tend également à assurer la réalisation des objectifs d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et de mixité des emplois ainsi que d'égalité d'accès à l'emploi dans le cadre de la lutte contre les discriminations à l'embauche et durant le déroulement de carrière.

1. MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DE PERSONNES HANDICAPEES

Au niveau du groupe, 18 salariés handicapés bénéficient de CDI, 3 salariés handicapés bénéficient d'un CDD. 1 saisonnière handicapée revient régulièrement et une salariée handicapée bénéficie du télétravail depuis son domicile.

2. POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le Groupe est attaché à la lutte contre les discriminations. Bien qu'il n'y ait aucune politique particulière dédiée, le Groupe respecte les textes légaux en matière de publication d'offres d'emploi et de recrutement. Par ailleurs, les principaux textes applicables sont affichés sur chaque site du Groupe.

4.9.8 Accidents et maladies professionnelles

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	8	32	28
Taux de fréquence des accidents du travail	14	11.05	27.98
Taux de gravité des accidents du travail	29%	7%	34%

Précisions méthodologiques :

Taux de fréquence des accidents du travail : nombre d'accidents avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées)

Taux de gravité des accidents du travail : Nombre de jours perdus pour accidents ou maladies professionnelles x 1 000 / nombre d'heures travaillées

Les heures travaillées retenues pour le calcul du taux de gravité sont les heures théoriques travaillées. Les jours d'arrêt pris en compte dans le calcul sont comptabilisés en jours ouvrés.

Au niveau du Groupe, 28 accidents du travail avec arrêt ont été constatés sur l'exercice, correspondant à un taux de fréquence de 27,98 et un taux de gravité de 34 %. Les 28 accidents concernent un public varié. Néanmoins aucun accident de travail n'est à déclarer pour un commercial dans le cadre de sa fonction sur la « route ». Les accidents sont principalement observés à la production et à la logistique.

Cela explique la raison pour laquelle si le nombre d'accidents de travail avec arrêt a fortement augmenté au 30 septembre 2022, il est totalement expliqué par la société ABJP (21 accidents). Sur le périmètre historique GRAINES VOLTZ SA, le taux de fréquence a baissé, passant de 11,05 à 6,33.

1 maladie professionnelle a été déclarée au cours de 2022. Le taux de gravité des maladies professionnelles est de 0 %.

Aucun accord n'a été signé concernant la santé et la sécurité au travail. Ces points sont mentionnés dans le Document Unique d'Évaluation et de Prévention des Risques mis à jour tous les ans pour chaque site.

4.9.9 Formation pour développer l'expertise des salariés

1. POLITIQUES MISES EN ŒUVRE EN MATIÈRE DE FORMATION



Chaque salarié bénéficie, à sa demande ou à la demande de son responsable, d'une formation la plus adaptée possible à son poste de travail et à son évolution professionnelle au sein de la société. Au cours de l'entretien professionnel de fin d'année, effectué par les Ressources Humaines, puis tout au long de l'année chacun peut demander une formation. Un point est effectué par le service Ressources Humaines de l'ensemble des demandes, puis les demandes sont soumises pour accord aux membres du Comité de pilotage et un plan de formation est mis en place. Les salariés sont informés individuellement de l'accord ou des réserves émises pour leur demande.

2. NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Nombre de personnes formées à l'année	73	104	126
Nombre d'heures de formation	2 262	1 885	3 260
% de salariés formés dans l'année	24%	29%	25%
Nombre d'heures de formation par salarié formé	31	18	26

Plus de 3 000 heures de formation ont été effectuées cette année au sein du Groupe notamment sur les sociétés françaises du groupe. Chaque année environ un quart des salariés est formé et toutes les catégories de personnel ont bénéficié de formation.

Précisions méthodologiques :

Les formations prises en compte sont les formations de plus de 7 heures. Concernant les formations dispensées à cheval sur deux exercices, l'ensemble des heures effectuées est comptabilisé sur l'exercice durant lequel la formation est la plus importante. Les heures d'anglais inscrites sont les heures prévues et facturées par l'organisme de formation. Les heures réelles effectuées peuvent être légèrement supérieures car les organismes de formations en langues s'engagent à fournir le nombre d'heures nécessaires afin que le stagiaire puisse atteindre le niveau convenu.

Le périmètre du reporting ci-dessus est restreint et ne prend pas en compte les informations de la société Hermina Mayer.

4.10. DES CONSOMMATIONS RAISONNÉES POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

4.10.1 Politique générale en matière environnementale

Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.



Au niveau Groupe, l'organisation sur les questions environnementales est la suivante: veille réglementaire par les responsables de site et les collaborateurs. Les questions en lien avec l'environnement sont placées sous la responsabilité de Guillaume LEROY, Directeur du site de Brain, et d'Erwan PERROT, Directeur de production. L'entreprise est alertée des évolutions réglementaires à venir notamment par le réseau UFS (Union Française des Semenciers).

GRAINES VOLTZ présente ci-après quelques exemples de démarches mises en place sur les différents sites du Groupe.

À Colmar, des ampoules LED ont été installées à l'extérieur du bâtiment pour l'éclairage et dans l'ensemble des bureaux.

Une politique de réduction des papiers est mise en place. Les accusés de réception de commandes ne sont plus envoyés par la poste mais sont envoyés par mail. Cela permet de faire une économie de papier d'environ 10 %, soit environ 10 000 copies par trimestre. En France et en Italie, une partie des factures clients ont été dématérialisées. Seuls les clients ne souhaitant pas avoir des documents sous cette forme reçoivent encore des factures papiers. Au niveau de la comptabilité fournisseurs, une très grosse partie des factures fournisseurs sont dématérialisées et archivées dans une GED. Les notes de frais sont également dématérialisées via une application Manager one. Cette application permet de conserver les justificatifs en photo sur une plateforme du site.

La pépinière ABJP :

- privilégie la livraison/emballage en vrac plutôt qu'en petit conditionnement, la récupération ou la réutilisation des emballages, la collecte et le recyclage des déchets produits.
- favorise le développement des circuits directs de commercialisation. Cela garantit la fraîcheur ou encore la saisonnalité des produits.

1. ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION DES SALARIÉS MENÉES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Une campagne de sensibilisation en matière d'impression des documents, de tri sélectif (papier - plastique - déchets verts- autres déchets), d'affichage dans les zones à risque des règles de sécurité à observer a été lancée à Brain, Saint Barthélémy et Colmar : bennes de tri sélectif + containers poubelles plastiques et containers boîtes métalliques et ordures ménagères. Sur le site de Brain, une formation CERTIPHYTO a été organisée pour toutes les personnes manipulant des produits phytosanitaires.

Une fois tous les 15 jours, un salarié dépose les différents sacs à la déchèterie de la commune dans les containers prévus à cet effet. Sur le site de Colmar, les restes de repas sont donnés aux poules pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Sur les autres sites, aucune action n'est menée en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, cette thématique ne représentant pas en enjeu matériel pour la société.

2. MOYENS CONSACRES A LA PREVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS

Le Groupe GRAINES VOLTZ ne dispose pas de site classé ICPE.

- Site de Colmar : pas de risque de pollution car c'est un site administratif.
- Site de Brain : respect des différentes réglementations, risque de pollution très limité par la nature de l'activité industrielle. Risque extrêmement faible car les déchets sont isolés et stockés séparément (déchets en cuves étanches double paroi et identifiées). Les poussières de traitement sont récupérées par une unité d'aspiration spécifique évitant tout rejet extérieur. De plus, deux recherches annuelles de fuites de liquides frigorigènes sont effectuées dans le cadre de la maintenance de nos équipements frigorifiques.
- Site de Mâcon : il n'y a aucun risque environnemental car il s'agit uniquement d'un dépôt de transit de préparation de commandes. Étant donné la nature des produits, ils ne sont pas sortis de leur emballage. Des extincteurs sont mis en place et sont régulièrement contrôlés par un organisme agréé (groupe SVB). Un document Unique de Prévention et d'Évaluation des Risques est rédigé et mis à jour par la société BREEWEL, le locataire principal du dépôt.

4.10.2 Changement climatique – émission de gaz à effet de serre

1. EFFORTS DES SITES A REDUIRE LEURS CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET LES EMISSION

Le groupe a demandé à chacun des sites de réduire dans la mesure du possible ses consommations d'énergie afin de participer à l'effort collective de lutte contre le dérèglement climatique.

Les consommations d'énergie¹ :

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Consommation totale d'électricité (en million de Wh)	1 853	2 801	3 952
Consommation totale de pétrole (en million de Wh)	2 526	2 677	77 117
Consommation totale de gaz (en million de Wh)	4 072	4 951	10 067
Consommation d'énergie renouvelable produite ou achetée (en million de Wh)	58	55	20.71
Consommation d'énergie (en million de Wh)	8 451	10 374	91 136
Emission des GES liées aux énergies (tonnes de Co2)			27 077



Exemple de plans d'actions lancés sur les sites :

• Site de Brain :

- Le bâtiment de Brain est équipé d'un système de Gestion Technique Centralisée (GTC) permettant de piloter les appareils électriques énergivores tels que les unités de climatisation et de chauffage, ainsi que l'éclairage du bâtiment et du parking. La GTC permet d'optimiser la consommation électrique du site grâce aux paramétrages réalisés des températures et puissances, différenciés selon les saisons, horaires, nuit, week-ends et jours fériés.
- Le site est également équipé de 864 m² de panneaux photovoltaïques ; la production d'électricité revendue à EDF est de 55 MWH. Cette production est autant de kWh que GRAINES VOLTZ fournit à d'autres usagers. Le bâtiment HQE : Récupération des eaux pluviales, production d'eau chaude solaire, traitement des eaux souillées par lagunage.

• Site de Colmar :

- À l'été 2022, 175 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés permettant une autoconsommation et redistribution dans le réseau pour la partie non consommée.

Note méthodologique :

- La consommation de carburant en litres a été calculé de la manière suivante : montant dépensé/ prix moyen au litre du mois ou de l'année.

2. IMPACT DES COMMERCIAUX

Les quantités de carburant consommées par les déplacements en voiture des commerciaux est de 442 546 litres.

Au niveau de la flotte du groupe, un important programme de remplacement des véhicules diesel par des véhicules hybrides ou essence a été lancé. Ils sont actuellement au nombre de 7 véhicules hybride, 120 véhicules essence et 8 véhicules électriques sur une flotte de 215 véhicules pour 4 bornes de recharges sur l'ensemble des sites.

3. GROUPE ET SALAIRES PARTIES PRENANTES A L'EFFORT COLLECTIF

- Parc automobile

L'entreprise privilégie l'achat de véhicules hybrides ou électriques quand cela est possible et avant tout de véhicules essence.

Le Groupe GRAINES VOLTZ verse à ses salariés, à ceux qui présentent un justificatif, les déplacements en transports en commun et verse l'indemnité légale de déplacement à ceux qui viennent travailler à vélo.

Précisions :

Les dispositifs de communication des données actuellement mis en place ne permettent pas d'apprécier l'importance des émissions de gaz à effet de serre générées par l'usage des produits et services de la société.

4.10.3 Changement climatique – eau – sécheresse et zones de stress hydrique

Le Groupe poursuit le travail engagé avec ses fournisseurs, mais aussi sur les variétés propriétaires, pour apporter sur le marché de nouvelles variétés toujours plus performantes en termes de rendement, qualité, résistance aux maladies...

L'impatiens Sunpatiens en est un bel exemple. Cette variété est devenue une référence sur le marché du jardin amateur. Traditionnellement une plante d'ombre, elle a conquis les jardiniers grâce aux améliorations que le Groupe lui a apportées. Elle est ainsi devenue une plante résistante à la sécheresse, parfaite pour une utilisation en plein soleil.

4.10.4 Économie circulaire

Les déchets du Groupe sont peu significatifs car l'essentiel des déchets sont gérés comme des sous-produits et sont donc réutilisés.

1. MESURES DE PREVENTION, DE RECYCLAGE ET D'ELIMINATION DES DECHETS

Les principaux déchets produits annuellement par le Groupe sont les déchets de carton, les DIB, les déchets de semences, les déchets de palettes et les déchets aqueux. En fonction des déchets, les sites de Colmar et de Brain font l'objet de diverses opérations de tri et de recyclage. À Colmar est mis en place un système de ramassage hebdomadaire des déchets par des entreprises spécialisées à destination d'un centre de tri.

Au niveau du Groupe :

- Le terreau des plants invendus et non germés. Il est mis en benne pour compostage par la Société Brangeon.
- Les plaques en plastique utilisées pour la production sont à usage unique : (dans les 2 cas ci-dessous, ces déchets sont renvoyés en usine pour recyclage à 100 % chez notre fabricant de plaques grâce à la matière utilisée, le CoolGrey) :
- Issus des surplus de production et plants non germés
- Issus de récupérations des plaques usagées collectées chez nos clients par notre service logistique.
- Plaques longues durées périmées (15 ans de vie environ) : le plastique est récupéré et envoyé chez le fabricant pour réutilisation dans l'outil de fabrication de nouvelles plaques.
- Déchets phytosanitaires (fonds de cuves) : Ils sont récupérés et collectés par Suez Environnement.
- Déchets plastiques : sacs de terreau principalement : Ils sont collectés en benne spécifique par la société Brangeon Recyclage.
- Pour l'activité Maraîchage plants, le Groupe génère des déchets principalement avec les emballages non récupérés et jetés en déchetterie : carton pour la logistique des patates douces et Baby plants, plastiques des plaques de culture des patates douces et polystyrène des plaques de culture pour les Baby plants.

A Brain sur l'Authion plusieurs systèmes de tri existent :

- Depuis plusieurs années, mise à disposition de fontaines à eau pour le personnel avec une bouteille offerte à chaque salarié pour éviter l'utilisation de bouteilles en plastiques. Il en est de même sur le site de Colmar.
- Tri sélectif avec le recyclage du carton via un contrat de collecte, présence de containers spécifiques pour le tri des plastiques, papiers et boîtes métalliques.
- Déchets chlorés enlevés par un prestataire agréé.
- Stockage des déchets contenant des fongicides (semences reformées, eaux de rinçage, gants jetables, ...) dans différents contenants adaptés et identifiés, enlèvement par un prestataire agréé.

2. MESURE DE PREVENTION, DE REDUCTION OU DE REPARATION DES REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT

Colmar et Mâcon : Les sites ne sont pas des sites de production et ne rejettent donc pas de déchets de manière significative.

Brain : Respect des produits et doses maximales autorisés de fongicides en traitements de semences. Déchet chloré (javel) issu du lavage de graines stocké en cuve hermétique puis évacué par un prestataire agréé. Le rejet des eaux usées ne correspond qu'à la seule consommation des eaux de lavage (toilettes et évier de cuisine du site). Des essais avec des fournisseurs sont envisagés avec d'autres méthodes que l'hydrochlorite de sodium. Nous avons créé un poste de responsable adjoint Techno-semences en 2016 pour effectuer des recherches sur des méthodes de désinfection alternatives.

Plus précisément :

- Traitements de semences par des opérateurs disposant d'équipements de protection individuels adaptés (masques avec cartouches, combinaisons, gants, chaussures spécifiques).
- Stockage et reprises par un prestataire spécialisé des palettes en bois de format non Europe précédemment destinées à la destruction.
- Collecte et valorisation des bigbags déjà utilisés via une filière de recyclage. Les bigbags sont recyclés à 100 % et peuvent être réutilisés pour isoler ou réaliser du mobilier (cf. site ADIVALOR).

4.10.5 Utilisation durable des ressources

Le Groupe a conscience de la nécessité de préserver le terroir et les ressources. Dans ce contexte et grâce à ses génétiques propriétaires, il a développé une gamme de variétés spécifiquement sélectionnées pour la culture Indoor. Ce nouveau mode de production, le Vertical Farming, est un marché émergent en France, estimé à plus de 20 milliards de dollars dans le monde d'ici à 2030.

Ses avantages répondent aux critères d'utilisation durable des ressources :

- Une capacité de production en milieu urbain, ultra locale, sans transport
- Une consommation d'eau réduite d'environ 90 % par rapport à la production conventionnelle
- Plus de saisons : une production douze mois sur douze
- Des variétés majoritairement tournées vers le très frais: herbes aromatiques et salades
- Un marché en plein développement, avec très peu de fournisseurs spécialisés

Les demandes et les attentes sont réelles puisque la valeur marché annuelle pour la semence serait ainsi estimée entre 200 et 400 millions de dollars d'ici à 2030.

4.10.6 Biodiversité

1. MESURES PRISES POUR PRESERVER OU DEVELOPPER LA BIODIVERSITE



Site de Brain : espaces verts avec mise en place de mélanges fleuris, plantation de haies et de nombreuses variétés fruitières. GRAINES VOLTZ participe à la préservation des sols et à la diversité des espèces par l'achat de produits éco certifiés donc non traités par des pesticides.

Site de Colmar : achat d'un terrain annexe au siège social et transformation en potagers pour les salariés et en jardin botanique.

1. UTILISATION DES SOLS

Au total, le groupe Graines Voltz exploite 18 sites de production en France, est propriétaire de 55 294 m² de serres en verre et 2 333 423 m² de terrain foncier.

GRAINES VOLTZ SA exploite des bâtiments tertiaires, des sites de production de jeunes plants (Saint Barthélémy et Avoine) et un site industriel (Brain). Le traitement de jeunes plants permet de limiter le recours aux produits phytosanitaires en cours de culture. GRAINES VOLTZ n'exploite pas les sols dans le cadre de son activité (pas de production aux champs, ...).

GRAINES VOLTZ dispose de plusieurs certifications :

- Le Groupe est certifié **GlobalGAP** depuis le 2 février 2019 pour son site de St Barthélémy d'Anjou. Cette certification regroupe une série de référentiels sur les bonnes pratiques agricoles pour une agriculture sûre et durable.
- GRAINES VOLTZ a été certifié le 8 octobre 2021 et pour une durée de 3 années **Plante Bleue Haute Valeur Environnementale** pour son activité Jeunes plants horticoles. Cette certification est fondée sur des indicateurs de bonnes pratiques et de performances environnementales.
- Le certificat **ECOCERT** a été délivré au Groupe GRAINES VOLTZ le 7 juin 2022 pour une durée de 3 années pour ses activités de distribution, de mise sur le marché, d'importation et de préparation.
- MPS-ECAS a également attribué la certification **MPS-ABC version 15** le 14 novembre 2022 à GRAINES VOLTZ pour les cultures suivantes : feuilles, chou, racines, légumineuses, plantes à massif et plantes en pot.

ABJP est un bel exemple de société du groupe fortement impliquée dans les démarches environnementales. Ainsi, ses exigences environnementales sont intégrées dans le processus de production à différentes étapes de manière à satisfaire les attentes de ses clients dans ce domaine.

La pépinière détient plusieurs écolabels, parmi lesquels le label MPS, et certification niveau 3 du label Plante Bleue. Ce sont des déclarations de conformité des prestations, labellisées selon des critères préétablis d'usage et de qualité écologique. Ces écolabels sont attribués par des organismes indépendants.

MPS (Programme écologique en horticulture ornementale) est l'écolabel international pour les productions horticoles : Il mesure l'impact environnemental de notre activité de production en comparant nos consommations d'intrants à des standards par culture.

« Plante Bleue » est un label créé par l'interprofession horticole. Ce label a pour vocation de valoriser les végétaux d'ornement produits dans les entreprises de production respectant des critères de qualité environnementale et de responsabilité sociale. ABJP a obtenu la certification niveau 3 en 2017, ce qui correspond à la certification la plus exigeante du label.

La société ABJP, acquise en février 2022, exploite cinq sites de productions et deux sites exclusivement réservés à la culture des pieds mères.

- **2 sites pour les Pieds Mère** : Plus de 48 ha sont consacrés à la culture des pieds mère. Il s'agit d'une étape clé de la multiplication afin de pouvoir disposer chaque année des boutures en quantités nécessaires et en qualité. Ces pieds mère sont renouvelés à intervalles réguliers.
- **1 site pour la production de godets et de pré-conteneurs**
- **1 site de multiplication** : Il est exclusivement consacré à la multiplication et la première année de culture en alvéoles.
- **1 site de boutures en alvéoles de ventes** : 2 millions d'alvéoles destinées à la vente sont produites annuellement. L'objectif est d'obtenir un produit jeune et ramifié, taillé au minimum deux fois. C'est un produit idéal pour les cultures en conteneurs de 2 à 4 litres selon les variétés.
- **1 site de godets en plaques** : 1,2 million de godets sont produits annuellement. Ce produit réunit la force du godet associée à la maniabilité d'une plaque. Pour cela, le groupe sélectionne des variétés adaptées à la culture en plaque, issues d'un rempotage ; ce qui assure des produits homogènes et ramifiés.
- **1 site de production de pleine terre** : 130.000 scions d'arbres d'ornement pour les producteurs de tiges et 600 000 végétaux repiqués sont produits chaque année. La totalité de cette production est assurée avec l'appui d'un réseau de sous-traitants. Les végétaux sont triés, mis en jauge puis préparés pour les commandes. Il inclut un atelier de greffe sur table.

Avec ses différents sites de production, le groupe GRAINES VOLTZ a renforcé son intégration verticale de façon à être de moins en moins dépendant de son écosystème sur ses enjeux stratégiques.

4.11. DES ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

4.11.1 Un terroir local propre à GRAINES VOLTZ – écosystème européen

GRAINES VOLTZ bénéficie d'un atout important : l'image d'une entreprise de terroir, fière de ses racines, de ses valeurs et de la réputation alsacienne de rigueur, de générosité, de constance, de bienveillance et de sérieux.

Grâce à la qualité de sa production qui privilégie des produits d'origine européenne, les plus grandes villes françaises dont la ville de Paris utilisent ses semences.

Cet écosystème essentiellement français et européen est une force dans le contexte géopolitique actuel tendu, où l'alimentation est au cœur de certaines pressions et de négociations étatiques.

4.11.2 Des clients fidèles

1. ACCOMPAGNER LA REUSSITE DES CLIENTS PROFESSIONNELS

L'ambition du Groupe est d'accompagner la réussite de ses clients professionnels en leur apportant les solutions les mieux adaptées à leurs marchés et à leurs propres clients, comme l'agriculture urbaine ou le Vertical Farming par exemple.

De plus, une organisation rigoureuse permet à GRAINES VOLTZ d'identifier en amont les variétés qui répondent le mieux aux besoins de consommation émergents, d'assurer une distribution à flux tendus ainsi qu'une traçabilité et un contrôle qualité rigoureux.

Pour mieux servir ses clients, le groupe a développé des solutions logistiques dédiées et adaptés à leurs besoins spécifiques.

2. SECURISER LES NIVEAUX DE STOCKS POUR NE PAS ETRE EN RUPTURE

En raison notamment du changement climatique, les fournisseurs peuvent ne pas être en mesure de livrer les quantités attendues par Graines Voltz. Pour éviter tout risque de rupture d'approvisionnement ou d'approvisionnement de moindre qualité, le groupe a revu sa politique de stock de sécurité.

Plusieurs niveaux de risques ont été définis et les niveaux de stocks sont constitués en conséquence.

4.11.3 Des fournisseurs sélectionnés par le Groupe

Le Groupe sélectionne les fournisseurs à travers le monde (plus de 500 fournisseurs à ce jour) ce qui lui permet de répondre aux attentes des consommateurs et d'anticiper celles de demain notamment par la recherche constante de nouvelles variétés ou de variétés à plus forte valeur ajoutée. GRAINES VOLTZ a introduit les patates douces en France et est aujourd'hui leader sur le marché de sa distribution. Les fournisseurs locaux restent néanmoins les principaux partenaires du groupe.

1. UNE DEMARCHE QUALITE PRIVILEGIEE

GRAINES VOLTZ a sélectionné les meilleurs obtenteurs mondiaux afin de pouvoir enrichir son offre avec les meilleures variétés de chaque espèce. Ses experts réalisent un contrôle rigoureux de chaque lot de graines aussi bien pour leur faculté germinative, l'homogénéité des levées ou la pureté variétale. L'entreprise veille également à la qualité et à la quantité de chaque commande de jeunes plants.

Les acheteurs analysent ainsi la qualité des produits proposés par leurs fournisseurs et sur ces bases définissent les accords contractuels :

- Les accords peuvent porter sur l'intégralité de la gamme proposée par le fournisseur
- Les accords peuvent prévoir l'exclusivité sur la gamme de produits
- Ils peuvent prévoir l'exclusivité sur des variétés de produits.

Les fournisseurs sont audités régulièrement. Les fournisseurs ont des certificats éco-sanitaires.

Pour des questions de pureté du produit et pour des questions sanitaires, le groupe refuse de s'approvisionner auprès de fournisseurs mal notés qualitativement.

Chaque réclamation est enregistrée et un plan d'actions est lancé auprès du producteur si le litige est confirmé. La traçabilité des produits permet de gérer objectivement et de manière efficace toute suspicion d'anomalie.

4.11.4 Des fournisseurs respectueux de l'environnement et qui répondent aux conséquences du dérèglement climatique

La production et la consommation évoluent aujourd'hui et la tendance est de réduire les produits de contre saisons. Produits hors sols, et souvent en serre, ils ont une empreinte environnementale plus élevée. Ils peuvent être produits dans l'hémisphère sud avec les saisons inversées mais là encore, l'impact environnemental lié au transport est plus important.

Le Groupe GRAINES VOLTZ s'attache à adopter les meilleures pratiques environnementales et à réduire son impact sur le dérèglement climatique.

4.11.5 Des dons de semences à l'Ukraine

Répondant à la demande d'aide des autorités ukrainiennes à la Commission européenne pour fournir des semences potagères à des exploitations agricoles familiales ukrainiennes de petite dimension impactées par la guerre, GRAINES VOLTZ a fait don de 20 tonnes de semences prises sur ses stocks. 80 palettes ont été envoyées fin mai 2022 par camion en Ukraine. D'après la communication du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, les semences potagères envoyées par la France (betterave, carotte, chou, chou-fleur, ciboulette, concombre, courgette, tomate, ...) permettent de couvrir plus de 9.500 hectares de terrains agricoles et jardins potagers et de récolter jusqu'à 260 000 tonnes de productions alimentaires, principalement dans les zones affectées par la guerre.

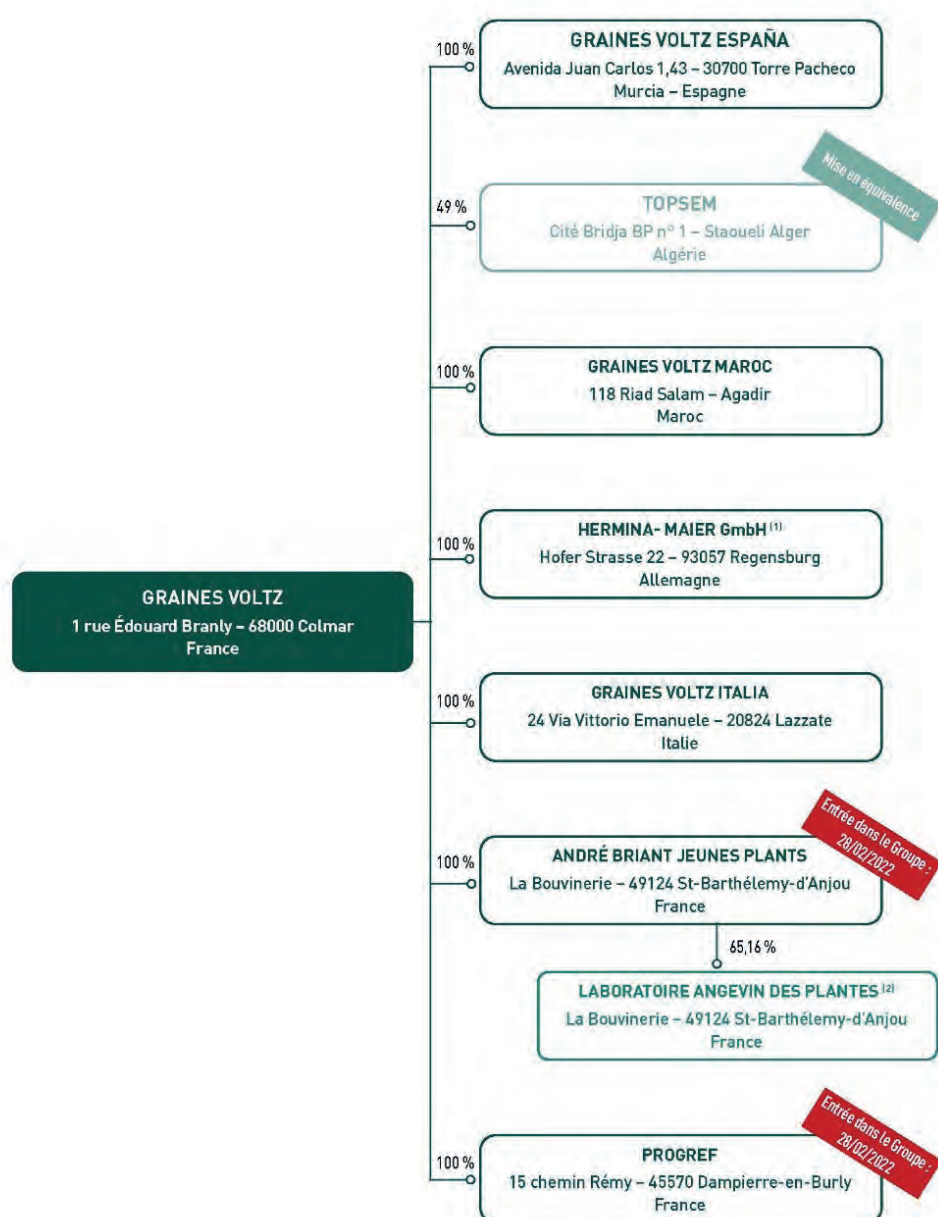
4.12. PERFORMANCES EXTRA-FINANCIÈRES DE GRAINES VOLTZ EN CHIFFRES

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Part du capital par les fondateurs, familles et dirigeants	74.20%	67%	58%
Part du capital détenue par les autres actionnaires détenant au moins 5% du total des titres	0%	0%	0%
Part du capital détenue par les salariés (hors dirigeants)	0%	0%	0%
Part du capital détenue en autocontrôle	0%	0%	0%
Part du capital détenue dans le cadre du contrat de liquidité	0%	0%	14%
Part du flottant (actionnaires détenant moins de 5% du total des titres)	25.80%	33%	42%
Contrôle du capital (détention $\geq 34\%$ du titres) par un actionnaire ou un groupe d'actionnaires	Oui	Oui	Oui
Existence de droits de vote double ou multiple	Oui	Oui	Oui
Nombre moyen d'actions composant le capital (en unités)	1 295 197	1 295 197	1 480 265
Nombre moyen d'actions en incluant les instruments de levée (en unités)	1 295 197	1 295 197	1 480 265
Existence de pacte(s) d'actionnaires	Oui	Oui	Oui
Publication du Règlement intérieur du Conseil sur le site web	Non	Non	Non

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Nombre de membres du Conseil	7	7	7
Nombre d'indépendants ou externes au Conseil	1	2	2
Nombre d'indépendants au Conseil tel que déclaré par l'entreprise	1	2	2
Nombre des autres membres externes (non salariés)	0	0	0
Nombre de membres exécutifs au Conseil	2	2	2
Nombre de membres (non exécutifs) représentant les fondateurs et familles au Conseil	2	2	2
Nombre de représentants des salariés au Conseil	0	0	0
Nombre de membres représentant les autres actionnaires (hors fondateurs et familles)	0	0	0
Nombre de censeurs au Conseil	0	0	0
Nombre de femmes au Conseil	2	3	3
Nombre de femmes indépendantes ou externes au Conseil	0	0	0
Nombre de membres au sein du Comité Exécutif (ou Comité de direction si structure de gouvernance duale)	6	6	7
Part des femmes au Comité Exécutif	17%	17%	17%

4.13. NOTE MÉTHODOLOGIQUE

4.13.1 Organigramme du groupe Graines Voltz



(1) L'entité Hermina-Maier GmbH tient compte de l'entité Hagedorn via une sous-consolidation.

(2) L'entité Laboratoire Angevin des Plantes est détenue par la société André Briant Jeunes Plantes.

4.13.2 TAXONOMIE VERTE

L'Union européenne (UE) a publié le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit règlement « Taxonomie ») relatif à l'établissement d'un cadre visant à promouvoir les investissements durables au sein de l'UE. À ce jour, les activités durables sont décrites au regard des deux premiers objectifs climatiques d'atténuation et d'adaptation (Annexes I & II des Actes Délégués Climat). Ces annexes I et II fournissent les définitions des activités éligibles, y compris les Codes de la Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté européenne (NACE) correspondants ainsi que les critères techniques permettant de les qualifier comme effectivement durables. En conséquence, les activités qui ne répondent pas à ces définitions sont considérées comme non contributrices substantielles dans le cadre de référence (en tant que telles « non éligibles »).

Les exigences de publication des indicateurs clés de performance au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 concernent uniquement « l'éligibilité » : GRAINES VOLTZ est tenu de publier ces indicateurs mettant en évidence la proportion de son chiffre d'affaires, dépenses d'investissements (CAPEX) et dépenses d'exploitation (OPEX) éligibles résultant de produits et/ou services associés à des activités économiques définies comme durables dans les Annexes I & II des Actes Délégués Climat.

PRÉSENTATION DES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE REQUIS POUR L'EXERCICE 2021-2022

Au regard du cadre réglementaire ci-dessus, GRAINES VOLTZ n'a pas identifié d'activités éligibles, ni de chiffre d'affaires, de CAPEX ou d'OPEX liés à ses propres activités.

Les activités du Groupe portent essentiellement sur la recherche, le développement, la mise en culture et la distribution de semences florales et potagères en Europe. Ces activités ne sont pas considérées aujourd'hui comme ayant une contribution substantielle aux deux objectifs climatiques définis par la Taxonomie. En raison de l'absence de chiffre d'affaires éligible, les dépenses d'investissement (CAPEX) et les dépenses d'exploitation (OPEX) liées à ces activités ne peuvent pas non plus être qualifiées d'éligibles.

4.14. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT



Accréditation n°3-2013
Portée disponible sur www.cofrac.fr

GRAINES VOLTZ SA

Avis de l'organisme de vérification
Exercice clos le 30 septembre 2022

FINEXFI
Siège social : 96 Boulevard Marius Vivier Merle – 69003 LYON Tel : +33 (0)4 78 89 00 11
Société à Responsabilité Limitée
S.A.R.L. au capital de 40.000 € 537 551 434 RCS Lyon



GRAINES VOLTZ SA
Exercice clos le 30/09/2022

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société Graines Voltz SA (ci-après « entité ») et en notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro n° 3-2013, portée disponible sur www.cofrac.fr, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 30/09/2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière du groupe est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Directoire :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques



GRAINES VOLTZ SA
Exercice clos le 30/09/2022

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre le 05 octobre 2022 et le 26 janvier 2023 sur une durée totale d'intervention de 8 jours.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 12 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générales, administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;



GRAINES VOLTZ SA
Exercice clos le 30/09/2022

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et,
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Nos travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités¹ ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1,
- nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 33% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Lyon, le 27/01/2023,

FINEXFI
Isabelle Lhoste
Associée

¹ Social : périmètre vérifié Graines Voltz & BD et ABJP sauf pour la formation : périmètre vérifié : Graines Voltz & BD
Environnement : périmètre vérifié : cf annexe



Accréditation n°3-2013
Portée disponible sur www.cofrac.fr

ANNEXE 1

Informations quantitatives vérifiées :

Thématique environnementale :

- Production d'électricité : site Graines Voltz & BD
- Consommation d'énergie (en millions de Wh) : site Graines Voltz & BD
- Tonnes de semences produites : site Graines Voltz & BD
- Production d'électricité revendue à EDF : site de Brain
- Surface de panneaux photovoltaïques : site de Brain
- Surface de panneaux photovoltaïques : site de Colmar
- Consommation totale d'électricité (en millions de Wh) : site Graines Voltz & BD
- Consommation totale de pétrole (en millions de Wh) : site Graines Voltz & BD et ABJP
- Consommation totale de gaz (en millions de Wh) : site Graines Voltz & BD
- Consommation d'énergie renouvelable produite ou achetée (en millions de Wh) : site Graines Voltz & BD
- Emissions de GES liées aux énergies (Tonnes de CO2) : site Graines Voltz & BD et ABJP
- Quantité de carburant consommée (Vérification du processus) : site Graines Voltz & BD
- Nombre de voitures utilisées : site Graines Voltz & BD et ABJP
- Nombre de voitures hybrides utilisées : site Graines Voltz & BD et ABJP
- Nombre de voitures électriques utilisées : site Graines Voltz & BD et ABJP
- Nombre de voitures essence utilisées : site Graines Voltz & BD et ABJP
- Nombre de bornes de recharge : site Graines Voltz & BD
- Surfaces des serres m² : site Graines Voltz & BD
- Surfaces du foncier m² : site Graines Voltz & BD et ABJP

Thématique sociale :

- Nombre de salariés au 30/09
- Nombre de personnes présentes en CDI 30/09
- Part des CDI dans les effectifs
- Nombre de saisonniers au 30/09
- Nombre de recrutements de salariés permanents sur l'année
- Pourcentage de recrutements
- Nombre de départs de salariés permanents sur l'année
- Pourcentage de départs
- Nombre d'accidents de travail avec arrêt
- Taux de fréquence des accidents du travail
- Taux de gravité des accidents du travail
- Nombre d'heures de formation (vérification du processus)
- Nombre de femmes en CDI au 30/09
- Part des femmes dans les CDI
- Nombre de cadres en CDI au 30/09
- Part des cadres dans les CDI
- Nombre de femmes cadres en CDI au 30/09
- Parts des femmes dans les cadres en CDI
- Pyramide des âges
- Nombre de personnes en situation de handicap CDI

Informations qualitatives vérifiées :

- La charte éthique
- Le code anti-corruption
- Les contrats signés avec les réseaux de crèches
- Plan égalité Hommes/Femmes
- La formation Certiphyto

FINEXFI
Siège social : 96 Boulevard Marius Vivier merle – 69003 LYON Tel : +33 (0)4 78 89 00 11
Société à Responsabilité Limitée
S.A.R.L. au capital de 40.000 € 537 551 484 RCS Lyon